PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2004

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 6

Absences motivées 6

Ordre du jour
Approbation 6

Communications 6

Questions d'actualité 8

Question de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le régime de reconversion des entreprises betteravières»
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 8

Question de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la succession de la directrice générale du port autonome de Liège»
Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, MM. Kubla, de Lamotte 10

Question de M. Boucher à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence des auto-routes pour les transports en commun»

Orateurs: M. le Président, M. Boucher, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Kubla 12

Question de M. Borsus à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «les relations privilégiées à nouer avec l'Écosse»

Orateurs: M. le Président, M. Borsus, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 13

Question de M. Severin à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'absence de flexibilité des critères d'accessibilité aux formations organisées par le Forem»

Orateurs: M. le Président, M. Severin, Mme Arena, Ministre de la Formation 14

Question de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la maladie d'Alzheimer»

Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 15

Question de M. Bouchat à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les projets de la S.N.C.B. visant à supprimer des emplois et des lignes dans la Province du Luxembourg»

Orateurs: M. le Président, M. Bouchat, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, MM. Bayenet, Kubla, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 17

Questions orales 20

Question orale de M. Taminiaux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «La Louvière – Construction d'un complexe aquatique sur le site «Moulin Dambot» – Financement régional»

Orateurs: M. le Président, M. Taminiaux, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, MM. de Lamotte, Kubla 20

Question orale de Mme Pary-Mille à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «la formation à l'esprit d'entreprendre»

Orateurs: M. le Président, Mme Pary-Mille, Mme Arena, Ministre de la Formation 21

Question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les paris sportifs»

Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 23

Question orale de Mme Cornet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la E420»

Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. Bayenet, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. de Lamotte 25

Question orale de M. Walry à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la prévention des risques d'inondations et la problématique du traitement des boues de dragage»
Question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le traitement des boues de dragage et leurs centres de regroupement»
Orateurs: M. le Président, MM. Walry, Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 27

Question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la RN 27»
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 30

Question orale de Mme Corbisier-Hagon à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures à prendre pour aider les bateliers dans la gestion de leurs déchets»
Orateurs: M. le Président, Mme Corbisier-Hagon, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, Mme la Présidente 31

Question orale de M. Boucher à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'annonce d'une mesure portant suppression des droits de succession et de donation pour la transmission d'entreprises dans le cadre du décret-programme»
Orateurs: Mme la Présidente, M. Boucher, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 32

Question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le Plan Marshall de la sécurité routière»
Question orale de M. Borsus à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le Plan Marshall des routes»
Orateurs: Mme la Présidente, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, MM. Stoffels, Borsus 34

Question orale de M. Etienne à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les subsides communaux»
Orateurs: Mme la Présidente, MM. Etienne, Bayenet, Luperto, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Mme Defalque, MM. Kubla, de Lamotte 36

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la nomination de hauts fonctionnaires grâce au mécanisme de mandats»
Orateurs: Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 39

Question orale de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le renforcement des moyens dévolus à la «recherche et développement» en Région wallonne»
Orateurs: Mme la Présidente, M. Kubla, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures 40

Question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la sortie programmée de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise, la mise en œuvre du plan social, la sécurité au travail et le plan de reconversion»

Orateurs: Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 43

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'avenir du Plan communal pour l'emploi»

Orateurs: Mme la Présidente, M. de Lamotte, M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 48

Question orale de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la situation de l'emploi dans l'arrondissement de Charleroi»

Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, M. Ficheroulle 49

Question orale de M. Ficheroulle à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la situation de la SONACA»
Question orale de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le conflit à la SONACA»

Orateurs: M. le Président, M. Ficheroulle, Mme Cornet, M. Kubla, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 52

Question orale de M. Miller à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture annoncée d'Holcim à Obourg et l'efficacité des cellules de reconversion déjà activées»

Orateurs: M. le Président, M. Miller, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 57

Question orale de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'avortement obligatoire des mineures»

Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Miller, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 59

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la coopération entre les différents services transfrontaliers dans le cadre de la lutte contre le feu»

Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 62

Question orale de M. Lebrun à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le rachat des Jardins d'Annevoie»

Orateurs: M. le Président, M. Lebrun, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 63

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la baisse du nombre d'agriculteurs»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 65

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la problématique des dégâts de sangliers»
Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'ouverture, la clôture et la suspension des périodes de chasse au sanglier»
Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 69

Question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aspects budgétaires de la politique agricole»
Orateurs: M. le Président, MM. Jeholet, Crucke, Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Bayenet 73

Liste des abréviations courantes 77

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 37 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Defraigne, MM. Foret, Mathen, en mission à l'étranger; M. Grommes, pour raisons de santé; MM. Dardenne et Neven, retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

M. Dardenne m'a fait savoir qu'il reportait à la prochaine séance sa question orale à M. le Ministre Daerden, sur «la restauration des édifices religieux».

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft m'a fait savoir que le Rat s'était constitué en sa séance du 21 septembre 2004.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis les quatre avis suivants:

– l'avis A.743 sur le projet d'arrêté portant diverses mesures relatives au transport combiné en exécution de l'article 5, § 1er , 2°, a), du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises et de l'article 5, § 1er, 2°, a), du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises;
– l'avis A.745 relatif au programme exceptionnel visant à la sécurisation et à la salubrité du parc locatif social wallon;
– l'avis A.746 relatif aux avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;
– l'avis A.748 sur le transport et la logistique en Région wallonne.

M. le Ministre Daerden m'a transmis les trente et un arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants:

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 30 et 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 52 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 52 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 07 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;
– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 30 et 51 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03, 04 et 05 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 06 des divisions organiques 10 et 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03 et 04 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 12 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03, 08 et 13 des divisions organiques 10, 11 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 53 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 53 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Le Comité consultatif de bioéthique m'a fait parvenir les deux avis suivants :

– l'avis n° 31 du 5 juillet 2004 relatif aux expérimentations impliquant des femmes enceintes et allaitantes ;
– l'avis n° 32 du 5 juillet 2004 relatif à la libre disposition des tests génétiques.

La Cour d'arbitrage m'a transmis les huit notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 145 des rôles 2696, 2709 et 2717 concernant les recours en annulation du décret flamand du 29 novembre 2002 rendant obligatoires les accords conclus entre organisations syndicales et patronales concernant des matières communautaires et régionales, introduits par le Conseil des ministres, le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française ;
– la notification de l'arrêt n° 146 des rôles 2705, 2744 et 2752 concernant le recours en annulation de l'article 8 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, introduits par l'asbl FEGE et autres, par la sa Missil Petroleum et autres et par l'asbl Fédération des entreprises de récupération de métaux ferreux et non ferreux et autres ;
– la notification de l'arrêt n° 147 des rôles 2768 et 2769 concernant les recours en annulation du décret de la Région wallonne du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, et plus particulièrement de ses articles 10, § 3, 51, 52 et 74, introduits par la sa Electrabel et par Interest (Doc. 32 (SE 2004) - N° 1) ;
– la notification de l'arrêt n° 148 du rôle 2773 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 1er bis et 1er ter de la loi du 30 juin 1971 relative aux amendes administratives applicables en cas d'infraction à certaines lois sociales, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles ;
– la notification de l'arrêt n° 149 des rôles 2812, 2814 à 2820, 2823, 2824, 2827 à 2829, 2831, 2833, 2834, 2837 et 2840 concernant les recours en annulation des articles 15 à 22 de la loi du 11 avril 2003 prévoyant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre, introduits par S. De Billoëz et autres ;
– la notification de l'arrêt n° 150 du rôle 2813 concernant le recours en annulation de l'article 4 de la loi du 2 avril 2003 «modifiant la loi du 15 avril 1994, relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, et réglant le transfert de certains agents du Service de la Sûreté de l'État dans le domaine de l'énergie nucléaire», introduit par l'asbl Ardennes liégeoises et J.-M. Vanguestaine ;
– la notification de l'arrêt n° 151 du rôle 2842 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 8, § 1er, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;
– la notification de l'arrêt n° 152 du rôle 2877 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 159 et 191 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RÉGIME DE RECONVERSION DES ENTREPRISES BETTERAVIÈRES»

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le régime de reconversion des entreprises betteravières».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, chers Collègues, la Commission européenne a, en juin 2004, décidé et accepté de réformer la politique sucrière européenne. C'est une réforme qui bouleversera sans aucun doute à la fois, la réalité que connaissent nos betteraviers, nos producteurs de betteraves mais aussi les entreprises de production betteravières.

Il reste, si je puis dire, une porte de sortie encore que, si sur un plan général on peut comprendre certaines réactions de la Commission, celles qui sont liées simplement à se conformer à un arrêt qui sera prononcé incessamment au mois d'octobre par l'OMC, et qui doit donc permettre de respecter les règles de concurrence mondiales, il n'en reste pas moins qu'il faut éviter, à la fois de créer de nouvelles

distorsions de concurrence mais aussi éviter que des secteurs, et les secteurs agricole et sucrier, sont des secteurs importants de notre Wallonie, en sortent nettement affaiblis.

Je dis qu'il reste une porte de sortie parce que le Conseil des Ministres doit encore se réunir pour avaliser la proposition de la Commission sur base d'un large consensus, puisqu'il faut une majorité qualifiée.

Lorsque le Commissaire Fischler a étudié ce dossier, il s'en est tenu à une constante, à savoir qu'il fallait plus de concurrence, mieux de concurrence donc aider moins les entreprises, aider moins à l'exportation, donc faire diminuer les prix. Jusque là on peut éventuellement le suivre.

La conséquence directe est que l'étude du Commissaire Fischler, ayant été largement annoncée, des entreprises, et je pense en tout cas aux deux grosses entreprises qui traitent la production sucrière en Wallonie, à savoir le groupe tirlemontois et le groupe sucrier, ont anticipé cette réforme en fermant deux sites de production, Genappe et Frasnes-les-Anvaing, que je connais particulièrement bien.

Et en le faisant, ils ont simplement suivi une logique économique, afin d'éviter des troubles socio-économiques dans l'avenir.

Où j'ai du mal à suivre la logique européenne, et j'en ai parlé avec la Ministre fédérale de l'Agriculture, c'est quand elle dit que les entreprises qui prendront leurs responsabilités seront aidées dans leur reconversion à concurrence de 250 euros la tonne mais elles ne seront aidées qu'à partir de juin 2005 puisque ce plan doit être exécuté sur cinq ans.

M. le Président. – Voulez-vous en venir à la question, car il y a cinq minutes pour vous et cinq minutes pour le Ministre. Si vous prenez les dix minutes, vous n'aurez pas de réponse.

M. Crucke (MR). – J'y arrive ! *(Rumeurs)*. La question ne sera pas extrêmement longue mais je pense qu'elle méritait en tout cas l'explication que je vous ai donnée.

Et donc, ce sera seulement à partir de juin 2005. Je crois qu'on va créer une nouvelle distorsion, sauf si nous arrivons et si vous demandez à la Ministre fédérale, – ce qui est de votre compétence –, de faire en sorte que cette mesure soit anticipée, de manière à permettre, à la fois, aux entreprises ou aux repreneurs, car certains sites ont déjà été repris par des personnes de droit public, des intercommunales, de pouvoir bénéficier de cette aide. Si vous le faites, la reconversion ne se fera pas uniquement sur le dos de la Région wallonne mais aussi sur le dos de l'Europe qui a décidé et qui décidera de cette mesure. Ce que je vous demande donc c'est d'avoir un message clair à l'égard de la Ministre fédérale afin qu'elle puisse elle-même avoir un message clair au sein du Conseil des Ministres.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen. *(Rumeurs)*.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il reste combien de temps, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Deux minutes maximum.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, chers amis, j'ai effectivement déjà rencontré la Ministre Laruelle à ce sujet. Mais au-delà de cela, et c'est plus important car c'est une compétence régionale, comme vous n'êtes pas sans le savoir, j'ai rencontré, dès ma prise de fonction, le Ministre-Président flamand, M. Leterme, qui a aussi en charge l'Agriculture, pour s'associer et être plus fort par rapport à la concertation et par rapport à ce que vous, en particulier, avez évoqué. Car au-delà du sucre et des problèmes de la reconversion des entreprises comme vous l'avez dit, il y a beaucoup d'autres problèmes au niveau sucrier en termes de prix et des conséquences pour les producteurs. Nous avons abordé les deux aspects : d'une part, l'aspect des producteurs, des agriculteurs, des betteraviers et, d'autre part, aussi des entreprises en termes de reconversion.

Qu'avons-nous mis au point ? Simplement une stratégie pour s'associer le plus possible avec des régions qui connaissent les mêmes problèmes que nous et où des entreprises ont anticipé aussi, comme en Région wallonne et comme les entreprises que vous avez citées. S'associer à d'autres régions, à d'autres pays pour aller dans le même sens et avoir une position commune lors de la discussion du Conseil des Ministres au mois de novembre. Donc, nous avons, M. Leterme et moi-même, pris des contacts avec nos homologues européens, pour arriver lors de la discussion et de l'arrêt de la décision à une position commune. La Wallonie est relativement isolée à ce niveau-là et la Ministre fédérale est le porte-parole de la concertation qui a lieu en direct, et je travaille en direct avec le Ministre Leterme, par téléphone, et on se rencontre régulièrement pour se mettre déjà d'accord au niveau Région wallonne et Région flamande, d'une part, et deuxièmement, c'est le plus important, pour avoir un plan stratégique pour l'ensemble du secteur en associant d'autres régions, spécialement la France et l'Allemagne, qui connaissent des problèmes semblables aux nôtres et qui ont

une vision relativement commune, pour faire basculer la décision dans le bon sens notamment par rapport à la reconversion mais aussi par rapport à l'ensemble du secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse, j'aurais aimé qu'il me confirme et affirme qu'il demande au Ministre qu'on anticipe la mesure de reconversion, c'est cela qui permettra de faire en sorte que ceux qui ont anticipé dans les faits de la reconversion puissent la pratiquer sinon ce sera sur le dos de la Région wallonne et donc sur le dos des finances de la Région wallonne.

QUESTION DE M. JEHOLET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SUCCESSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU PORT AUTONOME DE LIÈGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la succession de la directrice générale du port autonome de Liège».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous savez le rôle important, et certains ou certaines de vos collègues le savent aussi, du port autonome de Liège sur la scène internationale et évidemment dans le cadre économique du bassin liégeois.

Vu la démission de Mme Simonet pour vous rejoindre au Gouvernement, vous devez, et le Gouvernement doit procéder à la désignation d'un successeur à Mme Simonet comme directeur général du port autonome de Liège.

Dans les circonstances que l'on connaît et dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois, cette désignation est évidemment d'importance. Vous avez dit à la presse que vous vous intéressiez «personnellement» au problème et que vous aviez repris en mains, comme vous savez le faire et de façon très souvent efficace, je vais dire, dans la région liégeoise, ce dossier de désignation d'un successeur à Mme Simonet.

Le conseil d'administration s'est réuni hier et vous a fait, d'après mes informations, une proposition d'une décision peut-être un peu plus collégiale avec des experts dont on ne connaît pas encore exactement le rôle. Quant à moi, je souhaite vous poser quelques questions.

1. Avez-vous déjà tranché ?
2. Comptez-vous suivre l'avis et la proposition du conseil d'administration du port ?
3. Dans quel timing comptez-vous prendre cette décision, vu l'importance de la rapidité d'une telle décision pour le port autonome de Liège et, plus généralement, pour le redéploiement économique de la région liégeoise ?
4. Vous avez également évoqué des rapports, des synergies peut-être plus fortes avec différents opérateurs économiques liégeois. Qu'en est-il de ces synergies ? Quelles formes pourraient-elles prendre ?
5. Indépendamment du poste de directeur général du port de Liège, comptez-vous revoir plus fondamentalement l'organigramme du port autonome de Liège ?

Je souhaiterais évidemment avoir des réponses précises par rapport à toutes ces questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je suppose que dans les délais impartis, vous me permettrez quand même, Monsieur le Président, de dire deux mots concernant hier, car j'ai été très surpris, très surpris, que mon ami M. Kubla m'attaque ou vous attaque, je ne sais pas ce que je dois dire … *(Rires)*.

M. Kubla (MR). – Je n'attaque personne, je défends le Parlement.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je souris car c'est vrai, c'est mon ami, on a travaillé cinq ans ensemble, dans la meilleure ambiance et je me rappelle le 19 novembre 2003 quand il était avec Al Gore, à Louvain, au lieu d'être au Parlement et à ce moment-là, c'était Antoine qui fulminait. C'est un éternel recommencement dans la vie suivant les rôles que l'on joue. *(Rires)*.

M. Kubla (MR). – Vous reconnaissez que j'ai au moins attendu la moitié de la législature et deuxièmement, je crois objectivement que représenter la Wallo-

nie auprès d'Al Gore était peut-être plus important que d'encourager M. Bolland, que vous aimez particulièrement, à son départ.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – En réalité, j'étais dans mon cabinet avec une dizaine de personnes, parce que ce qu'on écrit dans la presse, ce n'est pas juste, avec une dizaine de personnes pour m'occuper de quoi ? Je vais vous le dire : de Francorchamps. *(Rires),* de Francorchamps.

M. Kubla (MR). – Vous allez garantir le prochain Grand Prix ?

Est-ce que vous nous annoncez que le Grand Prix 2005 aura lieu ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui. Oui.

M. Kubla (MR). – Cela c'est important. Vous me garantissez la recette 2005 ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui, oui.

M. Kubla (MR). – C'est important. Cela vous vaut déjà un peu de pardon.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Et ainsi on est quitte.

Maintenant en ce qui concerne le port, tout d'abord je profite de l'occasion pour dire publiquement combien je souhaite remercier Mme Simonet – je l'ai fait en d'autres circonstances mais je ne savais pas que je le ferais un jour à la tribune du Parlement alors qu'elle serait devenue ma collègue – pour le travail qu'elle a réalisé durant de nombreuses et surtout durant pratiquement cinq ans où elle était directrice générale et où j'avais la tutelle de cet organisme.

Maintenant, au-delà de cela, les circonstances étant ce qu'elles sont, il est clair que le problème est posé. Et si vous prenez les textes, vous savez comme moi qu'il appartient, pour être très précis, au Ministre de tutelle et au Ministre de la Fonction publique, de désigner les fonctionnaires généraux, plus précisément, sous mandat dans le cadre de la nouvelle législature. C'est vrai, dans le cadre des ministères, c'est vrai également dans le cadre des OIP et le port est, on pourrait en discuter longuement, à tort ou à raison, repris dans la liste. C'est d'ailleurs sur base de quoi Mme Simonet a été désignée, première désignation, comme mandataire.

Il est logique, me semble-t-il, que je dise que ce dossier m'intéresse au premier chef, je vais même plus loin, c'est mon devoir que de m'occuper de ce dossier. Je ne dis rien d'autre.

Le conseil d'administration fait des propositions et je vais les examiner, on verra bien. Je ne sais pas encore, je ne les ai pas, je vous assure. Je ne les ai pas encore mais je vais les examiner et je suis convaincu que nous trouverons au Gouvernement, l'accord qui convient, tout cela dans un ensemble peut-être un peu plus large que le seul port autonome, nous trouverons l'accord qui convient, Monsieur Jeholet.

M. de Lamotte (cdH). – Avec la SOWAER. *(Rumeurs).*

M. Kubla (MR). – 2/3, 1/3. *(Rires).*

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Cela doit ressembler quelque part à cela ! *(Rires).* N'est-ce pas, Monsieur Kubla, nous connaissons la chanson !

M. Kubla (MR). – C'est un retour sur le passé.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Cela n'a jamais changé. Même Écolo n'a pas changé le système ! *(Rumeurs).*

Alors, synergies avec la SPI, cela, j'en suis convaincu. Cela si vous me demandez mon avis personnel, je pense effectivement que, dans le cadre du redéploiement économique, il faut trouver des synergies avec la SPI et faire en sorte qu'il n'y ait pas de concurrence inutile entre les deux organismes. Vous connaissez très bien la SPI, c'est juste, n'est-ce pas, vous y exercez des fonctions importantes, je me souviens bien des désignations, par voie de conséquence, vous ne pouvez être que d'accord avec moi. Et alors, vous savez, dans les prochains jours, une solution va émerger. *(Rumeurs).*

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Écoutez, Monsieur le Président, je pense que j'avais posé des questions précises, c'est le moins que l'on puisse dire, et je n'ai pas de réponses très précises. J'insiste simplement par rapport à l'urgence de la décision, vu le redéploiement économique en Province de Liège qui doit tous nous mobiliser. Donc, je pense qu'on va encore laisser deux, trois jours et je communiquerai peut-être la proposition du conseil d'administration au Ministre tout à

l'heure, comme cela on pourra peut-être faire avancer les choses et vous pourrez peut-être désigner le plus rapidement possible.

QUESTION DE M. BOUCHER À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'UTILISATION DE LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE DES AUTOROUTES POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Boucher à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence des autoroutes pour les transports en commun».

La parole est à M. Boucher pour poser sa question.

M. Boucher (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Ministre, je m'en réfère à une interview que vous avez donnée, il y a quelques jours, dans un quotidien, concernant la politique des transports en commun.

Vous n'ignorez pas que dans le Brabant wallon la ligne «Conforto» a été lancée entre Louvain-la-Neuve et Bruxelles. Vous savez aussi que cette ligne, que j'ai d'ailleurs prise, fonctionne très bien. Seulement il y a un *hic*: lorsque l'on se trouve bloqué dans la circulation routière, l'autobus est également bloqué. Donc, on perd beaucoup de temps et quand on sait qu'un bus supprime 400 mètres de file sur l'autoroute, quand cela fonctionne bien, on a intérêt à trouver des solutions.

Votre prédécesseur avait repris une ancienne idée qui était d'utiliser la bande des pneus crevés. Il a donc chargé la société STRATEC de faire une étude, étude qui est tout à fait favorable. Le coût de cette intervention pour la Région wallonne, est chiffré à 250.000 euros pour la partie de notre territoire. Seulement, pour rejoindre Bruxelles il faut traverser la Flandre, il y a donc toute une partie de la E411 qui se trouve sur le territoire flamand. J'ai interrogé votre prédécesseur à l'époque qui m'avait répondu : «*des contacts sont en cours, un accord aboutira*». Et c'est la raison de ma question aujourd'hui.

Je voudrais savoir où en sont ces pourparlers et si on peut envisager, à court ou à moyen terme, un accord entre les Régions sur ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. Le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues du Gouvernement, chers Collègues du Parlement, excellente question, Monsieur Boucher. Je retiens la leçon d'hier, Monsieur le Président, vous m'avez dit que lorsqu'il y avait une bonne question, je devais le dire.

Comme administrateur du TEC Brabant wallon, effectivement, j'ai eu la chance de participer aux nombreuses délibérations concernant la problématique que vous soulevez. Effectivement, depuis septembre 2002, ce Conforto qui relie Louvain-la-Neuve, Wavre, Bruxelles, fonctionne et fonctionne bien puisqu'on dénombre à peu près 13.000 voyageurs par an, c'est donc un succès.

Ceci dit, pour qu'il soit encore plus attractif, et qu'il se montre concurrentiel par rapport à l'automobile, il faut aller plus vite par rapport à celle-ci. Comment faire ? Et vous l'avez évoqué à juste titre, c'est l'idée excellente de mon prédécesseur, M. Daras : utiliser la bande d'arrêt d'urgence. Une étude a été confiée au bureau d'études STRATEC et qui a dégagé, vous l'avez dit, un avis positif, moyennant trois conditions :

– d'une part, élargir la bande d'arrêt d'urgence pour avoir un gabarit entre 3,40 m et 3,60 m ;
– deuxièmement, créer cinq aires de refuge pour les véhicules qui sont ou accidentés ou en panne ;
– et troisièmement, signaler évidemment, de manière correcte, que la bande d'arrêt d'urgence peut être utilisée par les bus.

Trois conditions et une recommandation, c'est la limite de vitesse : 60 km/heure pour le bus et 25 km supérieurs en cas d'embouteillages pour éviter le passage trop rapide du bus par rapport à des voitures plus ou moins à l'arrêt et qui pourraient déboîter sur la bande d'arrêt d'urgence.

Voilà donc les conclusions de STRATEC et ils vont même plus loin puisqu'ils disent : ces recommandations sont valables pour toute la Wallonie. Donc, rien ne nous empêche demain, et je compte le faire, pour d'autres villes engorgées le matin ou au retour le soir – je pense à Liège, Mons, Charleroi – d'utiliser là aussi les bandes d'arrêt d'urgence lorsqu'il y a un transport en commun qui doit emprunter l'autoroute.

Au-delà de cela, il faut évidemment aménager ces bandes d'arrêt d'urgence et donc, les coûts envisagés reposent sur, à peu près 680.000 euros pour la Région wallonne et un peu plus pour la Région flamande : 700.000 euros. Ce sont des coûts parfaitement suppor-

tables. Avec mon excellent collègue, Michel Daerden – vous avez compris tout à l'heure quelle belle complicité nous unissait – nous sommes d'accord sur les montants et sur les réalisations. Mieux même, les Bruxellois nous ont aidés, puisque entre le carrefour Léonard et la station Herrmann-Debroux, vous avez maintenant, sur site propre, sur 1,7 kilomètre, une bande qui est réservée aux bus, ce qui a fait gagner trois minutes. Si l'on opère toutes les modifications sur la bande d'arrêt d'urgence entre Wavre et Bruxelles, on pourra gagner huit minutes complémentaires. Autrement dit, c'est un quart d'heure très précieux dans la circulation par rapport à la circulation actuelle du bus mais c'est bien davantage, évidemment, par rapport aux voitures immobilisées tôt le matin, comme vous le savez.

Reste dès lors, un problème à dénouer, peut-être deux. D'une part l'autorisation du service public fédéral des transports : cela c'est OK, il n'y a plus aucune difficulté, le fédéral a marqué son accord. Reste la Région flamande. Le précédent Gouvernement flamand avait approuvé notre demande, il n'y a pas de difficulté. Maintenant…

M. Kubla (MR). – Le CD&V est là.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est plus complexe, je vais expliquer pourquoi. C'est un peu plus complexe, pourquoi ? Parce que le portefeuille a été démembré en deux comme il l'est en Wallonie, vous avez d'une part : transport, mobilité, d'autre part : équipement et infrastructure. Et donc, je dois revoir, c'est prévu dans la quinzaine, mes homologues néerlandophones pour consacrer le projet. J'imagine qu'il y aura peut-être une petite difficulté sur le montage financier puisque, au fond, eux, ne sont guère intéressés à investir 700.000 euros qui vont surtout bénéficier à des usagers francophones. Toutefois, les discussions engagées s'annoncent de manière tout à fait heureuse, ne fût-ce que parce que les Flamands eux-mêmes utilisent la bande d'arrêt d'urgence autour du port d'Anvers. Donc, sur le principe, ils ne peuvent qu'acquiescer. Il restera à trouver les modalités financières mais rassurez-vous, avec mon collègue Daerden, nous débloquerons la situation dans les prochaines semaines et je ne manquerai pas, bien évidemment, de vous associer, ne fût-ce que lors de la première de ce bus sur la bande d'arrêt d'urgence.

M. le Président. – La parole est à M. Boucher.

M. Boucher (MR). – Merci pour ces précisions, Monsieur le Ministre.

QUESTION DE M. BORSUS À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LES RELATIONS PRIVILÉGIÉES À NOUER AVEC L'ÉCOSSE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «les relations privilégiées à nouer avec l'Écosse».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, les récentes Fêtes de Wallonie viennent de fermer leurs portes. L'Écosse était, comme vous le savez, invitée d'honneur de ces festivités. Le Premier ministre de cette région qui, d'ailleurs à maints égards, présente des caractères similaires à notre Région wallonne, a souhaité rehausser de sa présence, entouré de toute une délégation, les cérémonies organisées en cette circonstance.

La question que je voudrais vous adresser est la suivante : ne conviendrait-il pas d'utiliser cette opportunité de manière à prolonger les contacts ainsi développés, de sorte qu'au-delà de l'aspect festif, protocolaire, ils puissent être, par exemple, à la faveur d'un accord de coopération, d'un protocole de coopération, plus durablement établis, sous forme de relations culturelles, socio-culturelles, économiques avec ces régions voisines. D'autant plus que le mécanisme de la «Région hôte», de la «Région, invitée d'honneur» des Fêtes de Wallonie se reproduit chaque année. N'y a-t-il donc pas là une opportunité à saisir pour densifier autour de notre Région une série de tissus relationnels fort opportun pour les uns comme pour les autres ?

M. le Président. – La parole est à la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues du Gouvernement, effectivement les relations entre la Région wallonne et l'Écosse ne sont pas à nouer, elles existent déjà et pour preuve, vous avez rappelé les cérémonies qui se sont déroulées à Namur la semaine dernière avec la présence du Premier ministre, ce dont nous devons

nous féliciter. Cela témoigne donc des excellents liens politiques entre nos deux régions.

La Déclaration de politique régionale prévoit de veiller à la mise en évidence plus forte, autant que faire se peut, de la reconnaissance du fait régional au niveau européen. Cela peut se faire, notamment, par exemple, par le biais de la Conférence des régions européennes à pouvoir législatif, REGLEG, et sans doute, n'ignorez-vous pas que précisément l'Écosse et la Région wallonne ont été les membres fondatrices de cette institution.

Effectivement, il n'existe pas aujourd'hui d'accord bilatéral entre l'Ecosse et la Région wallonne et le contexte budgétaire – je regarde le Ministre du Budget – ne semble pas favorable à cet égard, pas plus que le fait que de nombreuses relations viennent d'être nouées par le passé et qu'il convient de les mettre en œuvre pour l'instant.

Par contre, il est intéressant, et il vous intéressera d'apprendre que dans le cadre de la transversalité entre la Communauté française et la Région wallonne et par le fait de la double casquette que je porte alternativement, la Communauté française réfléchit par exemple à des liens, comme la possibilité de mettre à la disposition de l'Université d'Édimbourg une lectrice ou un lecteur de français, ainsi que de participer à son festival, ce qui manquerait de conforter et d'aller dans le sens que vous souhaitiez.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

QUESTION DE M. SEVERIN À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «L'ABSENCE DE FLEXIBILITÉ DES CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ AUX FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE FOREM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Severin à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «l'absence de flexibilité des critères d'accessibilité aux formations organisées par le FOREm».

La parole est à M. Severin pour poser sa question.

M. Severin (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres, chers Collègues, Madame la Ministre, j'ai pu lire dans la presse, de ce week-end, dans le quotidien «*La Meuse*», qu'un candidat à la formation de chauffeur poids lourds avait été écarté de cette formation. Il était en congé pénitentiaire, il était en liberté provisoire. Il avait trouvé un employeur qui voulait bien l'engager dans cette fonction de chauffeur. Il avait passé les tests au niveau du FOREm, qu'il avait réussis. On lui a demandé un certificat de bonne vie et mœurs et on ne lui a pas accordé cette formation.

Dans le cas précis de l'interview que vous donniez au journal «*La Meuse*», je vous comprends très bien : quelqu'un avec des problèmes d'alcool ne peut peut-être pas avoir immédiatement une formation de chauffeur, que ce soit de poids lourds ou d'autocars. La réinsertion des personnes qui ont connu des difficultés judiciaires est un problème qui me touche beaucoup. Ce qui m'inquiète dans votre réponse, Madame la Ministre, est que votre position, qui est justifiée, dans le cas que vous citiez, s'étende à toutes les personnes qui ont connu des problèmes judiciaires et qui essayent de se réinsérer. Lorsqu'il n'y a pas de cause à effets entre une sanction judiciaire et la formation qu'on va suivre, je crois qu'il est possible, que c'est un devoir, dans ce programme d'insertion, que ces gens puissent obtenir des formations au niveau du FOREm. N'est-ce pas un peu trop rigide, ne peut-on pas étudier les situations, au cas par cas, surtout lorsqu'ils ont un employeur potentiel, ou bien avoir un encadrement ? Je ne connais pas vos intentions vu que cela n'a pas été développé dans la presse et c'est pourquoi je me permets de vous poser la question.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Effectivement, vous faites référence à un cas particulier d'une personne qui est sortie du milieu carcéral et avait l'intention de suivre une formation en matière de chauffeur poids lourds.

Quelle a été l'attitude en la matière ? Aujourd'hui, les formations de chauffeurs poids lourds sont limitées en terme d'accès à toute personne qui possède effectivement un certificat de bonne vie et mœurs, non pas que la formation le requiert mais tout simplement parce que l'emploi ne peut être ouvert – et c'est une décision du secteur des transports poids lourds – qu'à des personnes ayant un certificat de bonne vie et mœurs.

Et donc, il serait tout à fait irresponsable de la part des organismes de formation quels qu'ils soient, d'offrir une formation à quelqu'un, qui au terme de celle-ci ne pourrait pas être employé parce que juste-

ment l'employeur exige d'avoir un certificat de bonne vie et mœurs. Donc, en ce qui concerne la rigidité ou la non-rigidité, je trouve qu'il est tout à fait irresponsable d'envoyer des personnes, quelle que soit la personne, vers une porte fermée en ce qui concerne l'emploi qui leur est donné.

Il y a trois types de formation qui sont concernés actuellement : c'est la formation des chauffeurs poids lourds, la formation «bus, car», c'est-à-dire tout ce qui est transport de personnes et enfin, la formation dans le secteur du gardiennage, qui là, par le biais d'une disposition fédérale en matière d'accès à la profession, exige d'avoir un certificat de bonne vie et mœurs. Je parle ici des formations réalisées par le FOREm. On pourrait citer d'autres lieux dans lesquels un certificat de bonne vie et mœurs est réclamé, par exemple, dans des fonctions d'accompagnement de personnes ou des fonctions liées à l'éducation, bien entendu, où il y a aussi des exigences en la matière.

Donc par rapport à cela, la souplesse n'est pas permise. Par contre, ce que j'ai dit par rapport à cette personne et, de manière générale, par rapport aux personnes qui sont dans le milieu carcéral et qui sortent de ce milieu, c'est que le FOREm, avec d'autres acteurs, fasse des partenariats, c'est déjà le cas avec les prisons, pour travailler en amont, c'est-à-dire, avant la sortie des personnes de prison, sur le projet professionnel de ces personnes, et bien entendu, il ne faut pas les envoyer vers des projets professionnels qui leur seraient complètement fermés, car là encore, on demanderait un certificat de bonne vie et mœurs. Et donc, il y a tout un travail en amont qui est réalisé. D'ailleurs dans chaque région où il y a une prison, un délégué spécial du FOREm travaille sur la réinsertion des personnes issues du milieu carcéral.

Aujourd'hui, il y a des dispositifs qui permettent de prendre en considération la difficulté de ces personnes et c'est vrai qu'ils ont payé leur peine et qu'il faut qu'on puisse les aider à retrouver une place dans la société. Mais je pense qu'il y a deux débats différents : il y a le débat de la réinsertion professionnelle d'une part, et le FOREm et l'ensemble des acteurs doivent jouer leur jeu et puis, il y a le débat de l'exigence par rapport à l'emploi qui est émis par un secteur professionnel ou par une loi au niveau fédéral et contre laquelle nous ne pouvons rien faire. Nous ne pouvons que nous plier par rapport à cette exigence et former les personnes qui sont effectivement capables de rentrer dans l'emploi avec les exigences du secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Severin.

M. Severin (MR). – Madame, Monsieur le Président, Madame la Ministre, j'ai bien compris et j'ai dit tout de suite dans ma question que j'étais d'accord avec la position qui avait été prise dans ce cas précis. Mais ce que je crains, c'est que le fait d'avoir une condamnation, si on exige partout ou souvent des certificats de bonne vie et mœurs, ne soit pas une entrave à la formation. Mais, si j'ai bien compris, il n'y a que ces trois cas-là. Dans d'autres cas, ce n'est pas un frein à la formation. *(Rumeurs)*.

QUESTION DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA MALADIE D'ALZHEIMER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la maladie d'Alzheimer».

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, le 21 septembre dernier était consacré journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. On sait que c'est une maladie très invalidante, très lourde pour la personne qui est atteinte de cette maladie dégénérative du cerveau mais également pour son entourage.

Et c'est donc un sujet très important et nous aurons certainement l'occasion, Madame la Ministre, de revenir sur ce sujet, à maintes reprises tout au long de la législature.

Alors, quelques chiffres : on parle de 4 millions de personnes atteintes en Europe, 85.000 personnes atteintes en Belgique et le nombre augmenterait de 15 % par an dans nos régions. C'est dire toute l'importance du nombre de personnes concernées par cette maladie.

Je voulais vous demander, Madame la Ministre, la Région wallonne a-t-elle été partie prenante lors de cette journée mondiale de la maladie d'Alzheimer ? Quelles sont les initiatives qui ont été prises en Région wallonne ? On sait que la plupart du temps le souhait des familles est de garder les malades au domicile mais malheureusement, parfois, il y a nécessité de placement. Alors, en Région wallonne, combien d'institutions prennent-elles en charge ces personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autre part, quelles sont les initiatives en Région wallonne, en matière d'infor-

mation, de prévention et surtout d'accompagnement des familles parce que l'on sait que c'est là qu'il y a une partie très lourde d'accompagnement, de prise en charge, puisque les familles ont des difficultés importantes face à cette maladie.

Quelles sont les initiatives prises en Région wallonne ? Et puis, on voit tout l'aspect complexe et multiple de cette maladie ? Avez-vous eu des contacts avec vos homologues au niveau fédéral et au niveau de la Communauté française concernant les initiatives qui pourraient être prises en Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame Bertouille, je vous remercie de la pertinence de votre question qui aborde un problème de société qui risque de nous concerner tous, un jour ou l'autre. Donc, nous avons été effectivement invités à apporter une modeste contribution en introduisant le colloque qui s'est tenu à Namur, au sujet de la maladie d'Alzheimer.

Quant à la maladie elle-même : l'état actuel de la recherche témoigne de l'extrême difficulté du diagnostic. Longtemps, le terme «maladie d'Alzheimer» a été considéré comme un terme générique qui englobe toute une série de troubles mentaux liés à la santé mentale de la personne âgée. Les experts présents au colloque ont insisté sur le fait qu'il s'agit là d'une conception très peu scientifique et qu'en fait bon nombre de troubles liés à la santé mentale de la personne âgée, ne constituent en rien des symptômes de la maladie d'Alzheimer. Aussi les chiffres que vous citez sont extrêmement controversés et, vraisemblablement, selon les études qui sont menées actuellement dans les universités belges seulement 10 % des démences chez les personnes âgées relèveraient de la maladie d'Alzheimer. C'est très important.

La question du diagnostic est tout à fait fondamentale pour orienter les politiques à mettre en place ; il est évident qu'une personne âgée qui oppose une réaction de mutisme parce qu'elle est en dépression n'a pas besoin du même accompagnement et du même soutien qu'une personne qui souffre de la maladie d'Alzheimer.

Un des premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer consiste en des changements de personnalité, ce qui pose d'importantes difficultés à l'entourage et à la famille : en effet, il s'agit pour eux de disposer d'un accompagnement médical et psychiatrique suffisamment pointu pour distinguer à quel stade de la maladie la personne se trouve et cela, étant entendu qu'il existe plusieurs maladies d'Alzheimer.

Dans ce contexte, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas simple pour moi d'apporter des réponses précises quant aux caractéristiques et aux possibilités de diagnostic de la maladie.

Par ailleurs, vous l'avez souligné à juste titre, le pouvoir fédéral est responsable pour tout ce qui concerne les traitements de la maladie. Comme vous le savez, sans doute, un vaccin est actuellement à l'étude et permet d'espérer une évolution très positive dans le traitement : jusqu'à présent, les médicaments en circulation, s'ils freinent le développement de la maladie, en tout cas, n'améliorent que peu le confort, le bien-être des malades et de leur accompagnement.

Quant à l'hébergement des personnes atteintes de la maladie, un arrêté royal du 24 juin 1999 qui refusait le développement des centres de soins de jour a été annulé par le Conseil d'État. Nous allons donc devoir rediscuter avec nos collègues du fédéral pour aboutir à la détermination de normes visant à mettre sur pied ces centres de jour.

Pour ce qui concerne la Communauté française, celle-ci est également compétente pour tout ce qui concerne la prévention. Il est clair que le dépistage précoce de la maladie offre de meilleures perspectives de guérison et dès lors facilitent l'accompagnement mais, je le répète, la question du dépistage est beaucoup plus complexe qu'elle peut le paraître à première vue.

Enfin, pour ce qui relève des compétences de la Région wallonne et, plus particulièrement, celles de mon département, il est bien évident que le maintien à domicile, l'accompagnement de la personne par les services d'aide et de soins, voire par les centres de santé mentale sont primordiaux pour assurer le confort des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Tout ce que nous pouvons mettre en œuvre en Région wallonne pour prendre en charge la problématique du vieillissement de la population, et je dis bien l'ensemble de la problématique du vieillissement de la population, ce qui signifie les problèmes de santé mentale que cela implique, y compris ceux relevant de la maladie d'Alzheimer, constitue pour moi une priorité. Mes collaborateurs et moi-même, avons pour mission d'y travailler.

Lorsque la maladie mentale, qu'elle s'appelle Alzheimer ou autre, s'aggrave dans le temps, lorsque l'aide à domicile n'est plus envisageable tout le temps, il va de soi que la Région wallonne doit être présente sur le terrain en assurant l'accès d'un certain nombre de centres de jour et d'accueil à la personne qui a des problèmes de santé mentale.

M. le Président. – Madame Vienne …

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Il faut que je sois plus brève ? *(Rires)*.

M. le Président. – Oui, vous avez déjà doublé votre temps de parole.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Ah ! D'accord.

Mme Bertouille (MR). – C'est un sujet important.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je ne sais pas quel est mon temps de parole. Donc, très brièvement, notre hôpital psychiatrique «le Chêne aux haies» a ouvert une unité de lits psychiatriques spécialement destinée à cet effet et je me suis permis d'emporter mon petit papier pour vous dire que nous avons ouvert 286 lits hospitaliers en hôpital général et 171 en hôpital psychiatrique. Et pour répondre d'une manière tout à fait précise à votre question, il y a Pèrî à Liège, l'ISPPC à Montigny-le-Tilleul, Saint-Joseph à Gilly, le CHR à Tournai, le CHR à Mouscron, Saint-Bernard à Manage, Beau Vallon, Saint-Martin à Dave et Les Marronniers à Tournai.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes à toutes mes questions. Effectivement, c'est un sujet très important qui concerne le vieillissement de notre population et donc un nombre important de personnes, qu'il s'agisse d'une maladie diagnostiquée 100 % maladie d'Alzheimer ou d'une maladie proche, de type démence, qui nécessite un accompagnement et un encadrement de la personne mais aussi de la famille. J'insiste sur ce point parce qu'il y a tout l'aspect psychologique et de soutien auquel nous devons veiller en Région wallonne et je crois qu'il y a un manque d'initiatives des pouvoirs publics en la matière. Mais je soulignerai les initiatives qui se développent un peu partout maintenant dans nos villes à l'initiative de la ligue Alzheimer, ce sont les «Alzheimer cafés». Ce sera bien, dans quelques mois ou dans un an ou deux, de faire le bilan de ces «Alzheimer cafés» qui sont des lieux de rencontres entre les personnes atteintes de la maladie entourées de leur famille. Ce sont des lieux où les personnes ont la possibilité de s'exprimer et c'est important.

QUESTION DE M. BOUCHAT À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES PROJETS DE LA SNCB VISANT À SUPPRIMER DES EMPLOIS ET DES LIGNES DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG».

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchat à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les projets de la SNCB visant à supprimer des emplois et des lignes dans la Province du Luxembourg».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

M. Bouchat (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs, j'aurais voulu trouver – je l'ai déjà dit en d'autres circonstances – les mots pour m'adresser au Ministre Antoine, ces mots percutants, qui parfois vous laissaient sans réponse, parfois vous faisaient bondir, souvent faisaient rire toute l'Assemblée, sauf certains.

Monsieur le Ministre je ne peux pas vous plagier, ce serait à mon avis indécent, car je n'ai pas votre talent même si j'ai retenu toutes vos leçons. J'entre donc dans le vif du sujet : la question que je vais vous poser est une question d'actualité, Monsieur le Ministre, qui a défrayé la chronique, non seulement luxembourgeoise mais à mon avis celle du sud-est également. La problématique est assez large. Le PS luxembourgeois est monté aux barricades en disant : «*Attention, faisons vite un front commun, le sud-est, le Luxembourg en particulier, devient un désert ferroviaire*». Et d'en appeler à la constitution d'un front commun.

Connaissant votre infinie sagesse sous un côté émotif et impulsif très évident, je me suis dit que j'allais m'en référer à vous malgré la différence d'âge. Il ne m'en coûte pas parce que je sais que vous avez des arguments pertinents et que vous êtes travailleur. Alors, Monsieur le Ministre, que disent nos amis socialistes en lançant ce véritable SOS ? Qu'on va supprimer une trentaine d'emplois, des emplois de gare de triage. Arlon ne sera plus une gare centre autonome mais dépendra de Namur comme c'est déjà le cas pour Jemelle et Marloie. Le Conseil communal d'Arlon a déjà voté une motion pour dire que c'était inadmissible.

Et de continuer aussi en disant : «*Attention, ils proposent également, dans le plan stratégique qu'ils sont en train d'élaborer, de remplacer les lignes non ren -*

tables par des services du TEC». Cela serait une régionalisation avant l'heure qui vous ferait supporter les déficits et qui laisserait les lignes rentables à la SNCB.

Monsieur le Ministre, j'ai appris, lorsque vous avez répondu à la question de M. Fontaine – et dans la presse d'ailleurs, vous vous êtes empressé de nous l'annoncer – que vous alliez rencontrer M. Vinck. Concernant la suppression des 41 guichets, j'attire votre attention sur le fait qu'on va supprimer le guichet de la commune de Hotton, c'est-à-dire la commune de votre excellent collègue Philippe Courard. Je ne sais pas comment vous ferez pour l'aider mais je vous invite à le faire puisque je n'ai entendu aucune réaction alarmiste ni alarmante de sa part. D'autres gares sont concernées également mais je passe.

Première question, Monsieur le Ministre, pour entrer dans le vif du sujet. Vous nous dites qu'il va y avoir une concertation préalable avec les autorités locales, puis-je vous demander d'intervenir ? J'ai toujours proclamé *urbi et orbi* qu'il fallait une ligne faîtière décrétée par la Région wallonne. Allez-vous permettre que l'on vende des tickets au GB, dans les cafés ou dans une commune, puisque l'on dénombre 41 gares sur la sellette et une dizaine dont il faudra réduire les services ? Je pense que le président de l'Union des villes et communes ne permettra pas une véritable cacophonie à ce sujet. Et je pense que là, vous avez un rôle à jouer et qu'il ne faut pas encore transférer sur les autorités locales, ce qui incombe au fédéral. Voilà ma première question: quelles sont les balises que vous allez imposer aux communes ?

La deuxième : M. Vinck a répondu au PS luxembourgeois qu'il s'agissait de rumeurs. Si ce sont des rumeurs, je ne comprends pas les réactions alarmistes puisque j'ai reçu au moins une trentaine d'*e-mails*. Je n'invente pas les chiffres.

M. le Président. – Monsieur Bouchat, vous pouvez poser votre question, s'il vous plaît ?

M. Bouchat (cdH). – Oui, oui. C'est parce que vous avez laissé aller Mme la Ministre…

M. le Président. – Ce n'est pas une raison pour abuser sinon je vais jouer le gendarme. Je n'aime pas cela mais je peux le faire.

M. Bouchat (cdH). – Vous, jouer le gendarme ? Cela m'étonnerait.

M. le Président. – Eh bien, vous seriez étonné.

M. Bouchat (cdH). – D'accord.

J'en viens à ma deuxième question, Monsieur le Ministre. S'il y a vraiment un péril, est-ce que, malgré tout ce que M. Vinck va vous raconter demain ou après-demain et ce que vous dira M. le Ministre Vande Lanotte qui est très porté pour la Flandre, il n'est pas temps que vous réunissiez le Comité de concertation ? Car il s'agit d'un problème très important pour toute la ruralité.

Troisièmement : mais avant tout – et j'en termine, Monsieur le Président –, je voudrais être rassuré sur les investissements que l'on devait faire en 2005. On devait investir quelque 4 à 5 milliards de Ciney à Libramont. Sont-ils maintenus ? Lorsqu'on me dit qu'on n'a pas trouvé le préfinancement, je m'interroge. Là, je suis angoissé et ce n'est pas une rumeur. Et à ce sujet, je n'ai rien vu dans la presse. Vous imaginez bien, Monsieur le Ministre, que l'on attend vraiment des réponses très précises et circonstanciées sur ces questions.

Quatrièmement : enfin, dernier point, vous savez que la 162 qui est une arête dorsale, une épine dorsale, pour tout le sud-est, a été mise en péril par cette fameuse boucle de mise à quatre voies de Bruxelles-Namur. On fait tourner ces quatre voies vers Daussoulx pour aller vers l'aéroport de Gosselies. Avez-vous l'intention de maintenir cette boucle qui fait craindre que la 162 perde son effet de levier de dorsale internationale si la S.N.C.B. ne se décide pas à franchir la Meuse ? Merci, Monsieur le Président, pour votre compréhension. Vous avez été un excellent gendarme.

M. le Président. – Monsieur Bouchat, je peux, question gendarme, faire beaucoup mieux. Le Règlement, que je suis chargé d'appliquer de par ma fonction de Président, prévoit, pour les questions d'actualité et d'urgence, cinq minutes au total pour la question et la réponse. Vous avez parlé pendant six minutes trente, donc, M. Antoine devrait déjà se taire puisque vous avez consommé davantage que le temps de parole accordé pour la question et la réponse. Je veux bien présider nos travaux, mais je constate – et ce n'est pas nouveau – qu'une fois 19 heures, 19 heures trente, il n'y a plus personne dans l'Assemblée. Ceux qui ont abusé du temps de parole de façon vraiment excessive en début de réunion, pénalisent les collègues qui devront parler après 19 heures. Je ne laisserai pas faire cela parce que c'est mon métier de présider cette séance et de faire respecter le Règlement. Je veux bien être souple mais si vraiment il y a de l'indiscipline, que ce soit de la part des Ministres ou des parlementaires, je jouerai au gendarme et je couperai la parole avec les moyens techniques qui sont à ma disposition. Ce n'est pas par gaieté de cœur, c'est dans le but d'avoir une Assemblée qui vit. Si vous avez un vrai débat à lancer, faites-le à travers d'autres moyens comme les questions orales. Les questions d'actualité et d'urgence sont prévues, comme le terme

l'indique, pour être d'actualité et d'urgence. Pour le reste, suivez le Règlement de notre Assemblée auquel vous avez participé pour son élaboration.

Monsieur Antoine, je vous passe la parole et je vous demanderai de respecter votre temps de parole, c'est-à-dire maximum trois minutes. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues du Gouvernement, chers Collègues, je vais donc essayer de répondre en trois minutes mais vous avez vu qu'hier, j'ai respecté vos consignes.

La question de M. Bouchat renvoie à une autre question de M. Fontaine et à l'ensemble du Parti socialiste, si j'ai bien compris. Je me dois dès lors d'apporter une réponse précise.

Effectivement, la SNCB a annoncé la fermeture de 41 points de vente dans les différentes gares. Suite à cela, comme vous, comme d'autres ici, j'ai réagi en interpellant mon collègue M. Vande Lanotte, qui est chargé des entreprises publiques, et l'administrateur-délégué, M. Vinck, auquel j'ai demandé un rendez-vous. Ce rendez-vous est programmé ce mercredi 29 septembre et deux points sont à l'ordre du jour : d'une part, l'annonce de ces fermetures en sachant que pour le moment se déroule une concertation avec chacune des communes concernées et qu'aujourd'hui, ce n'est jamais qu'un projet, ce n'est pas encore une décision – mais je serai évidemment attentif au comportement des différentes localités concernées et à la réaction de M. Vinck sur le sujet – et d'autre part – et là, c'est un élément encore plus important, si j'ose dire –, le préfinancement qui renvoie notamment aux investissements que vous avez rappelés. Je pense singulièrement à la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg-Strasbourg Eurocap-rail qui est évidemment une priorité. C'est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de solution sur la méthode de préfinancement entre le fédéral et les Régions. J'attendrai donc les propositions provenant du fédéral et puis, avec mon collègue du Budget et l'ensemble du Gouvernement, nous serons appelés à réagir.

Au-delà de cela, j'ai demandé bien évidemment qu'à la prochaine réunion du Comité exécutif des Ministres de la Mobilité, ces différents points soient inscrits parce qu'il y a aussi des demandes du côté du nord du pays et nous pourrons apprécier les attentes des uns et des autres. Et d'ores et déjà, il y a une réunion programmée entre la Région wallonne et la SNCB, et le Comité de concertation, qui a lieu de manière régulière, traitera aussi de ces questions.

Vous voyez donc qu'il y a une batterie de réunions qui sont programmées prochainement. Nous allons devoir apprécier les réactions enregistrées par la SNCB, par les différentes autorités locales. Puis-je quand même rappeler qu'il ne s'agit pas de fermeture de lignes ? Là, ce serait abusif à l'égard de la SNCB. Il ne s'agit à ce stade que d'un projet de fermeture de guichets, donc de points de vente. Donc, reciblons un peu les difficultés, même si elles sont réelles. Je serai donc particulièrement attentif, vous vous en doutez, pas seulement pour le Luxembourg mais pour l'ensemble de la Wallonie, car M. Fontaine m'interrogeait hier sur Manage, mais il y en a dans le Brabant wallon, dans la région liégeoise, bref, c'est toute la Wallonie qui est concernée. Et rassurez-vous, lorsqu'une décision interviendra à la SNCB – ce qui n'est pas le cas –, lorsque nous aurons épuisé toutes les voies de dialogue, de concertation dans les différentes instances que je viens de rappeler, alors, et seulement alors, nous serons peut-être amenés à saisir le Comité de concertation. Agissons étape par étape mais croyez bien, cher Collègue, que je serai particulièrement sensible à votre province. Je connais tous ses besoins en mobilité. Je vous laisserai quand même sur une bonne nouvelle. Je crois que vous pourrez remercier M. Bayenet parce que, grâce à lui, grâce aux TEC et à l'effort de la Région wallonne, vous disposez maintenant d'une ligne rapide Bastogne-Marche-Namur que tout le monde envie. Vous voyez que si le fédéral vous déçoit, la Région wallonne va vous enchanter. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. Bayenet (PS). – Bravo, André !

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Je remercie M. le Ministre mais je voudrais bien qu'il me réponde sur Daussoulx et savoir si les investissements …

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous pouvez écouter M. Bouchat ? Monsieur Antoine ? Monsieur Antoine, vous pouvez écouter M. Bouchat qui vous parle ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Toutes mes excuses.

M. Bouchat (cdH). – Elles sont acceptées, cher Ministre.

Vous n'avez pas répondu, Monsieur le Ministre, à ma question concernant les 4 à 5 milliards d'investissements qui étaient programmés sur le tronçon Ciney, pratiquement Libramont. C'était programmé, donc …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est dans le paquet de préfinancement dont on va débattre mercredi.

M. Bouchat (cdH). – Donc, c'est remis en question, si je comprends bien. Et concernant la boucle de Daussoulx, vous ne m'avez pas répondu ou vous avez oublié.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Abandonné.

M. Bouchat (cdH). – C'est abandonné, c'est une très bonne nouvelle pour tout le sud-est et je vous en remercie.

M. Bayenet (PS). – André, c'est ton appréciation. Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le sud, l'abandon de Daussoulx.

M. le Président. – Voilà un bon sujet d'interpellation pour une prochaine séance. Pour suivre l'ordre du jour, je vais revenir aux questions orales et en accord avec le Ministre Daerden, je vais libérer Mme Arena en demandant à Mme Pary-Mille de poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je viens de faire appeler Mme Pary-Mille qui, objectivement, n'avait aucune raison *a priori* d'être là à cette heure. Elle est devant la porte, elle arrive dans deux minutes. On peut peut-être passer à une question de M. Daerden. Elle n'est vraiment pas fautive en l'occurrence.

M. le Président. – Si M. le Ministre Daerden est d'accord…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il n'y a pas plus souple que moi.

M. le Président. – Si. Il y a moi.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. TAMINIAUX À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA LOUVIÈRE – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE SUR LE SITE «MOULIN DAMBOT» – FINANCEMENT RÉGIONAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Taminiaux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «La Louvière – Construction d'un complexe aquatique sur le site «Moulin Dambot» – Financement régional».

La parole est à M. Taminiaux pour poser sa question.

M. Taminiaux (PS). – Monsieur le Ministre, en date du 12 décembre 2002 – et c'était une excellente nouvelle –, le Gouvernement wallon a marqué son accord pour subventionner, via le mécanisme de financement alternatif, à hauteur de 7.146.510 euros le projet de construction d'un complexe aquatique à La Louvière sur le site du «Moulin Dambot».

Ce site d'activité économique désaffecté a fait l'objet d'une étude de la SPAQuE. Celle-ci a abouti à la nécessité d'assainir préalablement le sol, ce qui reporta la date de début des travaux à plus d'un an. Vous voyez, on a une bonne nouvelle, une porte s'ouvre et deux sont fermées derrière. Par ailleurs, le projet définitif de mise en conformité du stade de Tivoli – c'est un projet global mais ici nous parlons de la phase 1, la mise en conformité du stade – faisait l'objet d'un refus de subventionnement régional par manque de crédits. Dès lors, sous l'égide du Ministre-Président du Gouvernement et en concertation avec le Gouvernement wallon, la Ville de La Louvière a marqué son accord pour modifier le programme de financement. Celui-ci proposait d'attribuer une partie de la subvention du centre aquatique au projet de la phase 1 du stade – donc, la mise en conformité – à condition de récupérer ce montant via notamment un accord de principe.

En date du 6 novembre 2003, le Gouvernement wallon a accepté de distraire 2.018.040 euros du subventionnement alternatif «centre aquatique» vers le financement du stade, en spécifiant bien que ce solde pourrait être couvert par une aide financière compensatoire ultérieure à charge du programme 14.05 du budget de la Région wallonne.

Cette possibilité a d'ailleurs été confirmée par M. le Ministre lors de sa visite à La Louvière en mai dernier ainsi que dans un courrier à la Ville mais n'a, jusqu'à présent, pas encore été traduite en un réel accord de principe. Or, une promesse ferme de subsides devient urgente pour permettre la mise en chantier du projet puisque les travaux de dépollution du site se terminent en novembre 2004.

Sachant que dans ce contexte, l'adjudication n'a pas été notifiée mais que le dossier a été transmis à l'Administration régionale en temps utile et que l'adjudicataire est disposé à maintenir ses prix – mais, je viens de l'apprendre, jusqu'en décembre 2004 seulement –, M. le Ministre peut-il me rassurer quant à l'obtention de ce subside compensatoire vital à la réalisation du projet dans les meilleurs délais ? Je rappelle que la piscine d'Houdeng-Goegnies n'est

plus accessible au public depuis février 2002 et que celle de la Louvière a plus de 45 ans. Pour terminer, j'ajouterai – et vous vous en doutez – que non seulement les Louvièrois mais de nombreux habitants de la région du Centre attendent une réponse à ce sujet. Cela m'a d'ailleurs valu une interpellation lundi dernier au conseil communal où j'ai déclaré que de toute façon, j'avais prévu de vous poser la question aujourd'hui, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, je confirme tous les propos mentionnés à cette tribune par mon collègue et ami, M. Taminiaux. Tout cela c'est juste. Une chose vous intéresse : et la suite ? *(Rires de M. Daerden)*. Le reste, cela ne sert à rien. *(Rires)*.

J'ai demandé et obtenu, dans le cadre de la négociation gouvernementale, qu'il y ait un nouveau programme de financement alternatif. Il me semble que par rapport aux engagements pris antérieurement, ce dossier pourrait y trouver une bonne place.

M. Taminiaux (PS). – C'est bien mais quand ? *(Rires dans l'Assemblée)*.

M. le Président. – La parole est à M. Taminiaux.

M. Taminiaux (PS). – Je remercie M. le Ministre qui confirme dans ses propos le discours que je viens de tenir. Moi, mon souhait, c'est de savoir quoi, puisque, au niveau du financement, …

M. de Lamotte (cdH). – C'est pour cela que vous posez la question.

M. Taminiaux (PS). – Ah ! Oui. Au niveau du financement, c'est vrai que l'adjudicataire est d'accord d'attendre la fin de l'année et pour nous, pour pouvoir lancer réellement le projet, il nous manque ce cofinancement qui a été donné au stade pour une mise en conformité. Rien d'autre. C'était prévu dans la note au Gouvernement. J'admets ce que vous dites mais le problème, maintenant, c'est quand ?

C'est la question que tout le monde se pose. Les travaux de dépollution se terminent en novembre. L'entreprise est d'accord d'attendre jusqu'en décembre. Je sais que ce n'est pas simple mais je souhaiterais avoir une idée pour pouvoir lancer mon dossier.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, simple rappel au Règlement, si je peux me permettre. J'ai beaucoup de respect et d'affection pour M. Taminiaux mais, en quelque sorte, sa question, aujourd'hui, amène cette réflexion : serons-nous tous autorisés à venir évoquer nos plans triennaux près de M. Courard, nos demandes de subsides auprès de M. Lutgen, de manière individualisée ? Ce à quoi nous avons assisté ici, c'est un mandataire socialiste s'adressant à un Ministre socialiste et demandant que l'on règle un problème de subsides. C'est sûrement pertinent mais nous sommes tous, en tant que municipalistes ou défenseurs d'une commune ou d'une entité, confrontés à ce type de problème. Si l'on admet le principe qu'à l'avenir, on peut interroger de manière aussi précise sur une question d'entité, cela va transformer nos débats en une énumération de revendications.

Ceci dit, la nature et l'importance des travaux à La Louvière sont peut-être spécifiques mais il n'empêche que nous avons tous exactement le même type de questions à des échelons financiers différents, qui nous brûlent les lèvres. Nous essayons de les régler par des contacts avec l'Administration, avec le cabinet. Se servir de la tribune parlementaire est une méthode nouvelle mais j'aimerais savoir si elle est désormais ouverte et praticable.

M. Taminiaux (PS). – Monsieur le Président, j'aimerais dire à M. Kubla que si je suis venu à la tribune, c'est que j'ai déjà fait des démarches préalables. Il faut dire les choses comme elles sont. *(Réaction de M. Kubla)*.

M. le Président. – Le débat est clos.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LA FORMATION À L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «la formation à l'esprit d'entreprendre».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, à la lecture de la Déclaration de politique régionale, je m'étais réjouie de la place importante réservée à l'esprit d'entreprendre.

Il est spécifié à cet égard que *«l'ensemble des moteurs qui peuvent favoriser l'initiative et l'esprit d'entreprendre seront activés de manière coordonnée au cours de la législature»*.

En outre, diverses mesures devraient être prises pour sensibiliser la population, plus particulièrement les milieux scolaires et l'enseignement supérieur, à stimuler la créativité et l'esprit d'entreprendre. Et un dispositif spécifique devrait être mis en place pour stimuler l'entrepreunariat féminin.

Cette initiative a toute son importance étant donné l'assise économique marchande trop étriquée de la Wallonie. Certes, le nombre d'entreprises marchandes actives y est encore trop faible. Toutefois, la politique volontariste initiée lors de l'ancienne législature en termes d'esprit d'entreprendre commence à porter ses fruits.

Ce constat transparaît en analysant l'indice d'activité entrepreneuriale qui, entre 2001 et 2003, progressait de plus de 34 %. La batterie de mesures que je ne vous rappellerai pas, développée dans le cadre du programme «4X4 pour entreprendre» ne doit pas être étrangère à cette évolution positive.

Cependant, on ne peut changer les mentalités en cinq ans. Dès lors, il est essentiel de sensibiliser et former davantage de jeunes, de femmes, de demandeurs d'emploi à l'esprit d'entreprendre. Or, à la lecture de vos différentes interviews de rentrée, je déplore, Madame la Ministre, l'absence de proposition concrète dans ce domaine-là. Vous parlez de consolider les politiques initiées lors de l'ancienne législature mais vous n'évoquez à aucun moment la sensibilisation accrue à la créativité, à l'esprit d'entreprendre dans les milieux scolaires et les formations offertes.

Pouvez-vous, dès lors, Madame la Ministre, m'éclairer sur vos projets à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je confirme que l'esprit d'entreprendre, comme on l'a dit dans le cadre de la DPR, est et reste une priorité de ce Gouvernement.

Il reste une priorité dans le chef de chacun des membres de ce Gouvernement et particulièrement, bien entendu, dans le chef du Ministre de l'Économie qui en est responsable pour une grande partie.

Ayant en charge la Formation, nous avons également insisté sur cet esprit d'entreprendre en consolidant les actions que nous avons menées lors de la législature passée. Il est important de les consolider parce que, comme vous le savez, pas mal de réformes ont été entamées lors de la législature passée et une réforme, comme vous l'avez dit, ne démontre pas ses effets en cinq ans mais, au contraire, a besoin d'être mise en place correctement pour porter ses effets.

Cette réforme en matière d'esprit d'entreprendre se retrouve dans le cadre de la structure IFAPME, c'est-à-dire la transformation de l'IFPME en IFAPME qui doit traiter la formation en alternance sur le territoire de la Région wallonne. La formation en alternance, c'est, bien entendu, le rapprochement entre l'entreprise et la formation. Et le rapprochement entre l'entreprise et la formation a, nous le souhaitons, comme impact la possibilité de donner aux jeunes et aux moins jeunes l'envie de créer leur propre entreprise.

Deuxième type d'action en la matière, c'est le chèque-formation à la création d'entreprise qui, là aussi, a pour objectif de stimuler la création d'entreprise et je dirais même d'accompagner cette création d'entreprise en venant compléter le savoir-faire technique des personnes avec des savoir-faire de gestion, de *management*, des savoir-faire juridiques… Et donc, c'est vraiment une donnée qui est importante en matière de formation à la création d'entreprise.

Des dispositifs existent dans le chef du Ministre Marcourt en matière d'économie et d'emploi tels que des couveuses d'entreprise, la SAS c'est-à-dire la possibilité pour des personnes moins favorisées de pouvoir être accompagnées pendant une année dans leur création d'entreprise et ceci pour stimuler l'esprit d'entreprendre, mais aussi pérenniser celui-ci. En effet, comme vous le savez, quand on crée une entreprise, il ne suffit pas d'avoir une bonne idée à un moment donné, il faut aussi pouvoir l'accompagner correctement. Un dispositif comme les couveuses d'entreprise ou la SAS qui pourrait être stabilisée par le biais d'un décret, sensibilise à la création d'entreprise et accompagne celle-ci.

Vous avez parlé plus particulièrement de la sensibilisation en amont et plus en amont encore de la formation, c'est l'éducation. Je peux, bien entendu, parler ici de la problématique de l'éducation mais je pense qu'il serait intéressant, peut-être, de poser la question au sein du Parlement de la Communauté française pour aborder cette thématique de l'esprit d'entreprendre dans les écoles. Il est vrai que j'ai cette double casquette de la Ministre de la Formation à la Région wallonne et de la Ministre de l'Éducation au niveau de la Communauté française. Il est vrai que la DPR et que la DPC prévoient une plate-forme commune dans l'accès

au savoir, l'accès aux connaissances. Et donc, oui, je peux m'exprimer ici sur l'esprit d'entreprendre par rapport à l'éducation et nous voulons, bien entendu, au travers du contrat stratégique dont on discutera au Parlement de la Communauté, parler de cet esprit d'entreprendre, du rapprochement de l'école et de l'entreprise, de l'ouverture de l'entreprise par rapport à l'école. Pourquoi, par exemple, ne pourrions-nous pas envisager, lors des journées «découverte de l'entreprise», une journée spécifique pour l'enseignement, comme nous organisons, dans le cadre des journées du patrimoine, une journée spécifique pour aller visiter le patrimoine wallon ? Pourrions-nous avoir ce type de démarche pour des journées «découverte de l'entreprise» qui seraient particulièrement dédicacées à l'enseignement ?

Un certain nombre de mesures en matière de rapprochement école-entreprise seront donc mises en œuvre dans le cadre de la DPC et je vous invite à suivre le débat qui aura lieu au sein du Parlement de la Communauté française en la matière.*(Applaudissements sur les bancs du PS).*

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie la Ministre pour sa réponse. Je voudrais lui dire qu'en ce qui concerne les journées spéciales destinées à faire connaître les formations, etc., ce sont les services clubs qui se sont, pour la plupart, emparés de ce genre d'initiatives qui se déroulent d'ailleurs dans des établissements scolaires avec des professionnels de différents secteurs qui viennent parler de leur profession.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Ce n'était pas dans le cadre des professionnels. Je pense que c'est une bonne initiative que des professionnels aillent dans les écoles, bien entendu, pour parler de leur métier. Mais c'est aussi très important que les écoles aillent dans l'entreprise car lorsqu'un professionnel vient dans l'école, on est toujours dans le milieu scolaire et on ne voit pas forcément ce qu'est l'entreprise.

Ce qui est aussi intéressant, c'est d'aller visiter ce qu'est effectivement le milieu de l'entreprise et c'est dans ce cadre-là qu'il pourrait y avoir une association «journée de l'entreprise» avec les possibilités «enseignement». Ce sont des pistes qui sont à creuser. Mais l'une n'exclut pas l'autre, bien entendu.

M. le Président. – Merci, Madame Arena. Évitez, s'il vous plaît, d'avoir des débats.

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES PARIS SPORTIFS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les paris sportifs».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la presse du 17 août 2004 se fait l'écho d'une absence de taxation des paris sportifs, qu'il s'agisse de paris sur les matchs de football, les matchs de tennis ou les courses cyclistes.

L'article relève que des entreprises profitent de failles dans notre législation pour développer leurs activités très lucratives de façon anarchique, sans aucun contrôle, et surtout sans payer le moindre centime de taxe.

L'Union professionnelle des agences de paris sur les courses hippiques dénonce ce fait car elle estime que les agences de tiercé subissent une concurrence déloyale. En effet, celles-ci sont soumises à une réglementation très stricte destinée à protéger les parieurs. Elles ne peuvent donc se livrer à aucune autre activité que la prise de paris et elles ne peuvent pas vendre de boissons, ni exploiter des machines à sous, ni être couplées à des librairies.

Or, il s'avère qu'un nombre important de sociétés étrangères prennent des paris sur des matchs de football, de tennis ou des courses cyclistes dans des agences, des librairies, des cafés ou sur Internet, Monsieur le Ministre. Il semblerait donc que ces sociétés de paris sportifs ne paient pas un centime de taxe alors que les agences de tiercé sont, elles, soumises à une taxe de 11 % en Région wallonne.

À ce propos, Monsieur le Ministre, il n'est pas inutile de se référer au titre III du Code sur les taxes assimilées aux impôts sur les revenus consacré spécifiquement à la taxe sur les jeux et paris. L'article 43 spécifie *«qu'une taxe de 11 % est établie au profit de l'État, sur le montant brut des sommes engagées dans les jeux et paris, même dans les cercles privés»*.

La suite de l'article 43 spécifie les exemptions à ce principe. Il est clair que les paris sportifs ne figurent pas dans ces exemptions.

L'article 51, quant à lui, spécifie le redevable de la taxe : *«La taxe est due par toute personne qui, même occasionnellement, accepte des enjeux ou des mises,*

soit pour son compte personnel, soit à titre intermé - diaire». Aussi, dès l'instant où l'on accepte des enjeux en Région wallonne, la taxe devrait être due.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, dans la presse du 27 août, vous indiquez personnellement qu'il existe bien une impasse budgétaire au cours de l'exercice 2004 de la Région wallonne. Bien évidemment, rien d'alarmant, selon vos propos, puisqu'un ajustement budgétaire est prévu en automne, opération classique et inhérente à chaque niveau de pouvoir, nous en convenons.

Toutefois, en période de disette, il est légitime de s'interroger sur le bien-fondé de la non-perception de certaines taxes. La Région wallonne peut-elle en effet se permettre de se priver de certaines recettes fiscales ou, autrement dit, de permettre une concurrence somme toute déloyale entre différentes activités ?

Aussi, Monsieur le Ministre, s'il s'avère qu'une négligence ou un oubli dans l'application du titre III du Code sur les taxes assimilées aux impôts sur les revenus, prive les Régions de plusieurs millions d'euros de recettes par an, ne pensez-vous pas que des mesures s'imposent ?

Si tel est le cas, je souhaiterais vous interroger à trois niveaux.

Y a-t-il actuellement non-perception de la taxe sur les jeux et paris ? À cet égard, Monsieur le Ministre, confirmez-vous notre analyse du titre III du Code sur les taxes assimilées aux impôts sur les revenus en vertu de laquelle la taxe devrait être due ?

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une évaluation du manque à gagner pour la Région wallonne de la non-perception d'une taxe sur ce genre de paris ?

Dans le cas positif, quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre pour y remédier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais rappeler à notre collègue que la taxe sur les jeux et paris telle que définie dans les articles 43 à 74 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, frappe toutes les espèces de jeux et de paris, c'est-à-dire les opérations se caractérisant par le fait que les participants engagent une somme dans l'espoir de recueillir un avantage en espèces ou en nature.

Il existe trois grandes catégories de jeux et paris en droit belge :

– les concours de paris visant les activités les plus diverses telles que les concours, épreuves, luttes, matchs, jeux d'adresse, divertissements, pronostics, tombolas, etc. ;
– les paris sur les courses de chevaux ;
– les jeux de casinos.

Par concours de paris, il faut entendre les concours dans lesquels les participants rivalisent entre eux. Tel est principalement le cas lorsque les participants, appelés à choisir entre diverses éventualités, élaborent des prévisions sur lesquelles ils misent un enjeu et qui les départageront pour l'attribution des prix.

Sont visés ici et je fais le lien avec votre question extrêmement importante :

– les résultats d'épreuves sportives, sauf les courses hippiques puisque autre législation ;
– les pronostics de chiffres et les concours de prévisions se rapportant à des événements politiques ou autres ;
– les concours de nature plus ou moins intellectuelle, faisant appel aux connaissances et aptitudes du participant, notamment en matière linguistique, historique, géographique ou artistique.

Avec cela, on couvre l'ensemble de la matière.

Le Code exonère certaines catégories de jeux et paris ; ainsi, on peut citer – vous connaissez probablement le cas – certaines loteries à but philanthropique organisées avec l'autorisation du collège échevinal ou d'une députation permanente ou encore certains divertissements populaires pour lesquels l'effort physique ou l'adresse sont prépondérants (concours de tir à l'arc, de jeux de boule, de billard et tous autres jeux ou exercices de délassement physique, voire les jeux de cartes). Là, nous sommes en zone d'exonération.

Pour simplifier quelque peu la réponse, disons qu'il est admis que la taxe n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de jeux où ne sont engagées que des sommes minimes ou de jeux organisés dans le cadre de réunions à caractère familial.

En dehors de cela, la taxe est de 11 % sur le montant brut des sommes engagées, sauf quand il y a un mode spécial d'imposition où l'on déroge à ce texte général.

La taxe sur les jeux et paris est due par tout qui accepte, pour son compte personnel ou à titre d'intermédiaire, des mises ou enjeux destinés à être engagés dans des jeux ou paris tels que l'on vient de les définir.

La taxe est donc due du seul fait de l'acceptation en Belgique des mises se rapportant, par exemple, à des concours de pronostics sur les matchs de football, de tennis, de courses cyclistes, qu'elles se déroulent en Belgique ou à l'étranger et dont les bulletins ont été remplis en Belgique ou à l'étranger.

C'est donc l'organisateur des jeux et courses ou à défaut, l'intermédiaire établi en Belgique qui est tenu de payer la taxe.

De ce fait, s'il y a absence de perception de la taxe sur certains jeux et paris, c'est qu'il y a indiscutablement intention d'éluder l'impôt dans le chef de l'organisateur. On ne peut pas arriver à une autre conclusion juridique.

Je voudrais vous rappeler que la gestion de la taxe sur les jeux et paris est confiée à l'Administration fédérale qui doit en assurer la perception dans le respect des règles que je viens d'énoncer.

En conséquence – car je considère que votre question est interpellante et très importante –, je vais interroger le Ministre fédéral des Finances concernant une éventuelle absence – je dis bien une éventuelle absence – de perception et la hauteur du manque à gagner éventuel.

Il va sans dire que si cela devait s'avérer exact, il conviendrait, avec les autres Régions, car elles sont concernées au même titre que nous, de prendre les mesures nécessaires à une juste perception de l'impôt.

Je dirai pour terminer que la taxation des paris sur Internet ne sera pas plus facile à appliquer. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, vous avez rappelé la législation. C'est évidemment dans cette période, je dirais, où tous les euros comptent, que la suite de votre réponse m'intéresse. Je me permettrais donc de revenir à la charge concernant vos contacts avec le fédéral puisque c'est lui qui a en charge la perception et donc, l'impôt ayant une fonction redistributrice, je pense que c'est intéressant que nous puissions avoir un écho sur cette matière-là parce que nous ne pouvons pas laisser non plus, en terme de budget, partir des recettes. Je me permettrais de revenir sur cette question en Commission ou bien ici.

QUESTION ORALE DE Mme CORNET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA E420»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la E420».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, avec la redistribution des compétences au niveau du Gouvernement wallon, je ne savais s'il convenait de poser ma question sur la E420 auprès de vous ou auprès du Ministre Antoine et celui-ci m'a indiqué que vous vous étiez arrangé, c'est donc à vous que j'ai l'honneur de poser ma question.

La E420 est un dossier, vous le savez, qui a fait couler beaucoup d'encre et qui est un vieux dossier. Mais lors de la Déclaration gouvernementale en juillet dernier, le Ministre-Président a indiqué au nom du Gouvernement wallon qu'il souhaitait, je le cite : *«poursuivre la réalisation des derniers maillons du réseau autoroutier wallon dont la E420»*.

M. Bayenet (PS). – Il est temps.

Mme Cornet (MR). – Je ne vous le fais pas dire. C'est un projet qui a été lancé concrètement il y a trois ans, qui a fait l'objet de discussions, de consultations, de nombreux travaux et il semble que le Gouvernement wallon a eu sur son bureau les résultats d'une étude d'incidences. Nous sommes dès lors en droit de penser que vous vous êtes penché sérieusement, pour bien vous connaître, sur ce dossier.

Je voudrais donc savoir si vous pouvez nous indiquer ce qu'il ressort de cette étude d'incidences ?

Je voudrais aussi que vous nous précisiez si le Gouvernement a l'intention de reprendre le travail tel qu'il a été arrêté sous le Gouvernement précédent et par conséquent, d'opérer son choix sur l'un des trois tracés qui était proposé pour l'implantation de la E420 ?

Et je voudrais savoir également si vous avez une idée du tracé qui retiendra votre préférence puisque si j'ai quelques connaissances en la matière, c'est au MET qu'appartient l'initiative de déposer le permis d'urbanisme ?

Quand envisagez-vous d'agir en la matière et sur quelle base fonderez-vous votre choix ?

Je vous remercie aussi de nous communiquer, si vous êtes en mesure de le faire, le calendrier qui sera retenu pour l'exécution des travaux.

Je voudrais que vous nous confirmiez que vous envisagez de réunir la population concernée et que vous nous indiquiez à quel moment de la procédure vous le ferez.

Et enfin, je vous remercie vivement pour toutes les réponses que vous voudrez bien nous donner.

M. le Président. – Question précise et courte comme je les aime.

La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, par référence fondamentalement à la note qui m'a été transmise par M. Antoine, je voudrais donner les éléments suivants.

En fait, mon collègue me confirme qu'il vient de prendre connaissance de l'étude d'incidences. Elle devait se clôturer en février 2004, elle a été déposée à l'Administration à la mi-juin et indiscutablement, cette étude mérite une analyse approfondie et je vous confirme qu'elle privilégie trois tracés. Bien exact…

Il va s'en dire que pour la suite de la procédure on fera référence aux travaux entrepris par le Gouvernement précédent. Il ne manquerait plus que ça, suis-je tenté de dire à titre personnel et il va s'en dire que c'est un élément important, ce sera évidemment à ce présent Gouvernement qu'il appartiendra de prendre la décision et durant cette législature. C'est, en ce qui me concerne en tout cas, puisque je suis quand même un peu concerné par ce dossier, un de mes grands projets prioritaires. Que les choses soient on ne peut plus claires entre nous.

Attention : la décision ne pourra être prise qu'au terme de la révision du plan de secteur.

Je vous dirai encore, pour répondre de manière très précise, que toute la problématique de l'évaluation des incidences sur l'environnement impose d'organiser une consultation préalable du public et de proposer des tracés alternatifs. Tout cela a été fait.

Maintenant en ce qui concerne le plan de secteur, ce n'est pas une mince affaire. Il va falloir, dans les prochaines semaines, faire adopter par le Gouvernement un projet de plan de secteur, à adopter provisoirement. C'est donc assez rapide. Ce projet plan de secteur et l'étude d'incidences seront soumis alors à une nouvelle enquête publique. Enquête menée dans chacune des communes sur lesquelles s'étend le projet et ce, pendant une durée de 45 jours. À la clôture de l'enquête, le collège des bourgmestre et échevins de chacune des communes, organisent une réunion de concertation.

Dans les 60 jours de la clôture de l'enquête publique, le Gouvernement sollicite l'avis de la Commission régionale de l'aménagement du territoire et du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, qui ont de nouveau 60 jours pour remettre leurs avis. Heureusement, s'ils ne répondent pas c'est réputé favorable. Heureusement ! Et c'est dans les 12 mois qui suivent l'adoption du projet de plan que le Gouvernement peut l'adopter définitivement.

Vous avez compris ? *(Rumeurs)*. Je vais vous donner ma feuille d'ailleurs. *(Rires)*.

En ce qui concerne le permis d'urbanisme, on peut le demander à tout moment, et comme c'est deux fois deux bandes il me faut également une étude d'incidences sur l'environnement.

Les articles 124 et 125 prévoient que l'enquête publique et la réunion de concertation peuvent se faire conjointement à condition que la demande de permis et l'étude d'incidences soient jointes au projet de plan soumis à enquête publique.

Je ne vois comment cela pourrait aller plus vite. *(Rires)*. Je ne demande que ça ! Faire avancer le dossier.

Mme Cornet (MR). – Et sur le tracé ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – J'ai eu un faux espoir. J'étais convaincu de la lenteur depuis longtemps. Vous savez que dans le projet de relance économique et de simplification administrative, il y a énormément de dispositions qui portent sur ce genre de chose. Je me suis battu pour les simplifier en ce qui concerne les routes, vous verrez, vous lirez qu'il y a un article qui traite spécialement des routes…

Malheureusement, on m'a dit que, comme on avait entamé la procédure sous l'ancienne législation, je devrais l'appliquer. Pour Cerexhe et Beaufays, je vais prendre la nouvelle.

M. de Lamotte (cdH). – C'est une bonne idée.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre pour sa réponse. J'ai eu un cours vraiment succinct de procédures en la matière et je lui en sais gré. Néanmoins, je n'ai pas appris grand-chose de neuf si ce n'est que, il ne veut pas me dire quel tracé est privilégié par ses collègues du Gouvernement et par lui-même, et c'est essentiellement ce qui retenait mon attention. Je ne manquerai pas revenir avec d'autres…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous le dirai en aparté.

Mme Cornet (MR). –… en aparté, c'est cela, mais cela intéresse l'ensemble du Parlement, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS ET LA PROBLÉMATIQUE DU TRAITEMENT DES BOUES DE DRAGAGE»

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE TRAITEMENT DES BOUES DE DRAGAGE ET LEURS CENTRES DE REGROUPEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry, sur «la prévention des risques d'inondations et la problématique du traitement des boues de dragage», et la question orale de M. Fontaine, sur «le traitement des boues de dragage et leurs centres de regroupement» à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le dragage d'un grand nombre de cours d'eau est devenu une urgence en Région wallonne. En effet, le dragage n'ayant plus été assuré depuis un certain temps, les conséquences se révélaient être désastreuses tant du point de vue environnemental que du point de vue économique. Heureusement, dernièrement, la Région est intervenue en la matière, durant la précédente législature, dans de nombreux bassins.

D'un point de vue préventif, si le dragage des cours d'eau apparaît donc comme une des solutions, il nous apparaissait également indispensable d'élaborer une cartographie fine des zones inondables afin de mieux prévenir le danger d'inondation et de mieux répartir les permis en vue de l'urbanisation. Une autre idée intéressante était de dresser des plans communaux «inondations» spécifiques à chaque entité. Mais est-ce vraiment réalisable ?

Le problème du stockage et, d'une manière plus générale de la gestion des boues, est loin d'être négligeable lui aussi. Il constitue même un des problèmes fondamentaux. J'ai lu que, selon les experts, on récolterait jusqu'à 90.000 m^3 de boues non contaminées et jusqu'à 2,5 millions de m^3 de boues contaminées en polluants et métaux lourds de toutes sortes. Inutile de dire que la manipulation de certaines catégories de boues doit se faire avec la plus grande précaution.

Ainsi la méthode dite de lagunage est fortement critiquée : émanation de poussières toxiques et de métaux lourds, infiltration dans le sol et débordement des camions et des bassins, contamination de la faune et de la flore environnante.

De plus, selon des médecins, un risque autour des installations menacerait gravement et durablement la santé de toute la population et spécialement celle des enfants.

Les investissements sur le long terme, le prix du traitement, le prix du transport, les frais de réhabilitation des sites de traitement, les impacts en termes fonciers, immobiliers et touristiques amènent également les détracteurs du procédé de lagunage à lui préférer celui des «filtres presses» à partir des barges. Le faible encombrement du procédé, la fiabilité du monitoring de l'installation, les expériences menées en Europe et en Belgique, l'efficacité du séchage, la qualité des boues traitées, le faible coût environnemental font pencher la balance vers le procédé des «filtres presses».

Les sociétés RNOB (Réserves Nationales Ornithologiques de Belgique) et AVES (Société ornithologique de protection des oiseaux) approuvent le projet de rétablir les possibilités de navigation sur les canaux en Région wallonne, mais elles insistent toutes deux pour qu'une étude sérieuse soit faite en ce qui concerne les incidences sur la flore et la faune. Une réflexion globale sur les causes de la présence de dépôts toxiques dans les cours d'eau doit être faite afin d'apporter des solutions concrètes et globales, notamment aussi avec des pays limitrophes.

Quelles sont donc les alternatives possibles ? Le MET devrait établir un cahier de charges pour le procédé de Filtres Presses énoncé plus haut. Le procédé «Greensan» a été présenté en avril 2004 au MET. Sous le doux nom de «Novosol», un nouveau procédé de nettoyage des boues de dragage est actuellement à l'étude en Région wallonne. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous en dire plus à ce sujet ? Ces procédés sont-ils, comme je le faisais remarquer plus haut, plus efficaces que celui du lagunage ou réduisent-ils ses inconvénients ?

S'ils ne devaient pas apparaître comme concluants, où trouver un espace suffisant pour procéder à un regroupement et ensuite à une élimination de ces boues et surtout quel investissement représenterait pareilles installations ? Où trouver les budgets pour réaliser ces

dragages ainsi que le regroupement, l'élimination et la valorisation des boues issues de ces travaux ?

Doit-on envisager de les exporter à l'étranger ?

Peut-on trouver des pistes de valorisation comme les cimenteries ou l'épandage en agriculture ?

Disposez-vous des chiffres permettant d'évaluer le coût que représente pour les communes wallonnes une politique de prévention des inondations ? Dans quelle mesure la Région peut-elle intervenir dans ces coûts ?

Quand pensez-vous pouvoir utiliser, même partiellement, le recensement cartographique des zones inondables entamé lors de la précédente législature afin de prévenir les risques d'urbanisation en zone inondable ?

Donc, pourriez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, où en est ce travail de cartographie ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, par ma question orale du 1 avril 2004, je vous interrogeais à propos du projet d'un centre de regroupement des boues de dragage sur le site Baccara au lieu-dit Champ du Grippia à Seneffe, à la limite de Manage.

Ce projet, vous le savez, a soulevé des protestations de la part des habitants de la zone concernée qui craignent les conséquences que le stockage à cet endroit pourrait avoir pour leur santé. Ces protestations se sont d'ailleurs généralisées aux autres endroits où un projet de ce genre existe comme à Bernissart ou à Lixhe, sur lequel vous avez d'ailleurs été interrogé précédemment.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, je suis très attentif à l'évolution de la navigation fluviale qui doit se développer en Wallonie maintenant que l'ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu est en service. Je n'y reviendrai pas. Je crois cependant que tout doit être mis en œuvre pour que l'indispensable traitement des boues de dragage ne se fasse pas au détriment de la santé des riverains. Il faut donc trouver des solutions propres et surtout créer un climat de dialogue et de confiance avec les riverains et manifestement aujourd'hui, c'est plutôt de méfiance qu'il s'agit.

Lors de ma précédente intervention, vous m'aviez précisé que l'expérience du «filtre presse» envisagée à Hourpes (Thuin) était décidée dans le cadre d'un marché pilote sur la Haute Sambre. Je souhaite savoir, comme M. Walry d'ailleurs, si ce dossier a évolué depuis lors ?

En lisant la presse, j'ai aussi appris que vous aviez trouvé la solution pour transformer les boues nocives en boues inoffensives. Tel un alchimiste du Moyen-Âge qui s'essayait à transmuter le plomb en or, vous transformeriez les boues chargées de métaux lourds, donc nocives, en boues propres qui ne nuiraient pas à la santé.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Extraordinaire.

M. Fontaine (MR). – Les alchimistes n'ont jamais trouvé qu'une réponse philosophique à leur recherche de l'or. J'espère, Monsieur le Ministre, que le procédé miracle que vous venez de sortir de votre chapeau sera lui bien réel.

Vous annoncez que le procédé devrait être prêt pour les mois de mai ou de juin 2005.

Je souhaiterais avoir quelques éclaircissements sur le procédé, celui-ci s'inscrirait-il dans la politique actuelle d'implantation des centres de regroupement des boues de dragage ? Est-il compatible avec les techniques actuelles de lagunage ou de filtre presse ? Ce procédé «Novosol» apportera-t-il des garanties en matière de santé pour les riverains et comment ceux-ci en seront-ils informés ?

Enfin, cela ralentira-t-il les implantations prévues actuellement de centres de regroupement des boues de dragage comme par exemple celui de Seneffe dont l'étude d'incidences est en passe d'être clôturée si elle ne l'est pas déjà, ce que j'aimerais d'ailleurs savoir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est vrai que périodiquement on revient sur cette problématique des boues de dragage avec raison car il est évident que c'est un thème important pour l'économie wallonne et le redéploiement économique en général.

Pendant la législature précédente, nous avons évidemment étudié, de manière la plus approfondie possible, la façon d'aborder ce problème et, finalement, on a estimé que, la formule, en tout cas la plus réaliste, était celle du lagunage. Et sur cette base-là, nous avons entrepris de très nombreuses démarches qui, d'une manière générale, et personne n'en sera surpris ici, font l'objet de réactions des populations. Enfin nous connaissons le phénomène, on n'échappe pas dans ce domaine à ce qu'on connaît dans d'autres secteurs, c'est aussi simple que cela évidemment.

Néanmoins on a essayé d'avancer, de négocier. Je vous dirais que dans la Province de Liège, pour faire le point aujourd'hui, les études d'incidences se terminent pour les centres de regroupement de Lixhe et d'Ampsin.

Dans la Province de Namur, les dossiers sont en cours d'établissement à Tamines et à Floreffe.

Dans la Province du Hainaut, où il y a une forte concentration, les dossiers sont en cours d'établissement à Comines et Malmaison, les permis ont été demandés à Obourg et Brunehaut, l'étude d'incidences sera terminée début octobre à Seneffe, les travaux d'établissement des centres ont débuté à Erquelinnes, St Ghislain et Ath/Bichée.

Cela montre que, malgré les difficultés, les dossiers avancent, je vous dirai que la demande de permis pour le «filtre presse» de Hourpes a été déposée le 5 septembre dernier.

Enfin, dans le Brabant wallon, le centre de traitement est en service depuis début 2001 et a déjà traité plus de 300.000 m^3 de boues.

M. Walry évoquait, relayait en tout cas, je crois, cette idée défendue par d'aucuns, que le lagunage aurait des conséquences néfastes. C'est une des thèses développées. Jusqu'à ce jour, nous n'avons aucun élément de vérification de cette thèse.

On fait des études d'incidences – je ne doute pas de leur sérieux – effectuées par des organismes indépendants et croyez bien que nous accordons une attention particulière aux résultats et nous donnons toujours suite aux demandes qui sont formulées.

En ce qui concerne Hourpes, évoquée par les deux interpellants, je vous dirai que l'expérience sera menée à bien aux environs du mois de mars prochain.

Alors, il y a «Novosol». Là, nous sommes dans un registre différent puisqu'il vise spécifiquement le traitement des boues polluées de type B pour lesquelles, le lagunage traditionnel inclus, je n'ai pas de réponse jusqu'à présent. C'est cela la réalité.

En fait, quelle est la technique ? C'est l'inertage plutôt que le séchage. L'expérience pilote débutera également, pour ce procédé tout à fait novateur, en novembre prochain et ce, sur un terrain du port autonome de Charleroi. C'est pourquoi je dis que nous sommes ici en complément de la technique du lagunage, c'est donc un élément additionnel.

On a évoqué quelque peu la problématique budgétaire. À ce propos les moyens nécessaires à la réalisation des 14 centres de traitement sont prévus, inscrits dans les budgets des travaux publics. Donc, à ce propos, pas de difficulté.

Vient évidemment tout le problème des pistes de valorisation par épandage en agriculture ou encore de l'exportation des boues vers l'étranger, cela me paraît difficile pour ne pas dire impossible.

Par contre, des contacts ont été pris avec l'industrie cimentière qui offre un potentiel intéressant de valorisation des produits non pollués, parce qu'on y revient toujours, issus du dragage de nos fleuves.

Je voudrais également signaler que, en ce qui concerne la cartographie, dont l'intérêt est réel, la cellule d'étude, chargée de réaliser une cartographie très précise des zones, notamment des zones d'inondations, devrait terminer ses travaux en 2008.

Voilà, je pense quelques éléments intéressants. Pour les boues de type B, – problème très intéressant que vous soulevez – j'ajouterai qu'un accord a été conclu entre Ecoterre, la SPAQuE, le port autonome de Charleroi, en vue de créer la société Sedisol sur base d'un brevet de Solvay. Ce procédé n'a jamais été testé auparavant, c'est donc une grande première mondiale que nous essayons. Et que se passe-t-il ? Par une technique d'inertage, on essaie de rendre, si vous voulez, les éléments polluants neutres. Avec cette technique, on cherche dans les boues ce qui est B et on les enveloppe. C'est ce qui m'a été expliqué.

Les essais en laboratoire ont été satisfaisants. Le prototype est en cours d'installation sur un terrain à Farciennes.

Voilà tous les éléments que je suis en mesure de vous donner aujourd'hui et croyez-moi, j'espère de tout cœur que ce procédé sera efficace parce que c'est vraiment un problème important qu'il faut essayer de résoudre.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse. Au moins, nous sommes tous d'accord sur un point : draguer est nécessaire et même urgentissime. Le problème, Monsieur le Ministre, c'est qu'on ne sait toujours pas comment. Mais il faudra être efficace et choisir, c'est renoncer, et donc faire un choix. Ceci étant dit, j'ai enregistré quand même deux bonnes nouvelles : la première c'est prévu au budget, c'est déjà cela. Et la deuxième, ce qui est important aussi, c'est la cartographie. Là, vous avez eu une réponse qui me paraît encourageante.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour ses explications détaillées. Je crois, effectivement, qu'on peut en conclure que le dossier

avance. Mais comme le disait M. Walry, on ne connaît toujours pas la bonne solution et comme vous avez annoncé que le procédé de Solvay était une expérimentation, une première mondiale, je ne suis pas sûr que cela va vraiment rassurer les riverains, donc…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il faut bien une première !

M. Fontaine (MR). – … il faudra, probablement aussi, dans ce domaine-là, beaucoup de pédagogie pour que les procédés soient compris et trouver un moyen d'allier l'intérêt général qui est évident,- draguer absolument nos canaux – et celui de la santé, ou en tout cas, des inquiétudes sur la santé des riverains car je ne sais pas dire s'il y a un risque ou pas, je ne suis pas compétent pour le dire mais, manifestement, une inquiétude se développe et il faut donc essayer de rencontrer cela pour ne pas se trouver dans des situations terriblement difficiles.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA RN 27»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la RN 27».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première question que je vous pose à propos de l'aménagement et de la sécurité de la RN 27 dans sa traversée des communes de Seneffe et Manage.

J'ai lu avec plaisir dans la presse d'il y a quelques jours que vous aviez l'intention de mettre en place un véritable plan Marshall de sécurité pour les automobilistes et les motards. Vous comptez réduire le nombre d'accidents mortels de 30 % en 2006 et de 50 % en 2010. C'est évidemment un objectif que chacun ici peut partager lorsqu'on connaît l'hécatombe enregistrée sur nos routes.

C'est dans cet esprit que je vous avais interrogé par question orale le 19 novembre 2003 et par question d'actualité le 28 avril 2004 à propos de la sécurité des usagers de la route nationale 27. Je vous rappelais à cette occasion que plusieurs accidents mortels étaient survenus sur cette route, sur le territoire de Seneffe.

Le 19 novembre 2003, vous m'avez répondu, je vous cite : *«que des travaux d'un montant de 370.000 euros seront adjugés prochainement à Seneffe en vue de sécuriser la traversée d'Arquennes, plus particulièrement les carrefours de Bon Conseil, Chèvrement et l'Équipée. Ces travaux sont décidés de commun accord avec la ville de Seneffe et devraient être réalisés au cours du premier semestre 2004 et permettront de sécuriser la zone de Seneffe qui a connu le plus d'accidents récemment»*. Fin de citation.

Le 28 avril 2004, comme je m'inquiétais de la date de début des travaux annoncés pour le premier semestre 2004, vous m'avez répondu, je vous cite toujours : *«le dossier de sécurisation des carrefours de Bon Conseil, Chèvremont et l'Équipée est à présent finalisé à l'un ou l'autre détail près et sera mis en adjudication dans les prochaines semaines en sorte que les travaux pourront commencer dès le second trimestre 2004»*.

Cela, c'était avant les élections. Depuis, à la lecture de la presse du 9 septembre, j'apprends que les travaux sont à nouveau postposés, le MET avance que ces travaux commenceraient seulement en mars 2005 au grand dam des riverains de l'Administration communale de Seneffe qui avait cru aux promesses du Ministre.

Je souhaite être éclairé sur ce qui se passe dans ce dossier. Si vous avez bien compris son urgence, il ne semble pas que ce soit le cas de votre administration. Et entre-temps, l'hécatombe continue et risque de continuer encore.

Pouvez-vous m'expliquer ces retards et me donner des indications précises sur la date de début des travaux qui sont attendus depuis trop longtemps ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, toujours plus tard, toujours plus cher ! Voilà la réalité des grands travaux. Et croyez bien, ce n'est pas que l'on n'essaie pas, cela vous pouvez me croire. La réponse est toujours la même : il manque des effectifs, il manque ceci, il manque cela et voilà.

En l'occurrence, adjudication : le 9 novembre prochain. Les budgets existent, toute la base est là. J'espère que d'ici là il ne se passera rien de négatif. Donc 9 novembre prochain et début des travaux, forcément avec une adjudication le 9 novembre, au prin-

temps 2005. Je vois mal quand cela pourrait commencer à un autre moment et j'espère qu'ainsi, la prochaine fois que vous m'interpellerez, c'est parce qu'il y aura quelques difficultés de réalisation.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre de me confirmer ce que j'avais lu dans la presse puisque, on nous annonçait bien que, finalement, il y avait un retard d'un an par rapport à ce qui avait été annoncé. Mais moi, je ne peux, Monsieur le Ministre, que, comme vous, regretter ce retard dû au fonctionnement de votre administration. La différence, c'est que moi, je ne suis pas Ministre.

QUESTION ORALE DE Mme CORBISIER-HAGON À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, ET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES MESURES À PRENDRE POUR AIDER LES BATELIERS DANS LA GESTION DE LEURS DÉCHETS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Corbisier-Hagon à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures à prendre pour aider les bateliers dans la gestion de leurs déchets».

La parole est à Mme Corbisier-Hagon pour poser sa question.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'interpellais ou plutôt je posais une question à deux ministres et j'ai la réponse d'un seul. Je suppose qu'ils se sont mis d'accord, nous verrons lors de la réponse.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive sur nos fleuves wallons, Monsieur le Ministre. Régulièrement nous avons des problèmes de pollution et une fois de plus, durant cet été – et je dis cela pour vous intéresser parce que comme il s'agit de Liège et que rien de Liège ne vous est étranger – les médias nous ont relaté une pollution sur la Meuse, singulièrement à hauteur de Liège et, nous a-t-on expliqué, cela était causé par des dégazages sauvages de bateaux.

En grattant un peu, je me suis aperçue que malgré tous les arrêtés et autres festivités du genre que l'on avait déjà sortis sur la question, il n'existe actuellement pas de système satisfaisant pour la récolte des huiles usées, des eaux de fond de cale, des déchets industriels, pour la profession batelière.

Si je regarde dans les pays avoisinants et ceux dans lesquels coule la Meuse, nos voisins hollandais, par exemple, ont depuis longtemps et depuis plusieurs années adopté des dispositions en la matière, ont un cadre légal bien précis. Ils ont mis en place des infrastructures de collecte et procèdent, ce qui n'est pas négligeable, à des contrôles réguliers.

Évidemment ma question est de savoir si en Région wallonne, pour protéger la bonne ville de Liège mais encore bien d'autres lieux, on va réglementer les conditions dans lesquelles les bateliers peuvent se défaire de leurs déchets. Est-il prévu des infrastructures adaptées afin d'éviter que de telles pollutions se reproduisent ?

Je suis bien consciente que ce n'est pas facile puisque cela implique plusieurs compétences : compétence environnementale, compétence sur les voies navigables etc. Puisqu'on nous a dit que ce Gouvernement allait travailler transversalement, j'en profite, pour vous interpeller sur la question.

Une autre question qu'on pourrait se poser, c'est évidemment le coût d'investissement. Cela peut coûter cher mais quand on voit tout ce qu'on déploie en coût de réparation pour l'environnement ou pour éviter que cela ne s'étende sur la Meuse, je pense que cela ne coûterait pas beaucoup plus cher.

Ma question, Monsieur le Ministre, et elle concerne aussi bien l'environnement que les bateliers qui attendent des mesures claires, est la suivante : pourrait-on envisager, Monsieur le Ministre, des mesures claires pour répondre à la problématique, d'autant plus que, d'après les réponses que je viens d'entendre précédemment sur les boues de dragage, on a vraiment l'intention de développer le transport navigable et donc il faudrait aussi développer l'infrastructure pour permettre ce développement propre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord je voudrais remercier Mme Corbisier pour cette question sur une

matière qui n'est pas bien connue d'ailleurs, et c'est pourquoi je pense que c'est intéressant de faire avancer le dossier.

Je soumettrai prochainement au Gouvernement en accord, comme vous l'avez dit, avec le Ministre de l'Environnement, puisque c'est le cas, un projet d'accord de coopération concernant la mise en œuvre de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure.

Cette convention régit de manière uniforme entre les pays signataires, la collecte, le dépôt et la réception des déchets résultant du transport fluvial au sein des États membres de la Commission centrale du Rhin (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse et le Luxembourg).

En ce qui concerne plus particulièrement les déchets huileux et graisseux, cette convention prévoit l'obligation de mettre en place un réseau suffisamment dense de stations agréées de réception de ces déchets, réseau de stations qui sera financé grâce à une ristourne, par le fédéral à la Région wallonne, des recettes issues de la vente de timbres aux bateliers lorsqu'ils font le plein de carburant.

Ainsi, une fois l'accord de coopération ratifié, la Région wallonne rejoindra alors le cadre légal mis en œuvre aux Pays-Bas.

(Mme Cornet, première Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel).

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Madame la Présidente, je me réjouis du fait que cela va être mis en œuvre.

Je voudrais pourtant que l'on prenne langue avec les bateliers à propos des timbres parce que je ne suis pas sûre qu'au Pays-Bas, puisque vous faites la comparaison avec les Pays-Bas, Monsieur le Ministre, cela marche comme cela et que ce soit les bateliers en plus qui doivent encore cracher au bassinet. Je comprends les problèmes financiers de la Région wallonne, mais il y a peut-être moyen d'organiser les choses différemment.

J'attire votre attention sur ce point. Le projet de directive européenne – une directive européenne est votée et un projet de directive est en cours – lance d'autres pistes qu'il faudrait peut-être analyser.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHER À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ANNONCE D'UNE MESURE PORTANT SUPPRESSION DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION POUR LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DU DÉCRET-PROGRAMME»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Boucher à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'annonce d'une mesure portant suppression des droits de succession et de donation pour la transmission d'entreprises dans le cadre du décret-programme».

La parole est à M. Boucher pour poser sa question.

M. Boucher (MR). – Madame la Présidente, chers Collègues, Monsieur le Ministre, je dois vous dire avant toute chose, bien que je sois dans l'opposition, que je suis très heureux de vous retrouver au département des Finances. Je ne doute pas que nous ferons le même boulot qu'avant dans cette Commission. Ceci étant dit, il faut faire son travail.

Parmi les mesures envisagées dans le décret-programme, figure la suppression des droits de succession et de donation pour la transmission d'entreprises. Annoncée à grand renfort de communiqués et d'interviews parus dans la presse, cette mesure qui n'est, certes, pas inintéressante, me conduit à formuler quelques commentaires et questions.

Avant toute chose, il convient de souligner que le problème de la transmission des entreprises en général, et des entreprises familiales en particulier, mérite la plus grande attention de la part des autorités, ce que vous faites d'ailleurs. En effet, rien ne sert de promouvoir une augmentation du nombre de créations d'entreprises, si c'est pour assister dans le même temps à un gaspillage de ressources à travers des cessations d'activités. Cette problématique est d'autant plus vraie que selon certains spécialistes :

– les performances d'une entreprise reprise dépasseraient de 150 % celles d'une entreprise nouvellement créée ;
– et d'autre part, cinq emplois en moyenne seraient concernés dans une entreprise en phase de transmission alors qu'une création d'entreprise génère en moyenne deux emplois.

Dès lors, on pourrait se féliciter de la prise en compte annoncée de cette problématique par le Gouvernement. Malheureusement, en présentant la suppression des droits de donation et de succession comme la solution au problème bien réel de la transmission des entreprises, le Gouvernement fait montre, à mon estime, d'une certaine naïveté.

En effet, si on analyse les différents aspects des transmissions d'entreprises, il apparaît que les problèmes rencontrés par les candidats repreneurs sont autrement plus complexes.

Pour répondre de manière adéquate – au-delà d'ailleurs des effets d'annonce – à ce défi, il me semble que le Gouvernement aurait dû proposer un ensemble coordonné de mesures touchant aux droits d'enregistrement – par exemple, la diminution du taux de 12,5 à 10 % pour la transmission des immeubles –, aux modalités financières de reprises et de remises et aux synergies des outils privés ou publics déjà existants, aux formations des repreneurs, etc. En l'occurrence, il y a largement de quoi rédiger un décret spécifique à cette problématique qui aurait couvert l'ensemble du problème et aurait ouvert un vrai débat sur ce thème.

Au lieu de cela, le Gouvernement a préféré viser un aspect qui ne recouvre dans les faits qu'un nombre presque anecdotique de cas, notamment en raison de conditions d'application probablement trop restrictives qui resteraient pourtant inchangées dans le projet tel qu'annoncé. À titre indicatif, aucune donation au taux réduit de 3 % n'a été recensée en 2002 et il paraît que l'on peut compter sur les doigts de la main les successions qui ont bénéficié de l'avantage fiscal ultérieurement. Il apparaît en outre que cette mesure ne concerne souvent que les seuls cas de décès inopinés, étant entendu que des solutions alternatives sont possibles, en toute légalité, en s'y prenant à temps.

Preuve du caractère pelliculaire de cette réforme : le Ministre-Président lui-même – il n'est pas là, malheureusement – a reconnu dans *le Soir* du 3 septembre, dans un exercice de communication plutôt étonnant, *«l'impact très réduit de la mesure dû* – selon lui – *au fait que les entreprises fraudent déjà la plupart du temps»*. 7

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aimerais vous poser quelques questions précises.

1. Combien de cas de transmissions soumises au taux de donation/succession de 3 % ont-ils été recensés au cours des quatre ou cinq dernières années ? Quel a été le montant des rentrées fiscales y afférentes ?
2. D'après les informations parues dans la presse, il semblerait que ces mesures soient élargies aux droits de créances, aux professions libérales et aux certificats d'actions. Pourriez-vous nous fournir une estimation de l'impact de cet élargissement sur le nombre de cas recensés ? Avez-vous déjà été, Monsieur le Ministre, confronté à des demandes en ce sens ? Si oui, en quelle proportion ?
3. D'autres mesures sont-elles envisagées sur ce thème ? Si oui, pourquoi ne pas avoir choisi la voie d'un décret spécifique, beaucoup plus ambitieux ?
4. Cette mesure ne concernera-t-elle que les transmissions d'entreprises familiales en ligne directe ? Qu'en est-il dans le cas d'une transmission interfamiliale, notamment d'un oncle à un neveu, que l'on rencontre très souvent ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – D'abord, pour répondre de manière précise à votre question, nous avons relevé, Monsieur Boucher, de 1999 à 2003, 89 dossiers. Nous n'avons pas d'informations à la Région concernant la valorisation de ces dossiers. Nous pouvons vous dire qu'il y en a 89. L'information est au fédéral et, jusqu'à présent, le fédéral ne sait pas isoler l'impact précis, dans l'ensemble des droits, que représentent ces 89 dossiers. Nous avons, vous l'imaginez bien, avant d'aller plus avant, essayé d'avoir un maximum de renseignements de ce type.

Il est vrai que l'on aurait pu faire un décret spécifique mais comme on était dans un décret de relance économique, je me suis dit que c'était l'occasion d'y glisser l'une ou l'autre disposition intéressante. Les milieux d'entreprises me demandaient depuis longtemps de faire un geste sur les transmissions. Avant d'attirer des entreprises – tout ça, c'est bien, c'est parfait, je suis évidemment tout à fait pour –, essayons au moins de sauver celles qui existent et qui travaillent. Je pense qu'il y avait là une démarche correcte. C'est pourquoi j'ai pensé, plutôt que de maintenir un taux de 3 %, réduire celui-ci à 0 %.

Ce taux de 0 % ne concernera que la transmission en ligne directe, vous l'avez vu : conjoint, cohabitant légal. J'ai même voulu introduire les salariés. Je pensais qu'introduire les travailleurs dans la réflexion était une chose intéressante, dans le cadre d'opérations de *management buy in, management buy out*.

Le taux réduit à 3 % s'applique sans restriction de taille. Dans le cas d'espèce du taux de 0 %, il a fallu se référer à une notion de PME que j'ai élargie au maximum. J'ai pris la notion de PME au sens le plus large du terme, proche de la définition européenne avec 250 travailleurs, etc. Ce n'est pas exactement celle-là que j'ai choisie – je vais vous dire pourquoi – enfin, c'est à peu près celle-là.

En effet, finalement, j'ai élargi la réflexion aux groupes d'entreprises, ce qui correspondait également à une demande formulée. Qu'il s'agisse d'une organisation en groupe d'entreprises ou en entreprises individuelles, je ne voyais pas pourquoi il fallait pénaliser. C'est pourquoi j'ai introduit la notion de groupe et, en fait, on va exonérer jusqu'à la limite de la notion de petit groupe en droit des sociétés, et ce, sur base consolidée. C'est cela qui est à la base de mon raisonnement.

Dans la foulée, il me paraissait logique d'avoir également une réflexion d'exonération sur les droits de créances ou encore sur les certificats d'actions car ce sont là des situations qui correspondent à la réalité des entreprises aujourd'hui. J'ai estimé qu'il était tout aussi légitime, tout aussi logique d'exonérer dans le cadre des professions libérales.

Je crois que ces mesures, le précompte immobilier et la transmission, constitueront deux éléments, parmi d'autres, de la relance économique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Boucher.

M. Boucher (MR). – Monsieur le Ministre, je considère cela comme un bon pas mais un petit pas. Je crois que l'on devrait vraiment avoir ultérieurement une réflexion approfondie sur cette problématique. Je prends le cas des oncles et neveux dans une entreprise, est-il normal qu'un salarié tombe dans l'application de la loi et pas l'oncle et le neveu ?

Je crois qu'il faudra voir à l'avenir comment assouplir ces conditions. Enfin, je considère que c'est un premier pas qui va dans le bon sens mais qui est largement insuffisant. En effet, vous avez dit : *«Il y a 89 dossiers introduits»*. Mais combien aboutissent ? À mon avis, pas beaucoup.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – 58.

M. Boucher (MR). – Ah ! Oui, vous voyez, ce n'est pas beaucoup. Pour une mesure pareille, c'est peu, alors que cela concerne combien de milliers d'entreprises ! Enfin, je vous remercie pour vos explications et je crois que l'on reviendra sur ce dossier au cours de la législature.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE PLAN MARSHALL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE»

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE PLAN MARSHALL DES ROUTES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels, sur «le Plan Marshall de la sécurité routière» et la question orale de M. Borsus, sur «le Plan Marshall des routes», à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je sais ce qu'il veut !

M. Stoffels (PS). – Donc, je n'ai plus besoin de le répéter ici à la tribune, si tu sais ce que je veux. *(Rires.)*

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui, mais chaque fois qu'il me voit, il ajoute des nouvelles routes !

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, à la faveur d'une question orale lors de la précédente législature, je vous ai interrogé sur vos intentions en tant que Ministre des Travaux publics quant aux problèmes de sécurité routière. Dans votre réponse, vous avez esquissé votre politique en la matière.

Suite à ce jeu de questions et réponses, je ne peux qu'applaudir vos récentes déclarations concernant votre Plan Marshall de sécurité routière. J'espère que votre but de réduire les accidents mortels d'abord de 30 % jusqu'en 2006 et ensuite de 50 % jusqu'en 2010, peut être atteint.

Vous notez avec raison qu'un tiers des accidents serait à charge de l'état des routes.

Vous évoquez la nécessité d'aménager les abords des écoles de façon à obliger l'automobiliste à ralentir. Il en est de même à l'entrée des localités. Vous avez, sous la précédente législature, augmenté de façon substantielle la part consacrée à l'entretien du réseau routier. Mais je pense qu'à l'avenir, plus que par le passé, il convient de réagir avant que les routes ne soient dégradées, en d'autres termes, d'investir dans l'entretien ordinaire des routes.

Par entretien ordinaire, j'entends par exemple des mesures concernant la signalisation, la propreté, les

marquages, les fauchages, les élagages, le nettoyage des avaloirs, etc. jusqu'au traitement de surface des enduits du revêtement mince, le raclage, la repose de couche d'usure, les ornières et haies, etc.

En augmentant l'entretien ordinaire, en réparant les premières fissures dès qu'elles apparaissent, en remplaçant régulièrement les couches d'usure, etc., nous contribuons à améliorer l'état des routes, facteur accidentogène comme vous l'avez à juste titre remarqué.

Ensuite, nous investissons dans la longévité des routes en évitant qu'après un nombre limité d'années, les routes fassent l'objet d'entretiens extraordinaires souvent fort coûteux.

Partageant avec vous l'objectif de réduire le nombre d'accidents graves en améliorant l'état des routes, je plaide donc pour une augmentation substantielle des baux d'entretien ordinaire, même s'il faut – à budget constant – alléger le programme d'entretien extraordinaire.

D'un autre côté, nous vous connaissons comme excellent Ministre du Budget qui, lors d'une interview récente, envisageait la mise en place d'une grande opération de financement alternatif, comme pour le logement dont le programme sera mis en œuvre par votre collègue.

Dès lors, Monsieur le Ministre, les baux d'entretien ordinaire feront-ils partie de votre Plan Marshall de sécurité routière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il s'est produit sur les routes wallonnes, en 2001, pas moins de 13.140 accidents avec blessés, ce sont les chiffres livrés par l'IBSR. Ces accidents ont causé la mort d'un peu plus de 600 personnes. Soit un village wallon rasé de la carte chaque année.

Mais il est vrai que ce nombre a fluctué au fil du temps et a diminué depuis 20 ans puisqu'en 1980, la Région comptabilisait 19.000 accidents causant le décès de près de 900 usagers. Cette diminution du nombre d'accidents – alors que le trafic lui-même augmente – est due à une série de facteurs : aux améliorations techniques des véhicules, tant sur le plan de la sécurité active – aménagement de renforts, de coussins gonflables, matériaux déformables, etc. – que passive – avec des dispositifs tels que les ABS, l'amélioration de la tenue de route, etc. – mais aussi, notamment, au port de la ceinture de sécurité.

Toutefois, la lente diminution constatée depuis plus de 20 ans a cessé vers 1997-1998 et les chiffres d'accidents et de mortalité stagnent désormais depuis cette période.

Cette petite introduction avait pour but de vous montrer, Monsieur le Ministre, combien il a été difficile de réduire le nombre d'accidents sur nos routes, malgré les efforts conjugués des constructeurs, des pouvoirs publics – via les campagnes de sensibilisation et la répression – et la prise de conscience de l'ensemble des usagers.

Quant à vous, Monsieur le Ministre – et on doit s'en réjouir –, vous avez annoncé votre intention d'agir de votre côté. Et dans vos récentes déclarations dans *la Dernière Heure* du 13 septembre dernier, vous n'y allez pas, avec le dos de la cuillère puisque vous n'annoncez rien de moins – comme mon collègue vient de le rappeler – qu'un objectif de réduction de 30 % en 2006 et de 50 % à l'horizon 2010 et ce, en influençant la seule variable «amélioration du réseau routier». Vous nous annoncez donc un objectif de réduction de 50 % en six ans. Nous voulons y croire.

Le problème principal est que cet objectif n'est, à ce stade en tout cas, assorti d'aucun chiffre quant aux moyens qui seront mis en œuvre. Vous évoquez seulement un budget de 10.000.000 euros par an destiné plus spécifiquement – et c'est aussi souhaitable, bien sûr – aux protections antibruit. Je souhaiterais donc savoir quels sont les dispositifs, les moyens budgétaires supplémentaires que vous proposerez pour l'amélioration de l'entretien de ce réseau wallon long, vous le savez, de 869 kilomètres d'autoroute et de pas moins de 6.865 kilomètres de routes régionales, moyens budgétaires qui seront finalement dédicacés à l'amélioration de la sécurité. En effet, pour diviser – vous en conviendrez – par deux le nombre d'accidents en n'influençant que la seule variable «amélioration du réseau routier», il vous en faudra, à l'évidence, des moyens !

Vous déclariez aussi qu'un tiers des accidents est dû à l'état des routes. Par cette affirmation, ne craignez-vous pas que la responsabilité civile de la Région wallonne soit mise en avant dans toute une série d'accidents ? Il est vrai que l'Europe est, à ce stade, à l'abri de ce type de dérives où l'on met facilement en cause les pouvoirs publics, mais on a déjà vu dans certaines circonstances et à l'étranger, des personnes intenter un procès aux autorités publiques lorsque des défauts d'entretien de voiries étaient constatés et étaient supposés être la cause d'accidents.

Par ailleurs, ce Plan Marshall dont vous ne manquerez pas de nous préciser la substance et les moyens, ne constitue-t-il pas l'aveu d'une gestion de notre réseau qui n'a pas toujours été optimale ces dernières années et d'une responsabilité indéniable des autorités publiques ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Daerden. Monsieur le Ministre, venez près de nous.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je viens tout près de vous, Madame. Il y a tellement de questions, de réponses…

Mme la Présidente. – Ce sont de bonnes questions.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Madame la Présidente, chers Collègues, il s'agit d'un sérieux problème.

Je voudrais confirmer les chiffres repris par l'un et l'autre : un tiers à l'horizon 2006, 50 % à l'horizon 2010 et – pour que ce soit clair entre nous et ce, de manière définitive – par référence aux chiffres de 2002 car il faut évidemment savoir quel est le point d'accroche si l'on veut faire une analyse correcte. C'est donc par rapport à 2002. Je vous confirme mes objectifs, ambitieux, c'est vrai, avec, vous l'avez dit, une seule variable en ce qui me concerne : le réseau. Je vous confirme que, quand on a fait toutes les campagnes «la sécurité, ça se partage», il y a évidemment de nombreux acteurs dans la pièce. Il n'y a pas que les travaux qui entrent en compte.

On dit que le réseau peut être concerné, à raison d'un accident sur trois. Pas responsable, concerné. Vous avez évidemment compris parfaitement la nuance entre les deux formules car il est vrai qu'il faut être extrêmement prudent en la matière pour éviter les dérives que l'on a connues dans d'autres pays.

Cela étant dit, cela doit nous inciter à intervenir massivement. Un problème se pose quand on fait l'analyse des budgets, c'est que l'on a finalement trois catégories :

– les investissements purs et simples ;

– les travaux de gros entretien ;

– et les travaux d'entretien ordinaire.

C'est comme cela que les budgets sont structurés. Je dois vous avouer que les gros entretiens au sens budgétaire – c'est la définition budgétaire telle qu'elle est retenue – concernent les investissements en profondeur qui sont faits, mais sur des routes existantes. C'est comme cela qu'ils font la distinction entre les deux.

Il est évident – c'est toute la base du raisonnement – que la technique budgétaire classique, annuelle ne convient pas du tout pour mes grands investissements routiers. Il faut que l'on trouve des formules différentes de manière à améliorer de manière substantielle la qualité de nos routes et autoroutes et il faut, dès lors, augmenter les budgets d'entretien. Je l'ai déjà fait puisque je les ai augmentés de plus de 40 % durant la législature précédente.

Mais pour pouvoir encore augmenter mes budgets d'entretien, il faut que je trouve un financement alternatif pour les travaux d'investissements. Sinon, je n'y arriverai jamais. C'est ce que je vais essayer de faire en limitant les nouveaux investissements à deux très grands chantiers : la sortie sud de Charleroi évoquée tout à l'heure et Cerexhe-Heuseux/Beaufays. Dans mon esprit, ce sont les deux grands chantiers routiers. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas d'autres, je parle des grands chantiers. D'autre part, toute une série d'investissements porteront sur des améliorations du réseau, de contournements, de ronds-points, etc., dans le cadre d'un financement alternatif, certains avec la SOFICO, d'autres, peut-être, avec un autre instrument financier. Je crois en tout cas qu'il faut faire un gros effort en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse. Il est vrai qu'il n'est pas le seul concerné par la matière, il y a aussi d'autres acteurs tels que les zones de police et les communes qui partagent la responsabilité en matière de sécurité routière.

J'acte également la réponse que le Ministre vient de donner en matière budgétaire, annonçant un financement alternatif pour les investissements et soulignant les efforts qu'il est prêt à faire en matière d'entretien extraordinaire et, je suppose, ordinaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais également remercier M. le Ministre pour sa réponse ainsi que pour l'éclairage qu'il nous a apporté en termes de confirmation des objectifs tels qu'annoncés et de la base de comparaison qui servira de calcul, et concernant le mécanisme budgétaire auquel il serait fait appel.

QUESTION ORALE DE M. ÉTIENNE À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LES SUBSIDES COMMUNAUX»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Etienne à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les subsides communaux».

La parole est à M. Etienne pour poser sa question.

M. Etienne (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers Collègues, vous vous en souviendrez, durant le mois d'août, nous avons reçu, si je puis dire, la douche écossaise : vous vous faisiez l'écho, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, de problèmes liés à l'enveloppe relative aux subsides des plans triennaux. Elle avait été, selon vous, entièrement utilisée. Les caisses de la Région auraient été vidées sur les six premiers mois de l'année et…

M. Bayenet (PS). – La mère Michel !

M. Etienne (cdH). – … 140 communes ne pourraient pas être aidées. J'y viens Maurice, j'y viens.

Vous précisiez que votre prédécesseur, que notre ami Maurice vient de citer, avait engagé pour plus de 78 millions d'euros alors que le budget 2004 ne prévoyait que 58 millions d'euros et que seules 112 communes avaient pu bénéficier de ces subsides.

Votre prédécesseur, dont je me plais à ne pas citer le nom, semble contester les choses. Qu'en est-il exactement ? Monsieur le Ministre, je suppose que vous allez pouvoir nous indiquer les communes qui ont introduit un dossier, la liste des communes bénéficiaires, le montant des subventions et les critères retenus.

Vous avez, à juste titre, demandé un rapport à des experts pour vérifier si juridiquement, il est possible de reporter certains engagements sur plusieurs exercices ou de voir s'ils ne peuvent être revus à la baisse. Je pense que ce qui est important, c'est de pouvoir rassurer les 140 communes qui n'ont pu bénéficier d'aucun subside pour cette année.

Suite à ce constat et cela me paraît tout à fait logique, vous considériez qu'il faudra réfléchir à un autre système avec davantage de cohérence, d'équité entre communes, où le Ministre – c'est tout à votre honneur – n'aura plus autant de prérogatives dans l'attribution des subsides.

Cette déclaration s'inscrit dans la droite ligne de la Déclaration de politique régionale puisque la Région s'est engagée à doter les communes de moyens financiers adéquats et à revoir le mode de répartition du Fonds des communes selon des règles objectives et transparentes qui garantissent une équité entre les communes, tant par rapport à leur potentiel fiscal que par rapport à des dépenses liées au niveau socio-économique de leur population.

Vous envisagez d'ailleurs la prise en compte de critères tels que la population, l'étendue de la voirie, la richesse. Je sais que vous ne pouvez pas, à ce stade, nous donner tout le détail d'un texte qui est sans doute encore en préparation. Néanmoins, je vous ferai une suggestion : vous savez que nous aussi, nous plaidons en ce sens et mon collègue Michel Lebrun, sous la précédente législature ou un peu avant, avait déposé une proposition de décret visant à créer ce que l'on appelle un Fonds régional des investissements des travaux communaux. Je ne doute pas que vous vous en inspirerez dans vos travaux futurs. En tout cas, merci de vos précisions, merci surtout de nous éclairer sur cette sombre histoire Michel *(Rumeurs)* et, en même temps, de rassurer les communes qui ont été spoliées dans cette affaire.

M. Luperto (PS). – Tu ne devais pas le citer, tu l'as cité !

M. Etienne (cdH). – Je ne pouvais pas ne pas le citer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, chers Collègues, je vais m'efforcer de répondre à la question de M. Etienne. Comme il l'a sous-entendu, tout n'est pas encore finalisé. En effet, je crois que, pour disposer d'une base et de critères objectifs, il y a lieu de réfléchir et de faire en sorte que cela corresponde aux besoins, à un équilibre et à une équité entre les différentes communes.

Voici les réponses que je souhaite apporter à la question plus précise de M. Etienne.

Concernant les plans triennaux qui ont été traités par mon prédécesseur, je note qu'il a approuvé :

- 26 % des programmes triennaux des communes situées en Province de Hainaut ;
- 38 % des programmes triennaux des communes situées en Province de Namur ;
- 47 % des programmes triennaux pour la Province de Liège ;
- 49 % pour le Luxembourg ;
- et 61 % pour le Brabant wallon.

Je préférais le faire par province pour ne pas énumérer toutes les communes, mais je n'ai aucune difficulté à vous en transmettre la liste.

Au total, mon prédécesseur a donc approuvé des programmes triennaux pour 43 % des communes, ce qui représente 112 communes sur 262.

En approuvant 43 % des programmes triennaux, mon prédécesseur a donc engagé la Région à hauteur d'un montant global de 147.951.118 euros pour trois ans, dont 82.250.038 euros en 2004. Comme vous

l'avez dit, le budget «travaux subsidiés» de 2004 s'élève à 58.647.000 euros.

Force est donc pour moi de constater que mon prédécesseur n'a absolument pas tenu compte de cette contrainte budgétaire, au mépris de l'art. 5 du décret qui prévoit que la décision d'approbation prend en considération la capacité financière de la Région.

Par ailleurs, je note que les approbations données l'ont été sur base de critères qui étaient plutôt favorables à certaines communes ou qui l'étaient moins à d'autres. Je vais vous citer quelques exemples :

– Lasne : 7.248 habitants …

Mme Defalque (MR). – Combien ?

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – 7.248 habitants.

Mme Defalque (MR). – 13.880, Monsieur le Ministre !

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Bref, vous verrez que … *(Rumeurs.)*

M. Kubla (MR). – Allez, allez, des chiffres sérieux !

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. –

– Lasne : 1.474.650 euros ;
– Messancy : 377.000 euros avec un peu moins d'habitants ;
– Chaudfontaine – 20.807 habitants, si mes chiffres sont exacts : 5.193.780 euros ;
– Herstal, avec 16.000 habitants de plus que Chaudfontaine : 776.670 euros ;
– Silly, 7.808 habitants : 1.642.000 euros ;
– et Mouscron avec 52.290 habitants : 947.000 euros.

Tout cela vous donne une idée de quelques disparités observées entre les communes.

Je signale par ailleurs à l'honorable membre que les plans triennaux des grandes villes n'ont pas encore été approuvés. Certaines disposent d'un plan triennal provisoire pour 2004 mais le plan triennal à proprement parler n'est pas approuvé pour les grandes villes. On sait en outre, qu'en fonction de l'importance de ces villes et du nombre de leurs habitants, les moyens doivent évidemment être plus conséquents que pour une commune comme la mienne qui compte 5.000 habitants.

Toutefois, je tiens à être rassurant : il est clair qu'on ne va pas laisser tomber les communes et qu'il faut justement essayer de se montrer équitable. Je vais donc m'efforcer d'octroyer des subsides suffisants afin de ne pas pénaliser les communes et de restaurer un certain équilibre entre elles. Il est bien entendu – et je veux être clair en la matière – que toutes les promesses inconsidérées ne pourront pas être tenues, sans quoi certaines communes ne recevraient rien. Il n'est pas question de faire une chasse et de punir certaines communes, mais bien de rétablir un équilibre qui tienne compte, comme vous l'avez indiqué, de toute une série de critères que je suis en train de définir.

Par ailleurs, en ce qui me concerne, j'essayerai de me montrer responsable, solidaire et équitable. Je tiens à vous apporter ces informations. Je m'efforce d'aller au plus vite pour essayer de finaliser les plans triennaux des communes qui n'ont pas encore reçu le leur. J'espère que, comme vous l'avez indiqué, d'ici les toutes prochaines semaines, chacune recevra son plan triennal qui sera évidemment en fonction des critères de population, de kilomètres de voirie – c'est important – mais aussi de revenus par habitant, critère qui me semble aussi devoir être pris en compte. Comme cela, nous pourrons, au mieux, donner l'ordre de commencer les travaux le plus rapidement possible, ce qui fera évidemment fonctionner l'économie wallonne. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Etienne.

M. Etienne (cdH). – Je remercie le Ministre pour ses précisions relativement pointues d'ailleurs, dans la répartition éclairante des subsides tels qu'ils ont été attribués.

Je ne voudrais d'ailleurs pas être à votre place, Monsieur le Ministre, parce que le travail ne va pas être facile compte tenu de l'héritage que nous laisse votre prédécesseur. *(Réaction de M. Borsus)*. Ce n'est pas le problème. Quand on voit que 61 % sont réservés au Brabant wallon, on a de quoi se poser des questions. Je crois que c'est un gros problème. *(Rumeurs sur les bancs du MR)*. Je crois qu'à votre place, on devrait être modeste. Franchement …

M. Kubla (MR). – Cela ne m'étonne pas que ce soit vous qui posiez la question.

M. Etienne (cdH). – Cela dit, nous attendrons que …

M. de Lamotte (cdH). – On a anticipé sur la question que vous alliez poser.

M. Etienne (cdH). – On attendra avec beaucoup d'impatience une modification et plus de transparence et, maintenant que vous êtes dans l'opposition, Monsieur Borsus, je suppose que vous ne vous en plaindrez pas.

Cela dit, en guise de clin d'œil, Monsieur le Ministre, je me pose quand même une question : à partir de quel moment la bénédiction du Ministre du Budget de l'époque était-elle nécessaire pour la vérification des engagements ? C'est une question que l'on pourrait se poser. C'est dommage qu'il ne soit pas là.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA NOMINATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES GRÂCE AU MÉCANISME DE MANDATS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la nomination de hauts fonctionnaires grâce au mécanisme de mandats».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Mesdames les Ministres, Messieurs les Ministres, chers Collègues, dans le second semestre de l'année 2003, le Gouvernement wallon avait décidé de procéder à la désignation des responsables de la haute administration (rangs A1 et A2).

Un premier train de nominations a pu être effectué en mars-avril 2004. Une quinzaine de mandataires ont reçu alors une fonction de secrétaire général ou de directeurs généraux.

Dans une large mesure, les personnes désignées occupaient déjà les postes qu'elles se sont vu octroyer.

Un deuxième train de désignation de responsables de rangs A1 et A2 a pu être mis sur les rails avant le terme de la législature. Toutefois, la procédure n'a pu aboutir avant le renouvellement du Parlement wallon.

Dès lors, il me serait agréable, Monsieur le Ministre, que vous nous indiquiez où en est la procédure qui a été amorcée. Comptez-vous la poursuivre ou souhaitez-vous modifier le mécanisme de désignation ?

Quand escomptez-vous pouvoir nommer ce deuxième train de hauts fonctionnaires grâce au mécanisme de mandats ? Vous n'ignorez pas que certaines fonctions sont vacantes depuis longtemps, ce qui peut nuire à la qualité du service rendu au public.

Tout atermoiement serait néfaste à une gestion optimale des services administratifs. Par conséquent, il me paraît sage de ne pas trop attendre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Madame la Présidente, chers Collègues, voici ma réponse à la question de Mme Pary-Mille.

Effectivement, à la fin de la précédente législature, les emplois des rangs A1 et A2 ont été déclarés vacants par le Gouvernement wallon. Les fonctionnaires A1 et A2 statutaires se sont vu octroyer un mandat dans la fonction qu'ils occupaient tous préalablement.

Un appel à candidatures a été lancé pour les fonctions restant à pourvoir. Ces candidatures devaient être rentrées au SELOR avant la fin du mois de mai 2004. Actuellement, le SELOR établit la procédure de sélection des candidats en faisant évidemment référence au livre II, section II du Code de la Fonction publique wallonne. Dès que la procédure sera arrêtée, les candidats pourront être évalués.

Je tiens vraiment à rassurer l'honorable membre. Je suis tout particulièrement attentif à l'évolution rapide de ce dossier, d'autant plus que la procédure aurait dû être clôturée pour le 30 juin dernier. Les circonstances un peu particulières expliquent aisément pourquoi cela n'a pas été fait.

Suite à une rencontre en mon cabinet, nous nous sommes concertés avec le SELOR et je pense – j'en suis même certain – qu'un calendrier précis va m'être communiqué dans les toutes prochaines semaines pour procéder à la sélection. Il est important d'avancer en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie M. le Ministre pour toutes les réponses et nous attendons avec impatience de voir l'aboutissement du dossier.

QUESTION ORALE DE M. KUBLA À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LE RENFORCEMENT DES MOYENS DÉVOLUS À LA «RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT» EN RÉGION WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le renforcement des moyens dévolus à la «recherche et développement» en Région wallonne».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, je pense que le secteur de la recherche et développement est un secteur jugé par tout le monde comme prioritaire. C'était l'avis de l'Union wallonne des entreprises – personne ne s'en étonnera – mais cela figurait aussi dans les déclarations de la plupart des partis politiques au moment de la campagne électorale. Il fallait privilégier la recherche. Les voies du renouveau de la Wallonie s'appuyaient essentiellement sur cette dimension d'avancée technologique. Et dans ce contexte, on a changé, au sein de la majorité, les répartitions de compétences qui avaient été définies précédemment. C'est ainsi, que ce qui était, auparavant, un lien jugé par beaucoup comme fort efficace – l'économie et la recherche jointes – est devenu la recherche appliquée, en Région wallonne, et la recherche fondamentale réunies dans votre double casquette.

Par contre, l'économie est désormais amputée de ce lien assez important. C'est un choix politique, nous jugerons au fil du temps ce qu'il donne.

Ce qui m'importe, c'est de savoir ce que l'on va faire en recherche. Il y a une première réalité à laquelle on n'échappera jamais : en recherche, il faut des moyens. La première des priorités, c'est d'ailleurs celle que l'Europe prend comme critère, c'est d'essayer d'arriver à un pourcentage du PIB et d'atteindre ces fameux 3 % à l'horizon 2010. Objectif fixé par le Commissaire Busquin que tous les pays ont d'ailleurs accepté de suivre.

Nous sommes donc devant un objectif de rattrapage qui doit se marquer par des moyens budgétaires.

Ma première question est liée à ce qui a été une de mes grandes surprises. Lors d'un débat avec le Ministre-Président, à la suite de la formation de ce nouveau Gouvernement, on a demandé *«Qu'est-ce que vous allez faire pour la recherche ?»*. « *Quel est le pourcentage d'augmentation du budget ? Comment allez-vous doper ce secteur aussi essentiel ?*». Réponse : «*Cela dépendra de la capacité de la Ministre à se défendre au moment des débats budgé - taires*». J'avoue que c'est une réponse un petit peu étonnante. Je vois donc Mme Simonet se doter de gants de boxe, monter sur le ring budgétaire et dire : «*Je veux ma part et je veux une augmentation des moyens qui me reviennent de plein droit*».

C'est évidemment tout, sauf un choix politique. C'est l'annonce pure et simple d'un conflit potentiel mais ce n'est pas, en tout cas, une option clairement définie.

Donc, ma première question, Madame la Ministre, est évidemment de savoir quels sont les moyens budgétaires dont vous allez disposer ? Quelles sont – je ne les ai pas lues dans la Déclaration de politique régionale – les augmentations prévisibles qui permettront petit à petit d'atteindre cet objectif des 3 % dont vous disposez ? Ou bien, est-ce qu'on attend simplement votre capacité au pugilat et à en découdre avec vos collègues ? C'est, me semble-t-il, une erreur de ne pas avoir clairement annoncé quelles étaient les perspectives de croissance budgétaire indispensable à mes yeux dont vous devriez bénéficier.

Déjà sous l'ancienne législature, on s'est heurté à cette difficulté. Je reconnais qu'au début des années 1999 on a eu le coup de pouce de la conjoncture, et une nouvelle configuration des budgets a donné cet accroissement significatif à la recherche, qu'on n'a jamais retiré par la suite mais qui n'a pas été suivi d'augmentation aussi spectaculaire. On a plutôt vécu une indexation modeste. Il n'empêche que le bond avait été fait, c'est un rattrapage, mais il n'est pas suffisant. C'est la raison pour laquelle nous avions, vers la fin de la législature, mis au point un système visant à doter d'un mécanisme financier complémentaire le budget de la recherche. Parce que, en fait, vous avez des avances récupérables, le mot le dit bien : il y a des entreprises de premier plan qui bénéficient d'aides et qui lorsqu'elles génèrent des produits, qui sont commercialisés, remboursent ces aides.

Plutôt que d'attendre qu'elles viennent d'horizons lointains, imaginons un système d'anticipation – et un mécanisme portant sur une quinzaine de millions d'euros avait été mis sur pied – et qui est répétable, à la limite. Il me revient aujourd'hui que ce système végète et qu'on n'a pas l'air de vouloir l'activer.

Ma deuxième question est donc très précise : va-t-on maintenir ce mécanisme qui avait l'avantage de doter d'une augmentation relativement sensible, l'enveloppe budgétaire de la recherche et qui ne fait qu'anticiper par un préfinancement le remboursement qui viendra des grandes entreprises ?

Enfin, troisième question, elle est directement liée à vos récentes déclarations. Je vous ai lue avec intérêt, et vous dites : «*Vous savez, lorsque des entreprises vont valoriser les fruits de la recherche, nous allons automatiquement donner des instructions à la SRI pour que, à un euro investi s'ajoute un demi euro venant des fonds publics de la SRI*». Cela me paraît une affirmation un peu légère. Pourquoi ? D'abord, parce que le mécanisme n'est pas nouveau. Contrairement à ce que donne comme impression cette interview, le mécanisme existe, c'est ce qu'on appelait SOFRIWAL. SOFRIWAL a fonctionné, mais impose et impose toujours que le conseil d'administration de la SRI, qui est doté de son autonomie pleine et entière, puisse examiner l'intérêt de participer. Il n'y a donc, à aucun moment, automaticité de cet octroi de moyens qui devrait accompagner une opération de valorisation de la recherche.

Dès lors, je voudrais, c'est ma troisième question, des explications sur ce que vous entendez par ce mécanisme nouveau. Est-ce que vous avez décidé qu'on allait augmenter les moyens et d'où viendraient-ils ? Est-ce que vous allez imaginer une automaticité mais qui, vraiment, de manière directe, ferait que, dès qu'il y a investissement, la SRI, malgré l'autonomie du conseil d'administration, serait tenue de suivre le projet ? Bref, il y a des questions là qui visent, comme on dit aujourd'hui la *corporate gou - vernance*. Il est clair que cette société publique a son indépendance et doit pouvoir apprécier le bien-fondé de son investissement ou non dans un projet.

Trois questions qui me paraissent devoir être posées sur la façon dont vous allez diriger la recherche au niveau wallon dans les mois et années qui viennent. Comment allez-vous faire évoluer les montants budgétaires ? Allez-vous maintenir des mécanismes complémentaires, comme nous les avions imaginés et qui pourraient vous aider dans l'absolu, au lieu de les abandonner ? Et surtout, que veut dire cette déclaration que, désormais, la SRI suivrait les projets, ce qui est présenté comme une grande nouveauté et qui dans le fond n'est que le reflet d'un mécanisme existant mais qui était à la carte et qui était évidemment lié au pouvoir d'appréciation du conseil d'administration de la SRI, qui ne peut quand même pas être contrainte de l'extérieur à suivre des projets sans les avoir examinés et jugés ?

Pour le reste, il est clair que vous aurez le soutien de mon groupe pour vous aider à accroître vos budgets et j'attends des futurs arbitrages que vous défendiez chèrement le secteur de la recherche, parce qu'il faudrait quand même qu'il y ait concordance entre tous les discours qu'on a entendus et les faits. Or, aujourd'hui, ni dans la Déclaration de politique régionale, ni dans ce que j'ai pu lire jusqu'à présent, n'apparaît cette volonté d'accroître les moyens d'un secteur jugé, par tous, essentiel. Nous attendons de vous juger sur pièce mais, dès à présent, compte tenu de vos différentes déclarations, il me paraît que nous avons le droit à certaines explications.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, je me réjouis de constater, Monsieur le Député, que nous partageons ensemble ce souci extrêmement préoccupant, avec le Gouvernement wallon et moi-même, qui consiste en la volonté d'accroître les moyens mis à la disposition de la recherche afin de tendre et d'atteindre l'objectif de l'Union européenne de ces 3 % du PIB pour les dépenses, privées et publiques, dédiées à la recherche et au développement.

Nous en sommes au contrôle budgétaire, aujourd'hui, en 2004, et je ferai des propositions au Gouvernement wallon pour rencontrer progressivement, mais de manière la plus certaine, les perspectives évoquées ci-avant.

Il est évident que les moyens européens mis à la disposition de la Région wallonne dans le cadre des programmes dénommés «Objectif 1 et Objectif 2» vont aller en s'amenuisant.

Une première réponse à cette situation sera de mettre en place un dispositif aidant nos universités, nos hautes écoles et nos centres de recherche à accéder à l'ensemble des financements européens de la recherche, en dehors, forcément, de ceux prévus dans le cadre des programmes précités.

Venons-en à la SDGTRE. Celle-ci est une société qui porte le nom de l'administration avec laquelle est liée, c'est-à-dire la DGTRE dont il faut savoir que son action s'articule sur plusieurs références budgétaires. Je vous propose d'en retenir deux.

En premier lieu, la référence par laquelle des avances récupérables, auxquelles vous avez fait allusion, sont octroyées aux entreprises.

En second lieu, la référence intitulée «Fonds de la recherche» qui est alimentée par les remboursements des avances récupérables effectuées par les entreprises bénéficiaires de celles-ci.

La SDGTRE a pour vocation de racheter au Fonds de la recherche, les créances destinées à ce dernier et liées à ces avances récupérables non encore récupérées. Ainsi, donc, le Fonds de la recherche disposerait plus tôt, plus vite, des moyens dont il aurait, somme toute, malgré tout disposé. Il n'y a là rien de nouveau.

Précisons aussi que, dans les faits, la SDGTRE n'a pas reçu une dotation en capital de 15 millions d'euros, mais qu'elle a reçu la possibilité d'obtenir un crédit de 15 millions d'euros à négocier auprès des institutions bancaires en tenant compte, ce qui est important, d'une garantie donnée par le Gouvernement pour un montant de la même importance. Comment va-t-elle redéployer ces revenus ?

Elle va tout simplement rembourser ses dettes et payer ses intérêts avec ses revenus issus, pour mémoire, des avances récupérables initialement non encore récupérées. Il est évident que les revenus affectés au paiement des intérêts liés au mécanisme et au fonctionnement que nous venons d'évoquer auraient été complètement imputés à la recherche dans le cadre du mécanisme «Fonds de recherche». L'anticipation, forcément, s'accompagne de coûts financiers non négligeables, imputables sur les moyens de la recherche, moyens qui diminueront donc d'autant.

En conclusion, il apparaît que le mécanisme de la SDGTRE est un mécanisme d'anticipation de la trésorerie mais que, sur le terme, son utilisation n'influence pas l'approche de l'objectif des 3 % et on peut même dire qu'il est coûteux.

Actuellement, je ne compte pas y recourir et je ne vois pas quelle est son utilité quant au renforcement à terme, extrêmement important, des moyens de la recherche. Son activation n'aurait de sens que si des besoins aigus de trésorerie à court terme se manifestent.

Pour en revenir à mon interview du mercredi 15 septembre, comme vous l'indiquez fort justement, il est bien entendu qu'il s'agit de s'inscrire dans le mécanisme existant, par ailleurs, depuis plusieurs années au sein de la SOFRIWAL. Il s'agit, donc, du mécanisme qui aide les entreprises à industrialiser et à commercialiser les résultats de la recherche qu'elles ont obtenus sur base d'un financement de la Région wallonne. L'intérêt de cette mesure réside dans la création d'un lien direct entre l'effort de financement de la recherche pour le développement d'un nouveau produit et l'opportunité de financer la valorisation des résultats de cette recherche au sein de l'entreprise.

Je suis un petit peu surprise que vous me posiez la question de savoir quel est le succès attendu de la mesure, parce qu'au début de la législature, ces moyens étaient de 31,25 millions d'euros et ils ont pratiquement été consommés, c'est dire si la mesure avait du succès.

C'est également dire que cette mesure, dont les moyens sont pratiquement épuisés, était une bonne mesure et qu'elle doit être réactivée, ce qui, vu l'épuisement des budgets, ne se fera pas tout seul. Dès lors, à cette fin, mon intention, pour répondre à votre question, est de soutenir à raison de 5 millions d'euros par an, ce qui fera 25 millions à l'issue de la législature, le recyclage de cet investissement. Et à ces 25 millions d'euros, on pourra ajouter effectivement le recyclage partiel des 31,25 millions qui ont déjà été investis et qui constituent des avances qui pourront elles-mêmes être récupérées et qui commenceront à être remboursées.

Donc, pour être clair, et en d'autres mots, cette mesure, dont vous avez supervisé l'application également, vise à assurer la croissance des entreprises qui industrialisent les produits venant de la recherche et l'intérêt économique de cette mesure me semble tout à fait évident. Je souhaite la poursuivre et il m'apparaît que les entreprises précitées qui assurent leur développement dans les produits et services innovants, dans la mesure où elles vont bénéficier de cette aide, eh bien, devront encore elles-mêmes, puisqu'elles seront à la pointe de la recherche, poursuivre et amplifier leurs efforts de recherche sur les fonds privés pour conserver leur place dans le peloton de tête, ce qui sera tout à fait souhaitable, et cet objectif-là également ne manquera pas de contribuer à rencontrer l'objectif des 3 %.

Pour conclure, je vous remercie de m'avoir posé la question. Et j'espère que ma réponse aura permis de clarifier la situation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Madame la Ministre, si je comprends bien, pour l'augmentation des crédits à la recherche, vous attendez la discussion budgétaire, vous n'avez aucune promesse, aucune garantie, vous allez donc prendre vos gants de boxe, je vous souhaite bon courage.

En ce qui concerne le deuxième mécanisme, vous ne l'activez pas sauf s'il y avait un déficit de trésorerie. C'est donc priver d'une opportunité de moyens, en période de difficulté, le secteur de la recherche. Je ne suis pas convaincu, malgré le coût financier des intérêts, que ce soit si dangereux de le faire.

Quant au troisième volet, outre le fait que vous l'avez présenté comme une nouvelle disposition que vous alliez encourager, alors qu'elle existe depuis des années, vous avancez et, donc, j'en déduis que vous avez obtenu, dès à présent, la garantie de 5 millions d'euros par an qui viendront alimenter SOFRIWAL et que cela c'est déjà un préciput sur le débat budgétaire qui aura lieu. J'espère que cela a été bien compris par tous vos collègues et admis par eux, parce que sinon vous devrez encore vous battre une deuxième fois.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA SORTIE PROGRAMMÉE DE LA PHASE À CHAUD DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE, LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SOCIAL, LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LE PLAN DE RECONVERSION»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la sortie programmée de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise, la mise en œuvre du plan social, la sécurité au travail et le plan de reconversion».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, s'il est évident que la priorité actuelle du bassin sidérurgique liégeois est la mise en œuvre du plan de reconversion susceptible de recréer autant d'emplois que ceux qui seront perdus à terme dans le cadre de l'extinction programmée de la phase à chaud, il y a un certain nombre de questions qui se posent. Sauf si mon information est lacunaire, se pose encore aujourd'hui la question de l'effectivité du plan social.

On se rappellera, en effet, qu'une partie de la solution dégagée pour limiter la casse sociale s'inscrit dans un plan de prépension de centaines de travailleurs qui auront atteint l'âge de 50 ans en 2009. Or, comme vous le savez, tout plan de prépension nécessite l'accord du Ministre fédéral du Travail. Outre le fait que le Ministre fédéral compétent en cette matière ne sera probablement plus en fonction, qui sait, en 2009, puisque la législature actuelle sera renouvelée en 2007, rien n'indique qu'il n'y aura pas un déficit de garantie sur le volet prépension de l'accord actuel, qui se traduise, à juste titre, par une certaine crainte syndicale.

Certes, la Flandre est également demanderesse dans le cadre du dossier «Ford Genk», mais convenez qu'on n'est jamais assez prudent. Il semble aujourd'hui acquis, après négociation sur les modalités d'octroi des prépensions, qu'il ne devrait pas y avoir de problème quant à l'effectivité de celles-ci, du moins pour 2005-2006. Pour ce qui concerne 2009, il me revient que des contacts avec le fédéral ont été pris, mais j'ai d'autres échos également qui me permettent de penser que l'on recherche déjà des solutions alternatives à la prépension comme le reclassement dans de petites filiales, des départs volontaires avec primes, des 3/4 temps, etc.

Je suis donc interrogatif, voire sceptique, et je rappelle que l'arrêt de la phase à chaud nécessitera le reclassement de 1.800 personnes. Pour ce faire, il faudra aussi prépensionner, paraît-il, dans le froid. S'il n'y a pas d'accord sur les départs à la prépension en 2009, le risque est qu'il y ait à terme licenciements purs et simples de centaines de travailleurs. Je me permets dès lors d'insister sur la définition d'un accord cadre qui permettrait de définir l'âge minimum et les montants à octroyer par le biais d'une négociation paritaire. Je souhaiterais que vous puissiez m'informer sur cette question, en particulier.

J'aborderai à présent, le problème de la sécurité au travail.

En 2002, 200.000 accidents de travail ayant provoqué 11.710 incapacités permanentes et 121 morts ont hélas été enregistrés. Il est à noter que les chiffres globaux sont certes heureusement en baisse, mais que les accidents les plus graves sont par contre en hausse.

Ce sont essentiellement les ouvriers entre 15 et 19 ans, puis entre 20 et 29 ans avec une ancienneté de moins de cinq ans qui sont, la plupart du temps, les victimes de ces accidents. Les intérimaires sont, par ailleurs, deux fois plus touchés.

Face à cette situation, le Gouvernement fédéral semble enfin bouger en favorisant l'avènement d'un plan fédéral de lutte contre les accidents du travail, en l'occurrence le plan «Pharaon», mis à l'ordre du jour du sommet d'Ostende. Il devrait être mis en œuvre, paraît-il en 2006. Espérons que ce calendrier soit respecté. On connaît d'autres calendriers qui n'ont pas été respectés, notamment dans le cadre du dossier DHL.

Les axes de ce plan, j'imagine que vous les connaissez fort bien, je ne vais donc pas les rappeler.

Je voudrais simplement savoir de quelle façon les Régions – et en l'occurrence la Région wallonne – ont été associées à cette démarche, certes positive, mais néanmoins partielle sur certains aspects. Je pense, par exemple, à la «faiblesse de ce plan» concernant la problématique de la sous-traitance et du travail intéri-

maire. Il s'agirait en effet de préciser les normes d'encadrement et d'établir comment les informations doivent être communiquées, de renforcer les services d'inspection en moyens humains et techniques, de prendre en compte de vieux travailleurs qui s'en vont et qui sont remplacés par des intérimaires plutôt que par des jeunes bien formés bénéficiant du statut de l'entreprise, de déterminer enfin le nombre de travailleurs en fonction de la charge afin d'éviter que le personnel travaille parfois, encore aujourd'hui, au-delà de 12 heures d'affilée.

En ce qui concerne plus particulièrement la sidérurgie liégeoise, il peut être important de rappeler que la seule prise en compte des mesures précitées, sans pour autant qu'elles soient exhaustives, dans le cadre du plan «Pharaon», permettra, je le pense, d'améliorer substantiellement la sécurité au travail.

Sans porter d'accusation à l'encontre des nouveaux dirigeants de la sidérurgie liégeoise, je me permets de rappeler qu'aucun accident mortel n'a été déploré durant les six années qui ont précédé la venue d'Usinor. Depuis son arrivée en 1998, on comptabilise 17 morts. Chez Arcelor, en région liégeoise, 8 morts ont été recensés entre octobre 2002 et février 2004. Il y a de quoi, objectivement, se poser des questions.

Je me réjouis des nouvelles dispositions qui visent à ce que chaque travailleur intérimaire puisse, depuis peu, suivre une formation préalable, mais ceci n'enlève pas globalement mes inquiétudes.

Je voudrais vous entendre précisément sur cette question.

Toujours dans ce cadre précis, je voudrais aussi vous entendre sur ce qui est envisagé en termes de mécanisme d'indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit. Cela, bien au-delà de la loi sur les accidents du travail, qui n'intervient que pour le manque à gagner, sans pour autant tenir compte des conséquences sur la vie quotidienne future des victimes et de leurs proches. Enfin, je souhaiterais aussi que vous puissiez vous exprimer sur la gestion du risque inhérent aux changements d'affectation, surtout dans le cadre du plan social.

Pour terminer cette partie, permettez-moi de vous dire à quel point je suis – et là, je pèse mes mots –, profondément scandalisé par le fait qu'aujourd'hui, suite à l'explosion de la cokerie, des travailleurs ont été condamnés par la justice alors que tout le monde sait que la responsabilité de ce drame incombe à un non-respect, de la part d'Arcelor, de la formation qui devait précéder de six mois la mise à la prépension. Cela n'a pas été fait, sans parler d'autres aspects relatifs à la vétusté, consécutive à un manque d'investissements.

Troisième élément, le plan de reconversion.

En décembre dernier, on le sait, Arcelor et le Gouvernement wallon ont signé, avec les organisations syndicales, un accord sur l'avenir de la sidérurgie liégeoise après l'extinction de la phase à chaud. Arcelor s'engageait alors à participer concrètement à la reconversion du bassin industriel et à la création de 2.700 emplois en région liégeoise. Pour ce faire, Arcelor a mandaté la SODIE afin d'assurer la création de ces 2.700 emplois.

D'autre part, Arcelor annonce sa ferme intention de travailler de concert, tant mieux, avec tous les acteurs concernés par le redéploiement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement wallon et Arcelor se sont mis d'accord sur la constitution d'un groupement européen d'intérêt économique, en partenariat avec l'asbl de l'avenir du Pays de Liège, ayant pour mission d'établir un plan global d'affectation des terrains industriels disponibles au fur et à mesure de l'arrêt des activités sidérurgiques, et de contrôler par une comptabilité *ad hoc*, la création de ces 2.700 emplois qui constituent l'engagement ferme d'Arcelor à l'époque.

On ne peut évidemment que saluer le fait qu'enfin les choses bougent après un an et demi d'une gestation probablement nécessaire à la fixation des objectifs à poursuivre. La cohérence doit néanmoins être à l'ordre du jour. Permettez-moi, dès lors, de soulever deux problèmes non négligeables : l'un portant sur la cohérence du projet économique, l'autre sur l'aspect structurel à moyen terme du redéploiement de la région liégeoise.

Premièrement, le problème économique. C'est probablement la partie qui me semble la plus importante dans ma question orale. Ce n'est hélas pas la première fois, dans le chef du géant sidérurgique, qu'il appert en cours de route qu'Arcelor a quelque peu dénié ses engagements annoncés par ses dirigeants en termes de reconversion.

En effet, si l'on se réfère aux déclarations avancées par ses dirigeants, Arcelor, via la SODIE, s'était engagé dans la perspective du développement d'un pôle industriel à très haute valeur ajoutée, reposant principalement sur l'utilisation de l'acier en tant que socle principal du redéploiement sidérurgique et de la création de 2.700 emplois. Comme j'ai pu le démontrer à cette même tribune, des projets concrets en termes d'emplois industriels peuvent voir le jour en région liégeoise. Qu'en est-il aujourd'hui, effectivement, de cet engagement ?

En réalité, ce que propose aujourd'hui Arcelor dans toutes ses déclarations – ce qui n'est pas sans intérêt, mais qui est loin de ce qui était prévu – est de se positionner comme une nouvelle structure d'aide à l'investissement à l'instar d'autres outils d'aides à la création d'entreprises que représentent les invests et

plus globalement la Sowalfin. Vous avez dit, peut-être – moi je le dis en tout cas : «*Double emploi*» ? Cela, d'autant que dans le quotidien *Le Soir* du 16 juin 2004, la SODIE annonçait, je cite : *«Nous ne ferons rien si les entreprises ne viennent pas avec des projets aux - quels nous pouvons apporter un complément»*. Si ce n'était pas vraiment l'objectif annoncé initialement par la SODIE, il faut quand même reconnaître qu'on est loin par rapport aux engagements prévus initialement.

Mme la Présidente. – Il vous reste une minute, Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – En clair, en un mot comme en cent, le politique, à ce stade-ci, doit annoncer avec force qu'il n'acceptera pas la fermeture du haut-fourneau s'il n'y a pas de garantie définitive d'investissement d'Arcelor dans l'aval de l'aval. Donc, à ce stade-ci, j'ai le sentiment qu'il y a une remise en question des engagements avancés de la part d'Arcelor auprès de la Région wallonne et du Gouvernement.

Je m'arrêterai là puisque je n'aurai pas le temps de développer l'aspect structure, raison pour laquelle j'avais hésité entre la question orale ou l'interpellation pour poser ses questions, mais ce n'est pas grave, je pense avoir dit l'essentiel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, de par certaines fonctions que j'ai occupées naguère, de par mes origines et l'attachement que j'ai pour ma région, sans parler des raisons qui me sont plus personnelles, la sidérurgie liégeoise, son histoire, son évolution et son avenir retiennent toute mon attention depuis longtemps déjà. Les fonctions qui sont désormais les miennes ne peuvent évidemment que renforcer davantage l'intérêt que je porte à ce dossier.

En avril 2003, le précédent Gouvernement a ébauché avec les responsables d'Arcelor, un schéma destiné à répondre de manière positive à l'annonce de la fermeture à Liège, de la ligne à chaud à l'horizon 2009. En juin 2003, le 27 pour être précis, organisations syndicales, direction d'Arcelor et Gouvernement wallon signaient un accord de base qui entérinait ce schéma tant en termes de délais que de nombre de personnes concernées par la fermeture des hauts fourneaux et qui prévoyait les dispositions et engagements des parties en matière de diversification et de reconversion du bassin sidérurgique liégeois. Il faut donc aujourd'hui aller de l'avant, quitter le principe pour la proposition, définir concrètement les solutions d'avenir en rappelant à chacun ses engagements.

Comme d'autres responsables politiques, je peux vous l'assurer avec une détermination entière, j'ai déjà rencontré un grand nombre d'acteurs de ce dossier.

La Wallonie sidérurgique n'a pas son avenir derrière elle. Elle trouvera une place, j'en suis convaincu, dans le nouvel «ordre» sidérurgique mondial. Les phases à chaud de la sidérurgie ont migré vers les sites maritimes qui présentent des facilités d'approvisionnement en matières, d'écoulement des produits lourds et d'aménagement foncier. C'est ainsi que sur l'Europe occidentale, des implantations méditerranéennes et atlantiques voient leurs avantages comparatifs augmentés par rapport aux autres bassins, qu'ils soient fluviaux ou continentaux. C'est donc là que les investissements récents ont été réalisés, ce qui explique en partie les décisions prises notamment par Arcelor.

À l'échelle mondiale, la montée en puissance du Brésil et de la Chine, dans un futur assez rapproché, en hausse considérable de capacité de production, sont des faits économiques sur lesquels la politique wallonne a une influence marginale.

L'évolution vers des activités sidérurgiques plus raffinées, et vers des produits plus proches des usages finaux, conduit à des valeurs ajoutées plus intenses, à des contenus technologiques plus élaborés et à des fabrications qui sont positionnées sur des segments moins concurrentiels.

Tel est l'enjeu de la diversification. C'est un processus dans lequel Liège doit s'insérer, non par fatalisme ou par déduction, mais parce que c'est un processus dans lequel Liège a des atouts à faire valoir. Des entités de très haute qualité sont déjà opérationnelles aujourd'hui.

L'accord tripartite de base, adopté fin juin 2003, nous indique que le groupe Arcelor inscrit le bassin liégeois dans une telle logique. Liège n'entre donc pas dans la phase de post-sidérurgie, Liège doit confirmer son installation dans une autre sidérurgie.

Il s'agira évidemment d'être attentif à la mise en œuvre des axes industriels. Je voudrais relever les quelques éléments suivants :

- faire un pôle important du développement des tôles revêtues ;
- être *leader* dans l'innovation des produits revêtus à nouvelles fonctionnalités ;
- faire un pôle de recherche du développement du secteur des produits plats ;
- mettre les outils à froid au meilleur niveau technique ;
- développer le procédé de dépôt sous vide.

Je veux aussi rappeler qu'Arcelor s'est également engagé à produire les meilleurs efforts pour développer, dans le bassin, des activités consommatrices de produits froids.

Quant au Centre de recherche de Liège, il sera axé sur :

- les procédés et produits de revêtements organiques lourds ;
- les marchés de la construction ;
- le développement de la technologie sous vide.

En reconversion, la responsabilité d'Arcelor est plus large, elle ne reste pas confinée au seul périmètre sidérurgique au sens strict. Les effets induits par la fermeture de la phase à chaud se manifestent sur d'autres activités dépendantes et périphériques. La sidérurgie est une activité structurante qui exerce son influence sur de nombreux opérateurs d'amont et d'aval, qui réclame des aménagements spécifiques, et dont la santé influence les données macro-économiques régionales.

L'occupation de surfaces de grande dimension par les activités de l'entreprise donne à l'ensemble du dossier un contenu considérable en équipements d'infrastructure, en aménagement du territoire en des lieux très imbriqués dans l'agglomération et les voies de transport.

Comme il faut s'y attendre, la direction d'Arcelor est et sera plus attentive à ce qui relève de son métier qu'à ce qui concerne la reconversion de manière plus générale. Mais la Région ne baissera pas la garde pour ce qui relève de l'exercice de ses responsabilités plus globales de sidérurgiste. Nous verrons d'ailleurs qu'Arcelor est impliqué dans deux des trois grands opérateurs prévus pour la reconversion.

Le précédent Gouvernement s'est entendu, au Conseil des Ministres du 11 mars 2004, sur un schéma visant à rendre opérationnelles l'option et l'action de redéploiement. Début mai, les lignes de ce schéma ont été fournies, jetant les bases d'une répartition des travaux, des responsabilités et des mises en œuvre. Le présent Gouvernement doit maintenant préciser ces missions, engagements et responsabilités.

Le premier souci sera opérationnel. En effet, les réflexions et les études existent sur les potentiels, les qualités et les besoins de l'agglomération. Le souci suivant sera de rendre toute l'opération évaluable, tant en valeur ajoutée qu'en emplois créés ou aidés. Il ne peut y avoir de dispersion de l'effort, ni de gaspillages, ni de doubles emplois.

Les surfaces laissées par le retrait d'activités d'Arcelor, et qui ont toutes une position stratégique dans l'agglomération liégeoise, seront confiées à une société immobilière. Celle-ci est configurée de manière mixte, avec apport des surfaces dépolluées par Arcelor et apport régional pour leur viabilisation complémentaire : 300 hectares sont directement concernés. On ajoutera dans le schéma de reconversion les 1.700 hectares à vocation économique retenus dans le schéma d'aménagement global.

L'attraction d'une zone est, comme chacun le sait, liée à des facteurs variables selon les dossiers traités. Mais il est un facteur qui émerge de manière incontestable, c'est la qualité d'environnement, de conditions de vie, d'accessibilité des services urbains que peut offrir la zone vouée à l'économique ou à la mixité des activités.

Le volume d'activité généré par ces remises en état de sites encombrés et pollués doit à lui seul retenir toute notre attention.

Le pilotage de l'ensemble doit être assuré par le Groupement de redéploiement économique du Pays de Liège (GRE-L) qui regroupe les sensibilités liégeoises sur une mobilisation commune : le redéploiement. Il va orienter des moyens financiers importants vers les dossiers crédibles qui se situent dans les options de développement esquissées dans le document approuvé par toutes les forces vives liégeoises.

C'est ici qu'intervient la notion de cohérence que je veillerai à faire respecter sur le terrain liégeois. Le combat le plus respectable sera celui qui unit en faveur du développement, pas celui qui divise pour savoir à qui revient telle ou telle action de développement.

Le pari qu'il nous faut gagner, et qui n'est pas gagné à ce stade, bien entendu, est un pari de cohérence. L'occasion est donnée avec le dossier sidérurgique de constituer un paysage plus cohérent, mieux identifié, reconnu, et suscitant ainsi l'adhésion de l'ensemble de la population, qu'elle soit à la base ou à la destination des politiques menées.

Pour ce qui concerne la SODIE, il s'agit d'un fonds d'investissement privé situé dans le périmètre du groupe Arcelor. Cette société est aujourd'hui opérationnelle. Elle est dotée par Arcelor en fonction du nombre d'emplois à créer dans le bassin. Le montant total peut se situer à 20 millions d'euros, c'est-à-dire 2.700 emplois soutenus à raison de 7.500 euros chaque.

Cette société connaît l'univers sidérurgique et, bien entendu, les clients et les fournisseurs de l'activité liégeoise. Elle doit donc produire des effets structurants à partir de la sidérurgie et effectuer des synergies d'amont en d'aval.

Mais la SODIE n'est pas en soi la solution à la problématique d'ensemble de la reconversion qui nous occupe. Elle est un vecteur financier complémentaire qui doit être dynamique et doit venir compléter les autres acteurs wallons.

En ce qui concerne les aspects sociaux de votre question, je voudrais dire que la suite du dossier repose sur une mobilisation économique forte, mais aussi sur un engagement social. Ce dernier relève du niveau fédéral, notamment en ce qui concerne le plan de prépension. Les éléments de solidarité sociale dans leur ensemble doivent rester fédéraux.

À ma connaissance, le groupe Arcelor s'emploie à la préparation correcte du dossier qui nécessite une approche un peu particulière puisqu'il doit trouver à s'appliquer entre 2005 et 2009. Pour ce qui concerne 2005, il n'y a pas de problème particulier puisque nous nous trouvons dans l'application stricte de la réglementation.

En ce qui concerne le problème de 2009, il y a des contacts permanents avec le cabinet de Mme Van den Bossche de manière à établir une solution nouvelle et originale qui permettrait dès 2004, et peut-être à la fin de cette année, d'obtenir une dérogation sur l'application de l'arrêté royal. C'est une négociation qui est en cours. Je pense que chaque partie veut qu'elle aboutisse favorablement, mais c'est une innovation puisqu'à ce jour, aucune société ne s'était trouvée dans le même cas. En tout cas, je puis vous affirmer qu'il y a une bonne volonté collective de toutes les parties de trouver une solution particulière à ce problème et je ne manquerai pas d'être attentif, ni de prendre toutes les initiatives possibles pour qu'il en soit ainsi.

En ce qui concerne les accidents de travail et l'actualité récente, je voudrais indiquer qu'en matière de séparation des pouvoirs, je m'abstiendrai de commenter toute décision de justice. Cela n'empêche aucun citoyen d'avoir son opinion, mais il me paraît que ce n'est pas le lieu, ici, de commenter ce qui s'est passé. Il appartient aux parties, si elles ne sont pas satisfaites du jugement, d'interjeter les formes de recours prévues par la loi.

Par ailleurs, à propos des accidents de travail, la question que vous relevez concerne également le niveau fédéral. Mais vous avez raison de dire que les accidents de travail sont inacceptables. Il est tout à fait inacceptable que des travailleurs perdent la vie, soient blessés dans le cadre de leur activité économique.

Trop de travailleurs, à Cockerill comme ailleurs, paient encore un tribut intolérable pour assurer leur existence et celle de leurs proches. Même si des efforts sont faits dans ce sens, soit spontanément par les entreprises, soit via des dispositions légales, c'est typiquement le genre d'ouvrage qu'il faut sans cesse remettre sur le métier. La situation des travailleurs sous-traitants ou intérimaires doit, à cet égard, faire l'objet d'une attention toute particulière.

Comme vous l'avez indiqué, le plan Pharaon a été adopté par le Gouvernement fédéral, mais sous la précédente législature régionale et j'ignore, dès lors, dans quelle mesure le Gouvernement fédéral a été associé à l'époque.

Personnellement, je considère que ce plan est une avancée positive dans la lutte contre les accidents du travail mais que, bien sûr, ce combat ne sera gagné que le jour où la sécurité au travail sera garantie.

En ce qui concerne la mobilité interne, il est évident que la fermeture de la phase à chaud entraînera des modifications d'affectation des travailleurs ainsi que des problèmes de formation.

Ce sont des éléments de gestion de l'entreprise sur lesquels je suis interrogé, ici, et il m'apparaît que dans le cadre de la concertation sociale actuellement en cours, il faut laisser les partenaires sociaux définir au mieux les conditions optimales de ces formations et de ces transferts, de manière à préserver le maximum d'emplois au sein des lignes encore en activité.

Pour terminer d'une manière qui ne sera certes pas définitive, je voudrais dire que d'initiative ou sur interpellation, je serai appelé à exposer l'évolution du dossier, notamment dès la mise en place des structures et dès que les premiers moyens financiers seront utilisés.

Vous pouvez être assurés que je veillerai à l'évolution la plus favorable de chaque action que je pourrai entreprendre.

Comme vous l'avez indiqué, d'autres compétences que les miennes sont en cause et nous en reparlerons dès lors au sein du Gouvernement.

Les réunions du partenaire Arcelor feront également partie du *reporting*.

L'avenir de la sidérurgie liégeoise reviendra souvent à l'ordre du jour de cette Assemblée. J'espère, et je ferai tout pour qu'il en soit ainsi, que nous serons, *in fine*, satisfaits du travail accompli. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse. Dois-je vous dire qu'elle ne me satisfait pas complètement. D'abord, vous nous dites que la Région wallonne ne baissera pas la garde, j'en suis ravi. Je pense que c'est vrai pour tout le monde politique liégeois et au-delà, et pour l'ensemble des forces vives et syndicales en particulier.

Vous me rappelez très justement le contexte difficile de la sidérurgie mondiale, très bien, et les différentes étapes qui ont conduit à l'accord entre le Gouvernement, Arcelor et les acteurs liégeois, fort bien encore. Mais vous ne m'enlèverez pas de l'esprit qu'il y a quand même des problèmes qui restent

entiers. Il faut savoir que l'accord auquel vous faites référence dans votre intervention prévoyait objectivement l'installation de deux unités industrielles importantes dans le secteur de l'aval en terre liégeoise et qu'à cet égard, d'ailleurs, il y a des propositions, notamment avec la ville de Seraing, pour qu'une de ces deux unités puisse se trouver sur le site de Kessales. Cela, cela se discute, l'implantation. Mais si vous reprenez, Monsieur Marcourt, les déclarations récentes d'Arcelor, aujourd'hui, il ne se présente plus avec cette pertinence en termes industriels, mais se présente plus comme une structure d'aides, d'accompagnement à l'investissement de type privé pour répondre au redéploiement économique liégeois. Ce n'est pas inutile du tout, c'est évidemment tout à fait intéressant, mais …

Mme la Présidente. – Soyez gentil de clôturer, Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Attendez.

Mme la Présidente. – Deux minutes de réponse, c'est le Règlement.

M. Wesphael (Écolo). – On va commencer à regretter une certaine époque mais vous avez raison.

Mme la Présidente. – C'est le Règlement, Monsieur Wesphael. Vous appelez à le respecter, nous le respectons.

M. Wesphael (Écolo). – Très, très bien. Je ne pense pas, à ce stade-ci, que la Région puisse rester en l'état et ne revendique pas qu'Arcelor respecte intégralement, et à court terme, ses engagements.

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «L'AVENIR DU PLAN COMMUNAL POUR L'EMPLOI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'avenir du Plan communal pour l'emploi».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis son entrée en vigueur, le plan communal pour l'emploi présente indéniablement l'intérêt de concilier l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté sur le marché de l'emploi avec l'affectation de travailleurs à des tâches d'intérêt collectif parfois insuffisamment prises en compte au niveau local.

Pour rappel, l'esprit de ce plan était de permettre aux communes d'utiliser les dividendes émanant des intercommunales de distribution d'énergie pour compléter la rémunération des travailleurs engagés dans le cadre des APE, relevant antérieurement de l'arrêté 474.

Monsieur le Ministre, l'avenir de ce plan a toutefois été mis en question, au cours de la précédente législature. Un groupe de travail a d'ailleurs été chargé d'étudier l'impact de la libéralisation du marché de l'énergie sur l'avenir de la mesure.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser un état des lieux du dispositif, nous préciser si la pérennisation des points APE dévolus dans ce cadre est acquise et de quel ordre sera, à l'avenir, la participation des partenaires extérieurs, en l'occurrence les intercommunales de distribution d'électricité ?

Je sais que cette question pose un petit problème de compétences transversales dans le Gouvernement. J'aurais pu distribuer à plusieurs Ministres cette question, mais vous êtes le Ministre de l'Emploi et il me semblait pertinent de vous interroger.

Ma question n'a comme objectif, aujourd'hui, que d'essayer d'apporter une clarification afin de permettre aux communes, qui seront évidemment confrontées à la réalisation du budget 2005, mais aussi à la situation de l'emploi, de se positionner et cela, au profit de l'ensemble des travailleurs et des demandeurs de services que sont les citoyens de ces communes.

Je vous remercie de la clarification que vous voudrez m'apporter.

(M. Lebrun, vice-président, prend place au fauteuil présidentiel).

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, le mode de financement, à travers les APE, du dispositif «Plan communal pour l'emploi» a de fait été revu sous la législature précédente.

Plutôt que de prévoir, comme c'était le cas dans l'ancienne mesure ACS 474, un budget spécifique pour ce type de projet, la participation à un plan com-

munal pour l'emploi est devenu un critère à part entière d'attribution des subventions APE pour les pouvoirs locaux.

Quant à la pérennisation du dispositif en tant que tel, et quant au soutien qu'il reçoit de mon département, je puis donc déjà vous rassurer.

En ce qui concerne toutefois l'intervention des intercommunales mixtes, et pour faire bref, d'Electrabel, qui ne peut pas reporter dans ses tarifs la participation au Plan communal pour l'emploi et ce, de par une décision de l'organe de régulation fédéral en matière de tarif, elle a fait l'objet d'une première négociation en 2003. Jusque fin 2004, il a été convenu qu'une intervention serait maintenue.

Le problème budgétaire lié au retrait d'Electrabel du dispositif se posera en 2005.

Les intercommunales mixtes participant au système ont, par ailleurs, manifesté leur intention de continuer à s'investir dans cette mesure, pour autant qu'une solution soit trouvée, par la Région, pour combler le déficit créé par le retrait d'Electrabel.

Convaincu de la nécessité de poursuivre les politiques locales initiées à travers les Plans communaux pour l'emploi, je me concerterai avec mes collègues en charge des Pouvoirs locaux et de l'Énergie pour étudier des pistes permettant de dégager le budget nécessaire et ce, notamment à travers le groupe de travail évoqué, dès qu'il aura pu se réunir.

De plus, il est évident, puisqu'il est question d'emplois communaux essentiellement, que l'Union des villes et des communes sera conviée à participer à la discussion.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, nous reviendrons au tour suivant et j'attends effectivement le résultat des négociations.

QUESTION ORALE DE Mme CORNET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la situation de l'emploi dans l'arrondissement de Charleroi».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je suis parlementaire de Charleroi et, comme précédemment avec tous les Ministres de l'emploi qui sont passés dans ce Gouvernement, j'ai pris l'habitude d'interroger le Ministre en charge des dossiers sur la situation de l'emploi dans l'arrondissement de Charleroi.

Ce n'est pas nécessairement une habitude qui est appréciée par les titulaires de ce portefeuille, mais je souhaite quand même m'inquiéter de la situation de Charleroi et, dans cette optique, vous interroger sur l'évolution des statistiques du chômage dans l'arrondissement de Charleroi.

En 2000, déjà, les bulletins d'informations mensuels du FOREm montraient que malgré une diminution générale des chiffres du chômage, tant en Belgique qu'en Wallonie, la région de Charleroi, à contre-courant des autres arrondissements du Hainaut, continuait à présenter un bilan négatif et ce, malgré la présence de l'Objectif 1 et du *phasing out*.

Plus récemment, en mars 2003, les mêmes revues statistiques indiquaient que le taux de chômage wallon était revenu approximativement à son niveau de 1999. C'était d'autant plus inquiétant que dans l'intervalle entre ces trois années, la Ministre de l'époque, Mme Arena, avait modifié la méthode de calcul du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés afin d'obtenir des chiffres plus présentables, comparativement à la Flandre. Si l'on s'attardait à l'analyse des chiffres en Région de Charleroi, il y avait lieu d'être encore plus inquiet. En effet, le taux carolo dépassait de près de 4 % le taux hennuyer et de près de 7 % le taux de la Région wallonne.

Lors de sa dernière analyse mensuelle, datant de juillet 2004, le FOREm annonce plus de 262.000 demandeurs d'emploi en Wallonie soit une recrudescence du chômage ces derniers mois. Le Hainaut enregistre la plus forte progression de demandeurs d'emploi avec un taux de 21,4 % et l'arrondissement de Charleroi conforte sa tristement célèbre position puisque c'est dans notre arrondissement que le taux est le plus élevé avec 24,93 %. Si l'on compare à l'année précédente, on notera pour l'arrondissement de Charleroi une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de 6,6 %.

Dans votre communiqué de presse, vous attribuez cette nouvelle évolution à l'afflux sur le marché du travail des jeunes ayant terminé leurs études. Cependant, une analyse plus fine des chiffres nous dévoile que sur une hausse de 10.313 demandeurs d'emploi

indemnisés, le nombre de jeunes en période d'attente s'est accru de seulement 1.563 unités, ce qui expliquerait 15 % de l'évolution du chiffre du chômage. À la lumière de ceux-ci, l'explication donnée sur la montée du chômage wallon, me paraît partielle.

L'arrondissement de Charleroi est toujours à la traîne sans aucune inversion statistique palpable depuis 1995 : 41.638 chômeurs en juillet 1995, 42.735 en juillet 2003, soit 1.097 demandeurs d'emploi en plus, alors qu'en juillet 2003, c'étaient 615 demandeurs d'emploi en moins. Le chômage est donc reparti à la hausse dans cet arrondissement, cela malgré les subsides européens, la modification du mode de calcul intervenue entre-temps et le développement des titres-services.

Ces chiffres et ce constat d'échec m'interpellent une nouvelle fois et je souhaiterais comprendre les raisons pour lesquelles une telle situation perdure dans le Hainaut en général, et à Charleroi en particulier. Il me semble que le regroupement des portefeuilles «Emploi» et «Économie» devrait fournir une réponse plus audacieuse et plus encourageante – je vous le souhaite, en tout cas – que celles fournies jusqu'à présent par vos prédécesseurs socialistes. Je prends positivement acte de ce recoupement de compétences en formulant le souhait que le dynamisme économique retrouvé sous la précédente législature pour la région de Charleroi s'accompagne d'un dynamisme équivalent en terme d'emploi.

Pourquoi Charleroi, «capitale sociale» de la Wallonie, hébergeant les services du FOREm, reste-t-il le noyau dur du chômage en Belgique et dans le Hainaut ? Quelles sont les mesures spécifiques envisagées par vos services pour y remédier ? Il y a quelques mois seulement, alors que nous étions en campagne électorale, des mandataires socialistes bien connus puisqu'il s'agit de notre Ministre-Président, Jean-Claude Van Cauwenberghe, et démocrates humanistes puisqu'il s'agit de notre collègue Mme Corbisier, promettaient dur comme fer d'investir massivement et prioritairement dans la formation et dans l'emploi à Charleroi. Avez-vous pris connaissance de cet engagement et l'avez-vous fait vôtre ? Quelles sont les propositions qui seront prises pour l'arrondissement de Charleroi suite à ces promesses ainsi données par le PS et le cdH et que nous avons enregistrées, de créer des zones prioritaires concernant la formation et l'emploi ?

Enfin, je profite de l'occasion pour vous demander où en est l'application des titres-services en Région wallonne ? Pouvez-vous nous faire un état des lieux complet de la situation par région, par province, par arrondissement ? Vous vous en doutez, je suis particulièrement intéressée d'obtenir les résultats pour l'arrondissement de Charleroi et de les comparer avec les autres arrondissements hennuyers.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en préambule et au risque de vous décevoir, certains éléments que j'apporterai à votre question, ne différeront pas radicalement de ceux déjà apportés par mes prédécesseurs. En effet, s'agissant de la situation de chômage structurel, son évolution ne peut de trimestre en trimestre, appeler des changements radicaux.

Avant de m'attarder sur la situation du chômage dans le Hainaut et plus particulièrement à Charleroi, je tiens à rappeler quelques éléments concernant la modification de la méthode du calcul du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés – en abrégé DEI. Vous rappelez cette modification et lui attribuez l'objectif de vouloir afficher des chiffres plus présentables face à la situation en Flandre. À l'instar de mes prédécesseurs, je vous répondrai, à nouveau, que cette modification a été décidée à des fins exclusivement comparatives. En effet, sans entrer dans les détails, elle permet d'aligner la méthode de comptabilisation wallonne sur celle de la Flandre. Depuis novembre 2002, cette correction statistique n'a, en outre, plus aucune influence.

Je tiens également à rappeler que, même en conservant l'ancienne méthode de comptage pour réaliser des comparaisons, celles-ci sont favorables à la Wallonie et permettent d'affirmer que, comparativement à l'ensemble du pays, la Région wallonne se comporte mieux ou moins mal en matière de chômage dans la récente période de ralentissement économique. Ainsi, même si le taux de chômage reste disproportionné d'une région à l'autre du pays, et, bien que je ne me réjouisse pas de l'évolution des autres régions, il me semble important, en tant que Ministre wallon, de souligner que la Région wallonne a mieux réagi face à la situation difficile que nous avons connue depuis septembre 2001.

Pour ce qui est du Hainaut, en 1995, il comptait 115.232 DEI. Ce chiffre allait diminuer à 102.226 en 2001 pour remonter à 107.673 en 2003 et atteindre 113.610 en août 2004. Je rappelle néanmoins que le mois d'août est traditionnellement un des mois les plus élevé.

Si l'on compare l'évolution du chômage en Wallonie et dans le Hainaut depuis 1995, on constate que contrairement à la Wallonie qui enregistre une baisse du nombre de DEI dès 1996, le Hainaut ne voit bais-

ser son nombre de DEI qu'en 1998. Mais de 1998 à 2001, la diminution du nombre de DEI a été plus marquée en Hainaut qu'en Wallonie, la baisse la plus marquante intervenant en 2000 avec moins 4,5 % contre moins 3,2 % pour l'ensemble de la Wallonie. En 2002, comme pour l'ensemble de la Wallonie, la tendance est à la hausse du nombre de DEI. Si l'on regarde l'évolution mensuelle, on constate qu'elle est assez semblable en Wallonie et en Hainaut. En 2003, on peut observer une évolution plus favorable dans le Hainaut qu'en Région wallonne malheureusement avec une augmentation du nombre de DEI.

Concernant la situation de Charleroi, le nombre de DEI dans cet arrondissement s'élevait à 46.263 en 1995. Il était de 39.049 en 2000 et de 38.510 en 2001. Contrairement à vos affirmations, Charleroi connaissait donc en 2000 et 2001 une amélioration de sa situation, à l'instar de la Wallonie et de la Belgique. En 2003, le nombre de DEI atteint 40.526. En 2004, et en août dernier, il s'élève à 42.531.

De 1996 à 2002, le nombre de DEI est en baisse continue, à l'exception de 1997. En 1996, la baisse du nombre de DEI a même été plus forte qu'en Wallonie ; par contre, de 1998 à 2001, la baisse a été chaque année plus faible qu'en Wallonie. Tout comme en Région wallonne, c'est en 2000 que la diminution a été la plus marquée.

En 2002 et 2003 par contre, l'arrondissement de Charleroi présente une évolution globale plus favorable qu'en Région wallonne. Si l'on regarde plus précisément l'évolution du nombre de DEI par rapport au même mois de l'année précédente, on remarque qu'entre août 2002 et octobre 2003, l'arrondissement de Charleroi a quasiment chaque fois enregistré des résultats meilleurs qu'en Région wallonne. À partir de novembre 2003 par contre, la tendance s'inverse. À nouveau les évolutions constatées en avril et mai 2004 sont plus favorables pour Charleroi. Quant à juin et juillet, la situation n'est que très légèrement meilleure en Région wallonne.

En conclusion, si, jusqu'à octobre 2001, l'arrondissement de Charleroi a été légèrement à la traîne au niveau de la diminution du nombre de DEI, entre novembre 2001 et octobre 2003, par rapport à la Région wallonne, il a fait preuve d'une meilleure résistance face à la dégradation de la situation économique. La situation s'est dégradée entre novembre 2003 et mars 2004 comparativement à la Région wallonne, mais les chiffres observés au cours des derniers mois témoignent d'une «remise à niveau» de Charleroi par rapport aux autres arrondissements.

Quant aux résultats constatés au mois d'août 2004 pour la Région wallonne, comme mentionné dans le communiqué de presse, ils s'expliquent par l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux jeunes ayant terminé leurs études. En effet, pour ce type d'observation, il convient de s'attarder sur l'évolution mensuelle du nombre de DEI et non annuelle. Ainsi, entre juillet et août 2004, le nombre de demandeurs d'emploi en attente augmentait de 4.746 unités, tandis que globalement, le nombre de DEI n'augmentait que de 1.790 unités. La différence s'expliquant par la baisse de 3.750 unités du nombre de CCI demandeurs d'emploi.

Comme vous le mentionnez dans votre question, la région de Charleroi a retrouvé progressivement son dynamisme économique. Comme vous, j'estime qu'il est nécessaire que celui-ci s'accompagne d'un effet marqué en termes d'emploi. Il appartient dès lors à l'ensemble des acteurs du développement économique d'opérer des choix. Et je les soutiendrai.

Ainsi, le développement économique et la création d'emplois représentent un défi majeur pour cette législature. D'emblée, j'ai entrepris quelques mesures d'urgence et le Gouvernement wallon a approuvé aujourd'hui le projet de décret programme dans lequel s'inscrivent celles-ci. Il vous appartiendra ou non de le soutenir lorsqu'elles seront portées à l'approbation de cette Assemblée.

Par exemple, des modifications seront apportées au décret relatif aux aides à la promotion de l'emploi afin d'améliorer encore le fonctionnement de ce dispositif. Une réforme du Programme de transition professionnelle est également lancée. En effet, la mise en œuvre de ces dispositifs a mis en évidence un certain nombre de lourdeurs administratives et juridiques qu'il convient de corriger. Enfin, une base réglementaire va être donnée aux dispositifs de couveuses d'entreprises et de coopératives d'activités afin, d'une part, de pérenniser ces expériences pilotes et, d'autre part, d'entamer une harmonisation des différentes aides en matière de création d'entreprise.

Ces trois mesures qui visent la création d'emplois toucheront prioritairement les publics fragilisés tels que les demandeurs d'emploi. Charleroi, de par son nombre important de demandeurs d'emploi dits «fragilisés», bénéficiera en priorité de ces mesures. D'autres dispositifs s'adresseront de manière privilégiée à ce public.

Le plan d'accompagnement des chômeurs par exemple, décidé par le Gouvernement fédéral et mis en œuvre en Région wallonne, sera mené de manière qualitative. Ainsi, le dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle servira d'outil privilégié pour l'accompagnement des publics fragilisés.

En outre, la Déclaration de Politique régionale s'intéresse aux zones en reconversion et est une application des promesses faites par le Ministre-Président à

l'époque. Dans cette optique, le Gouvernement wallon travaille sur la mise en œuvre d'un fonds d'impulsion économique. Celui-ci apportera une aide aux régions en reconversion.

Vous faites également allusion dans votre question à l'engagement pris par le Ministre-Président en matière de formation à Charleroi. S'il semble évident qu'une des pistes de solution à envisager pour répondre à la problématique du chômage à Charleroi est l'augmentation de l'offre de formation, je me dois de vous renvoyer à ma collègue, Madame Arena, compétente en cette matière.

Enfin, concernant les résultats du dispositif «titres-services», un accord de coopération, conclu entre le niveau fédéral et les Régions, charge le fédéral d'informer les Régions de l'évolution de ce dispositif. Il n'est donc pas du ressort des administrations wallonnes de récolter ce type d'informations qui sont collationnées par l'ONEm. Toutefois, je peux vous informer qu'au niveau de la Région wallonne, depuis le lancement du dispositif, 687.972 chèques ont été émis. 52 % ont déjà été remboursés. En outre, on dénombre 218 entreprises agréées en Région wallonne qui occupent 768 travailleurs dans ce cadre tandis que 16.857 particuliers ont déjà fait appel au dispositif. Entre janvier et juillet de cette année, pendant que le nombre de chèques achetés par les particuliers doublait en Flandre, il était multiplié par six en Région wallonne. Quant aux statistiques pour l'arrondissement de Charleroi, nous n'avons pas encore d'éléments à notre disposition.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de la confiance dont vous témoignez à l'égard du regroupement des compétences «Emploi» et «Économie». Je tiens toutefois à souligner le travail remarquable fait par mes prédécesseurs même si les résultats ne sont pas encore tangibles. C'est en partie dans ce prolongement et le développement de ce qu'ils ont entrepris que j'inscrirai ma politique en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre pour sa réponse. Visiblement, les Ministres se suivent et se ressemblent ou alors est-ce à force de côtoyer M. le Ministre-Président que M. Marcourt a adopté «la méthode Van Coué». Les chiffres sont là mais tout va bien.

M. Ficheroulle (PS). – Vous n'avez pas les mêmes chiffres que lui.

Mme Cornet (MR). – Écoutez, Monsieur, je vous demande d'avoir la possibilité d'achever de répondre à M. le Ministre.

Je note que vous envisagez de revoir une série de mesures comme le décret APE, le décret PTP, les couveuses d'entreprises. C'est fort bien mais je ne pense pas que cela sera suffisant. Et pour le reste, je veux vous indiquer par correction que je ne critique pas la qualité du travail qui a été fait sous le précédent Gouvernement, notamment, et essentiellement en matière d'emploi, par des Ministres socialistes. Ce qui m'inquiète, c'est l'absence d'effets de ces mesures et de cette politique. Et donc, je vous donne ma confiance parce que, moi, je suis comme cela, mais je vous promets que je vous pisterai sur le sujet.

M. le Président. – Voilà ! Un homme averti en vaut deux.

QUESTION ORALE DE M. FICHEROULLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA SITUATION DE LA SONACA»

QUESTION ORALE DE M. KUBLA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LE CONFLIT À LA SONACA»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ficheroulle, sur «la situation de la SONACA» et la question orale de M. Kubla sur «le conflit à la SONACA» à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi.

La parole est à M. Ficheroulle pour poser sa question.

M. Ficheroulle (PS). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur le Ministre, chers collègues, un mot pour dire que nous allons encore parler de l'arrondissement de Charleroi et d'une entreprise particulière. Je ne partage pas du tout le masochisme économique de l'intervenante précédente et …

Mme Cornet (MR). – Nous n'avons pas les mêmes valeurs.

M. Ficheroulle (PS). – … je ne partage pas non plus sa vision des chiffres. Je trouve qu'un jour où l'autre, il faudra quand même se mettre d'accord, lorsqu'on parle de statistiques.

Mme Cornet (MR). – Ce sont les chiffres du FOREm.

M. Ficheroulle (PS). – M. le Ministre vous a répondu. Visiblement, vous n'avez pas les mêmes que lui mais vous semblez ne pas vouloir en tenir compte. Et moi, en tant que parlementaire de Charleroi, je commence à trouver que cela fait un peu trop : on noircit perpétuellement la situation de l'arrondissement.

Mme Cornet (MR). – Je ne la noircis pas.

M. Ficheroulle (PS). – Et je voudrais dire que dans le cadre de… *(Réaction de Mme Cornet)*. Et bien revoyez vos chiffres, Madame Cornet !

Mme Cornet (MR). – Je demande que l'on travaille à résoudre le problème plutôt que de faire des promesses électorales.

M. Ficheroulle (PS). – Mais il ne s'agit pas de promesses électorales…

M. le Président. – Si nous en arrivions à la SONACA, mes chers Collègues ?

M. Ficheroulle (PS). – Je voudrais dire que le cadre dans lequel nous devons envisager cette réflexion à propos de la SONACA, ce n'est justement pas le cadre d'un masochisme économique et en insistant sur les difficultés de l'entreprise. C'est une entreprise qui a toujours fait l'objet d'un suivi attentif du Parlement. Sa stratégie, bien entendu, ses réussites comme ses difficultés ont toujours été l'objet de débats, d'analyses dans cette Assemblée. Si aujourd'hui, l'actualité remet la SONACA à l'ordre du jour, pour des raisons de mouvements sociaux et de difficultés de dialogue, nous devons bien prendre compte la situation mais, je pense, sans pessimisme.

Je ne referai pas l'historique des événements récents. Chacun a pu en prendre connaissance par voie de presse. La base du conflit est connue comme les arguments des parties. Disons que l'astreinte décidée par le tribunal prenait fin le 21 septembre, et donc la situation est à nouveau à l'examen au sein des syndicats et de la direction.

La démarche d'aujourd'hui, ne consiste donc pas à prendre partie au conflit que connaît la SONACA. Nous n'entendons pas et nous ne devons pas, je crois, intervenir dans les relations sociales entre la direction et le personnel, qu'elles soient normales ou conflictuelles, ni interférer dans la gestion même de la SONACA, pour laquelle, bien entendu, seul le conseil d'administration est compétent.

Je pense qu'il faut éviter que les tensions sociales ne se trouvent amplifiées dans l'opinion publique et donc sur les marchés, qui sont particulièrement sensibles dans le secteur de l'aéronautique.

Cela dit, le Gouvernement représente l'actionnaire principal de l'entreprise et il est donc naturel, et même souhaitable, que le Parlement puisse exercer son droit de suivi dans ce cadre.

Ma démarche d'aujourd'hui, Monsieur le Ministre, relève uniquement de la demande d'informations. Les contacts que vous avez eus – je pense que l'on peut s'en féliciter – tant avec les organisations syndicales qu'avec la direction, peuvent en effet constituer des pistes aidant à déboucher sur le retour d'un climat social serein, ce que nous souhaitons bien évidemment.

Je vous demande donc de m'éclairer sur le contenu global de ces discussions et des éventuelles conclusions qui peuvent déjà en ressortir.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, chers collègues, je serai peut-être un petit peu moins réservé que notre collègue Ficheroulle dont j'ai apprécié pendant des années la pertinence des questions dans les travaux économiques de l'Assemblée. Je reconnais bien sa touche qui est fort réservée mais je pense que nous sommes l'actionnaire unique quasiment de la SONACA et aussi de la FN. Deux grands dossiers qui relèvent du Ministre de l'Économie. Que va-t-on en faire ? Comment va-t-on les gérer ? Ce sont des questions qui m'ont été souvent posées dans la précédente législature. Je ne vois pas pourquoi on arrêterait brutalement d'y réfléchir.

La SONACA est une société que nous avons soutenue tant et plus. Mais, qui, pour moi, présente une première – je ne vais pas dire, faiblesse – caractéristique qu'il faudra tôt ou tard modifier, c'est le fait qu'elle ne distribue aucun dividende. Voilà une société qui est soutenue par les pouvoirs publics, reconnaissons-le – ouverture de crédits, prêts, avances en recherche, diverses méthodes – toujours dans le cadre du contrôle de l'Europe, donc il n'y a pas de problème. Mais je ne suis pas convaincu qu'éternellement l'Europe acceptera qu'une entreprise, dans le marché concurrentiel, ait comme caractéristique majeure d'être totalement autofinancée grâce à l'abstinence de l'actionnaire qui ne demande rien.

Par contre, ce qui est vrai, c'est que dès qu'elle va un peu mieux, se lèvent des revendications qui me perturbent. J'ai toujours dit que, tant pour la FN que la SONACA, il était bon d'avoir un projet industriel. Projet industriel qui est la recherche d'un partenaire éventuel, qui est une mise progressive sur le marché, en concertation avec les forces syndicales, mais qui n'est certainement pas de rester éternellement logée dans le giron public. Je rappelle d'ailleurs que pour la FN, M. Collignon – donc cela remonte à plus de sept ans – avait dit *«Je fais un portage de deux années»*. Sept ans après, la FN est toujours totalement contrôlée par la Région wallonne.

La SONACA, depuis 1995, a fait un redressement spectaculaire. J'ai accompagné de multiples missions de la SONACA. J'ai vu ses implantations au Brésil à côté d'Embraer. J'ai vu maintenant sa percée sur les marchés nord-américains. Nous avons vécu les contrats avec Airbus et nous savons que, d'une part, la dépréciation du dollar est un coup très dur pour elle, nous savons dans le même temps qu'Airbus exerce une pression drastique sur ses sous-traitants pour obtenir des conditions performantes. Dans ce contexte, la SONACA doit, à la fois, montrer aux Brésiliens qu'on fait des efforts pour l'emploi local, on ne peut pas imaginer qu'on prenne tout à l'extérieur, d'où son implantation, on voit dans le même temps qu'il faut rationaliser au maximum, voire sous-traiter à l'extérieur de la Belgique pour rester compétitif et survivre et, il est clair que le conflit qui s'est déclenché récemment, interpelle.

Et il est violent. Il est violent parce que j'ai notamment sous les yeux les déclarations des deux syndicats, SNE et SETCA. Les délégués disent – ce sont quand même des phrases qui ne sont pas minces – : *«L'extrême-droite n'a pas besoin de s'installer au pouvoir car les pratiques d'extrême-droite sont déjà là»,* en s'adressant à la direction, la qualifiant ainsi parce qu'elle a osé demander une astreinte qui est une pratique d'extrême-droite. Cela me paraît quand même virulent. De la même façon, le délégué SETCA dit *«C'est de la sauvagerie économique à laquelle il faut s'opposer»*.

Je vois que dans le même temps, le conseil d'administration où siègent nos représentants, est infiniment plus mesuré et que, lui, il parle du danger de la prolongation de ce mouvement social. Il prend position. Il décide qu'il n'est pas possible d'aller au-delà des augmentations qui sont déjà importantes pour les années 2003 à 2004, puisqu'elles dépassent de 18 % la norme fixée par le Conseil central de l'économie.

Je comprends alors que vous ayez reçu les deux parties, si je puis dire, et j'aurai peut-être commencé par recevoir la direction pour montrer la symbolique. Vous avez choisi de recevoir d'abord les délégués syndicaux. Moi, je pense qu'il fallait d'abord écouter les représentants de la gestion qui ont votre confiance, je l'espère. J'aimerais savoir si vous suivez le communiqué qui a été signé par l'ensemble du conseil d'administration, donc, en ce compris, nos délégués, vos délégués, qui vous représentent au sein de ce conseil. Puis, bien sûr, vous devez, je le crois, comme je le disais hier à M. Antoine, mouiller votre maillot en recevant aussi les délégations syndicales et en tentant de faire naître un meilleur dialogue, si possible.

Les questions que j'ai à vous poser me paraissent plus fondamentales que de demander des éclaircissements sur ces péripéties actuelles qui, peut-être, se reproduiront demain. J'ai le sentiment profond et sincère que si nous ne disons pas clairement qu'à un moment donné on veut que ces entreprises aient la logique du système économique dans lequel nous vivons et si vous vous laissez enfermer pour cinq ans de plus dans une participation quasi unique, pas majoritaire, mais quasi unique des pouvoirs publics, vous en faites des entreprises coupées de la réalité du marché. Je me suis heurté longtemps à M. Van Cauwenberghe qui disait *«Pas touche à la SONACA!»*, parce qu'il croyait que c'était bien vu, à des délégations liégeoises qui disaient *«Pas touche à la FN!»*. Bien ! Si vous me dites que votre credo, maintenant qu'il y a une autre direction économique, c'est *«Pas touche!»*, j'acte. Je ne sais rien faire d'autre. Je vous réinterpellerai peut-être. Mais je suis convaincu que c'est une voie sans issue et qu'il faut chercher le bon partenaire dans la transparence, avec un contact évidemment du côté social pour être sûr que ce soit possible, de rencontrer un consensus, que ce ne soit pas conflictuel. Autrement vous serez l'otage de ces entreprises. Dès qu'il y aura la moindre marge que vous n'oserez même pas réclamer en tant que dividende légitime d'un actionnaire, vous allez être confronté à des exigences d'augmentations salariales. C'est une évidence. Dès qu'il y a le moindre centime qui flottera, il sera revendiqué et, je pense que ce n'est pas sain. Donc, ce que je vous demande, c'est votre appréciation du conflit, un peu comme M. Ficheroulle, mais aussi de lever un coin du voile, parce que la Déclaration régionale a été fort muette sur le thème. Quelle est votre vision économique de ce secteur ? Etes-vous pour l'initiative industrielle publique ou êtes-vous au contraire ouvert à la recherche d'un bon partenaire industriel ou financier ? Un regroupement ? Que sais-je ? Mais une stratégie qui sorte ces entreprises de l'espèce de ghetto dans lequel elles sont aujourd'hui.

De la même manière, profitant de ce débat qui est presque un débat de fond sur votre vision de ces entreprises publiques, je vous dirais que, pendant de nombreux mois, on a essayé de caricaturer une phrase

qui a été lancée et qui est relative à la valeur de ces actions que représente notre participation dans ARCELOR. Le grand patron d'ARCELOR, lui-même, dit *«À quoi cela sert que la Wallonie conserve ses 3, 5-4 % de notre capital. La Flandre s'est désengagée. Nous respecterons le pouvoir wallon de la même manière, qu'ils aient 3 % ou rien, ce qui revient d'ailleurs à la même chose dans les faits»*. Par contre, vous avez là quelques centaines de millions d'euros qui dorment au moment où vous avez besoin d'argent pour la reconversion, pour différents mécanismes d'investissements, qui ne doivent évidemment pas être un subside ou du fonctionnement au quotidien, qui doivent être structurants. Mais allez-vous, comme ce fut le cas du credo de votre Ministre-Président, mettre un blocage complet sur une mobilisation de ces moyens au nom de je ne sais quelle référence un peu doctrinale ? Ou, au contraire, allez-vous un jour vous en servir comme d'un levier économique dont a besoin la Wallonie ? Donc, sur ces deux entreprises et plus particulièrement sur la SONACA dont le conflit est un signal d'alarme évident qui se répétera dans d'autres circonstances ailleurs, vous le verrez tôt ou tard, je vous dis, il faut une vision un peu plus audacieuse. J'espère entendre de votre bouche qu'en tant que Ministre moderne de l'Économie de la Wallonie, vous êtes ouvert à une gestion qui mette ces entreprises dans la vie normale de l'économie, qui, en tout cas, retrouve le fonctionnement logique d'une rentabilité sinon cela devient presque des régies d'État. Dans ce contexte, il est bon de connaître votre attitude dans des moments qui ont quand même été, rappelons-le, virulents.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la situation de la SONACA est évidemment une situation qui me préoccupe dans la mesure où tout conflit social pose la difficulté de la pérennité et de la viabilité de nos entreprises.

Le conflit actuel – et vous le savez tout aussi bien que moi – relève d'une difficulté de conclure une convention sur la norme salariale ou sur les compléments à la norme salariale que les employés de l'entreprise considèrent pouvoir réclamer en vertu de dispositions antérieures et de conventions passées dans la société.

Je ne vais pas être plus long dans le détail de ces revendications. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'inventaire.

(Une médiation organisée en Commission paritaire avec le conciliateur social, le vendredi 10 septembre, a échoué). Lorsque le 13 septembre dernier, les organisations syndicales ont décidé de suspendre le mouvement, elles ont demandé à me rencontrer. J'y ai répondu positivement tout en prenant l'initiative d'élargir mes consultations à la direction et au président du conseil d'administration de la SONACA.

Pour répondre particulièrement à M. Kubla, j'avais prévu de rencontrer la direction de l'entreprise. La séquence des demandes de rendez-vous a fait qu'il m'est apparu préférable d'écouter d'abord ceux qui demandaient à être rencontrés avant de rencontrer le président du conseil et l'administrateur délégué.

Ma démarche dans ces rencontres a été balisée par différents éléments :

1. le fait de recevoir les différentes parties ne peut être interprété comme une volonté d'ingérence dans les négociations entre les interlocuteurs sociaux ;
2. j'insiste, à cet égard, sur le respect des procédures et niveaux de responsabilité et sur mon souhait de ne pas interférer dans les prérogatives de la direction et du conseil d'administration.

D'une manière générale, ce n'est pas parce que nous sommes actionnaires des sociétés qu'il faut que l'actionnaire se substitue aux organes paritaires normalement constitués pour régler les négociations collectives et, le cas échéant, les conflits. Cependant, il me semble être du devoir du Ministre de l'Économie et de l'Emploi d'être vigilant et de prêter attention aux protagonistes d'une situation de crise. Cette attitude est d'autant plus vraie au sein d'une entreprise pour laquelle les pouvoirs publics ont déjà réalisé des efforts considérables, non seulement pour lui éviter la faillite mais également pour pérenniser et développer ses activités.

Suite à ces rencontres, j'ai invité les deux parties à renouer le dialogue en vue de rechercher une solution qui préserve l'intérêt de l'entreprise et de l'emploi qui y est lié. Je constate aujourd'hui que, nonobstant le fait que l'ordonnance a arrêté ses effets, le conflit n'a pas repris, que des contacts informels entre les parties continuent à exister.

Il faut restaurer le climat de confiance mutuelle et surtout éviter de donner corps à des moments de tension qui peuvent parfois générer des propos qui, je suppose, dépassent la pensée des auteurs lorsqu'ils ont repris clairement la vision sereine des choses.

M. Kubla me fait part de sa crainte d'une multiplication des arrêts de travail au sein de la SONACA. Il m'interroge sur la capacité du Gouvernement à pouvoir résister aux revendications syndicales.

Pour moi, il ne s'agit pas de résister.

Mon souhait est de dépasser la relation conflictuelle par une recherche permanente d'équilibre entre la réalité économique et les droits légitimes des travailleurs. Ce dialogue social, cette paix sociale est, par ailleurs, l'un des leviers privilégiés du Gouvernement dans la poursuite de son objectif de développement économique et social de la Wallonie.

Dois-je rappeler que la préoccupation de dialogue social est au centre de la déclaration commune signée par le formateur du Gouvernement et les partenaires sociaux wallons ?

Dois-je également rappeler que, la semaine dernière, le Gouvernement a mis en place un comité d'alerte pouvant jouer le rôle de facilitateur dans le cadre de conflits collectifs et ce, bien entendu, sans préjudice des compétences, dispositions et procédures fédérales ?

Nous devons mobiliser l'ensemble des parties et je m'efforce de le faire, pas nécessairement à cette tribune et pas nécessairement d'une manière médiatique, mais je pense que tous les acteurs doivent, à tout moment, expliquer la réalité économique dans laquelle se trouve la SONACA, mais aussi faire passer les éléments de compréhension de la position des représentants des travailleurs.

Partant de ce principe, je ne me substituerai pas au conseil d'administration de l'entreprise. Par contre, je participerai à la construction d'un dialogue permettant de trouver une solution aux problèmes, qu'il s'agisse de ce problème ponctuel ou, de manière plus générale, pour assurer la pérennité de la SONACA en fonction des éléments difficiles tels que, effectivement, la parité de l'euro par rapport au dollar et la demande significative de baisse des coûts demandée par les ensembliers, que ce soit AIRBUS ou les autres constructeurs.

Je voudrais aborder la question relative à la privatisation et à la recherche d'un partenaire industriel pour la SONACA. Je voudrais rappeler que ce n'est pas par initiative publique ou par nationalisation que la Région est devenue propriétaire de cette entreprise mais parce que, simplement, les pouvoirs publics se sont substitués à la partie privée défaillante et ont pu ainsi sauver, non seulement, l'entreprise mais l'ensemble des emplois qui sont aujourd'hui dans cette entreprise et dont bénéficie un certain nombre de sous-traitants de la région.

C'est donc par défaut que la Région wallonne a pris le contrôle de cette entreprise et nous pouvons constater aujourd'hui la réussite de ce pari. Ce n'est pas une réussite qui nous donne une garantie définitive mais je ne compte pas mettre à mal cette réussite par une privatisation idéologique et précipitée.

M. Kubla (MR). – On ne la demande pas non plus.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je réponds.

Je ne suis toutefois pas opposé à envisager une ouverture du capital de l'entreprise au secteur privé si des opportunités se présentent. Celle-ci ne pourrait cependant avoir lieu qu'à la condition expresse de présenter des garanties certaines permettant de consolider les activités de la SONACA en Wallonie et ce, à moyen et à long terme. En résumé, cette éventuelle ouverture du capital devrait conduire à la création d'une réelle valeur ajoutée sur le plan économique et social dans l'entreprise et dans la région de Charleroi et plus généralement en Wallonie.

Quant aux règles européennes, celles-ci n'ont aucune influence sur la composition du capital de l'entreprise. Le Traité – mais je ne vais pas vous faire l'injure de vous le rappeler – permet à cette entreprise de rester dans les mains de la Région wallonne. Je considère plus simplement et plus généralement que les entreprises économiques doivent être dans le marché et que les règles qui s'appliquent à elles doivent être celles qui s'appliquent au marché. La SONACA respecte tout à fait ces règles générales.

Le secteur de l'aviation est un secteur de pointe en Wallonie. Les compétences rencontrées à la SONACA sont exceptionnelles pour la Wallonie et le dividende du matériel que nous recevons par le maintien de cette activité en Wallonie, me paraît aujourd'hui, tout à fait satisfaisant.

M. le Président. – La parole est à M. Ficheroulle.

M. Ficheroulle (PS). – Trois points, Monsieur le Président.

1. Je voudrais remercier le Ministre pour sa réponse et je pense qu'il a raison d'adopter cette attitude prudente en la matière. On a souvent loué, dans le passé, l'attitude responsable des organisations syndicales de la SONACA dans des situations de crise de l'entreprise. On l'a fait et à juste titre. Je pense qu'il ne faut pas s'émouvoir de quelques propos émis à l'occasion d'un conflit social qui, à mon avis, sont des propos à chaud qui ne doivent nécessairement pas tirer à conséquence.
2. Je crois que le Ministre l'a bien expliqué, il n'est pas prouvé, et loin de là, que l'origine du conflit soit en quelque façon liée à la propriété publique de l'entreprise.
3. Je veux bien avoir ce débat sur la composition de l'actionnariat de la SONACA. On l'a déjà eu et il peut évoluer. Mais je pense que ce n'est absolu-

ment pas le moment. Je ne pense pas qu'il serait opportun qu'un infléchissement ou un changement de la stratégie de l'actionnaire se fasse sous la pression des circonstances dans le cadre d'un conflit social ou d'une crise de l'entreprise. Il s'agit de questions trop importantes pour que l'on n'en débatte à chaud. Mais, il ne faut pas négliger ces questions.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je peux partager un certain nombre d'analyses du Ministre. Je crois qu'il faut effectivement qu'il ait un rôle de conciliateur potentiel discret et efficace en respectant le rôle de chacun. Il ne faut pas d'états d'âme là-dessus.

Par contre, je ne partage pas le sentiment de M. Ficheroulle – on ne va pas s'interpeller entre parlementaires – mais je suis convaincu : plus le temps passe, plus nous nous enfermons dans la configuration d'un actionnaire public unique et plus un certain nombre d'exigences seront formulées qui, indirectement, seront liées à cette situation.

Donc, je crois qu'il est important de donner le signal d'une ouverture, dans de bonnes conditions, vers d'autres solutions.

Quant à la norme européenne, bien sûr l'Europe n'interdit pas, dans certaines conditions, que le secteur public soit acteur, mais je ne suis pas convaincu et, nous l'avons vécu pour les *inverts*, qu'ils accepteront qu'il n'y ait pas indéfiniment d'exigence de rémunérations. C'est trop simple d'être une entreprise sur des marchés concurrentiels qui ne doit jamais rémunérer le capital. Ce n'est pas le cas des concurrents. Je crois donc, qu'à terme, il faut demander qu'il y ait une stratégie progressive de bénéfices qui soit la juste et légitime rémunération des investissements faits pour rendre l'entreprise comparable aux autres et pour la rendre attractive, à un moment donné, à une opération de partenariat ou de rapprochement avec d'autres groupes avec, bien entendu, en optique finale, le maintien de l'activité en Région wallonne. Cette pérennisation, c'est une évidence.

On n'a pas évoqué la FN. Je reconnais que ce n'était pas dans la question que je vous ai posée initialement par écrit. C'est un résumé. Il me semble que les deux cas sont fort proches. Il faudra tôt ou tard y revenir.

Enfin, la troisième question que je vous ai posée nous a souvent mis face à face, votre parti et le mien. Je suis convaincu, dans un jour pas très lointain, que vous devrez nous donner une réponse sur l'utilisation de cette manne qui aujourd'hui dort au sein de la SOGEPA et qui pourra, peut-être, être activée plus utilement demain.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «LA FERMETURE ANNONCÉE D'HOLCIM À OBOURG ET L'EFFICACITÉ DES CELLULES DE RECONVERSION DÉJÀ ACTIVÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture annoncée d'Holcim à Obourg et l'efficacité des cellules de reconversion déjà activées».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, des questions viennent de vous être adressées sur les difficultés économiques de la région liégeoise. Charleroi a également été évoqué. Il faut bien constater que la région montoise, connaît elle aussi, des difficultés qui ne vont faire qu'aggraver un taux de chômage déjà particulièrement élevé : à peu près 28 % de chômage dans l'ensemble de l'arrondissement avec des pointes de 36 % dans des communes comme Colfontaine.

Dès lors, ma question concerne l'entreprise Holcim, filiale du cimentier mondial suisse Holcim, installée à Obourg, qui a annoncé le 4 septembre dernier son intention de restructurer son unité de production installée en région montoise et ce, afin d'être plus compétitive sur le marché européen du ciment. Par cette annonce, le conseil d'administration a déclenché la phase d'«information» de la procédure «Renault». La restructuration annoncée concerne plus de 300 emplois et impliquerait le départ de 134 travailleurs – 105 ouvriers et 29 employés et cadres – soit plus de 40 % de l'effectif de l'entreprise.

Depuis plus de 20 ans, la Wallonie a enregistré plusieurs licenciements collectifs, des fermetures d'entreprises, auxquelles il a fallu répondre en urgence. Dans le cadre des négociations liées à la fermeture ou à la restructuration de l'entreprise, les organisations syndicales peuvent faire appel aux services du FOREm pour mettre en place une cellule de reconversion. Suite aux différentes restructurations recensées en Wallonie, de nombreuses cellules de reconversion ont vu le jour.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, fournir de plus amples détails sur l'efficacité des différentes cellules de reconversion activées jusqu'à présent ? Pourriez-vous détailler les montants investis par la Région et les résultats obtenus ?

La question, plus précise, que je tenais à vous poser est la suivante : existe-t-il des cellules de reconversion dans lesquelles les communes concernées sont impliquées activement ? Comment ? Lesquelles ?

En outre, afin d'adoucir l'ardoise de la restructuration d'Holcim, une cellule est-t-elle prévue pour les travailleurs qui seront mis au chômage ? Avez-vous déjà eu des contacts avec la direction et les organisations syndicales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais donner les éléments relatifs aux cellules de reconversion.

Un plan d'accompagnement des reconversions, communément appelé «cellule de reconversion», vise à ouvrir un droit aux travailleurs victimes d'un licenciement collectif. Ce droit propose un processus d'accompagnement et de reconversion professionnelle. Le plan d'accompagnement des reconversions doit être considéré comme un outil d'intervention d'urgence.

Je voudrais vous donner quelques chiffres qui permettent d'appréhender la réalité du dispositif pour les cellules qui se sont terminées en 2003 :

– 1.939 travailleurs étaient concernés ;
– 1.517 avaient été en contact avec les cellules ;
– 1.113 sont aujourd'hui bénéficiaires d'un contrat de travail et ont donc retrouvé un emploi ;
– 428 sont dans un autre statut (prépension, invalidité…) ;
– 408 restent demandeurs d'emploi, 20 % de ceux-ci étant en formation.

En 2003, le volume du public concerné par les cellules, terminées ou non, était de 4.416 personnes pour un budget global de 2.848.000 euros, soit un coût moyen de 645 euros par individu.

Il y a lieu d'ajouter à ces moyens, les interventions faites par les autorités communales qui soutiennent, dans la mesure de leurs possibilités, les actions de reconversion. Il s'agit généralement de mise à disposition de locaux proches des ex-sites d'occupation des travailleurs.

Pour ce qui concerne le plan d'accompagnement des reconversions, je tiens à rappeler que celui-ci se met en place dès que toutes les possibilités de reconversion ont été épuisées par la négociation entre les interlocuteurs sociaux et que le plan social a été négocié et accepté par les travailleurs.

C'est alors, et à l'initiative exclusive des organisations représentatives des travailleurs, que la mise en place d'une cellule de reconversion pourra être demandée. Cette demande doit être adressée au FOREm qui instruit le dossier avec les organisations représentatives des travailleurs.

Le plan d'accompagnement des reconversions, ainsi élaboré, tiendra compte des mesures de licenciement prévues dans le plan social de l'entreprise pour autant que celles-ci soient à charge de l'employeur ou de ses ayants cause dont en particulier la curatelle dans le cadre d'une procédure de faillite ou de concordat judiciaire par abandon d'actif.

Dans ce cas, le plan est censé inclure tout ou partie des prestations d'*outplacement* prévues par la convention collective conclue au sein du Conseil national du travail. Ce dossier est soumis à la direction de l'ONEm et au comité de gestion qui délibère.

Lorsque le comité de gestion du FOREm a marqué son accord, une convention de partenariat est établie entre le FOREm et les organisations syndicales afin de déterminer le fonctionnement de la cellule (interventions financières, durée, lieu d'implantation, accord sur le cahier des charges, etc.).

En ce qui concerne les communes, il est fréquent – je prends le cas de la commune de Manage lors de la fermeture de Bombardier – qu'elles interviennent, mais chaque fois au cas par cas, selon leurs disponibilités.

À ce jour, les négociations entre la direction de la cimenterie Holcim et les organisations syndicales ne sont qu'au stade de l'information, vous l'avez rappelé vous-même. Dans la huitaine, les pourparlers relatifs à un plan social pour les 105 salariés et les 29 employés – 95 d'entre eux pouvant éventuellement être prépensionnés – débuteront entre ces mêmes interlocuteurs.

Nous ne connaissons dès lors pas aujourd'hui le plan social tel qu'il va être négocié entre la direction et les organisations syndicales. Il me paraît donc raisonnable de respecter, tout en y étant attentif, les négociations entre les interlocuteurs sociaux avant d'entreprendre des démarches pour la mise en place d'un plan d'accompagnement des reconversions chez Holcim, plan qui, aujourd'hui, est encore hypothétique.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je tiens simplement à remercier M. le Ministre pour sa réponse et je note sa volonté d'être attentif à ce qui va être négocié.

QUESTION ORALE DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'AVORTEMENT OBLIGATOIRE DES MINEURES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'avortement obligatoire des mineures».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, j'ai été surprise – si je peux employer ce terme-là – par les propos que vous avez tenus, Madame la Ministre, dans une interview accordée à la *Dernière Heure* le 19 août 2004 concernant la problématique des mères adolescentes en Belgique.

Selon vous, à 14 ou à 16 ans, il faut avorter. Vous ajoutiez même être «*consciente qu'avorter est un traumatisme* – je vous cite –, *mais entre deux maux il faut choisir. Je préfère donc que ces jeunes filles de 14 ans avortent dans 100 % des cas*». C'est ce que vous disiez dans cette interview.

J'ai été vraiment surprise par vos propos. Comment, dans un État de droit, peut-on, étant Ministre, tenir de tels propos ? Je me suis posé la question.

Que faites-vous de la liberté de choix de ces jeunes filles et de ces jeunes femmes, de leurs convictions ? Toute grossesse de mineure serait-elle obligatoirement forcée et non désirée ? En tout cas, je pense, Madame la Ministre, que de tels propos pourraient conduire à de dangereuses dérives.

Je pense que le Gouvernement wallon – et vous, en particulier, Madame la Ministre – doit considérablement nuancer son approche en la matière. Cinquante pour cent des jeunes femmes – je vais citer quelques chiffres – de moins de 20 ans qui ont subi un avortement n'utilisaient pas de moyen de contraception. C'est donc la prévention qu'il faut mettre en avant, qu'il faut accentuer en concertation avec les autres niveaux de pouvoir.

En Communauté française, sur près de 45.000 actes de naissance en 2002, 1.650 étaient relatifs à des jeunes filles âgées entre 16 et 19 ans et 65, à des filles ayant entre 12 et 15 ans. Le nombre d'adolescentes tombées enceintes est en augmentation : + 4 % entre 2002 et 2003. Mais il faut savoir que la proportion de grossesses planifiées oscille entre 25 et 33 %.

Dernier chiffre : deux grossesses sur cinq se concluent par une IVG chez les moins de 20 ans et trois sur quatre chez les moins de 15 ans. De plus, le pourcentage de jeunes femmes de moins de 20 ans qui font appel à l'IVG a quasi doublé depuis 1993. Tous ces chiffres sont évidemment interpellants.

L'IVG est trop souvent la conséquence d'une mauvaise ou d'une absence de contraception. C'est donc, je le répète, tout l'aspect préventif qui a un rôle essentiel à jouer en cette matière.

La Fédération laïque de centres de planning familial et la Fédération des centres de planning familial n'ont pas dit autre chose dans un récent communiqué : elles constatent qu'à l'exception de la nouvelle mesure concernant les jeunes filles de moins de 21 ans – j'y reviendrai tout à l'heure –, l'accessibilité à la contraception a peu progressé ces dernières années. Même si l'offre de méthodes contraceptives s'est élargie, paradoxalement, l'accessibilité financière, elle, s'est dégradée. En effet, les nouveaux contraceptifs sont chers.

Pour ces deux fédérations, l'accessibilité pour tous à des méthodes contraceptives efficaces est indispensable et doit être un choix de société. Ce choix implique un soutien des pouvoirs publics et des mesures politiques garantissant, bien sûr, à chaque citoyen la liberté de choisir de devenir parent ou non dans une démarche tout à fait responsable. Et c'est cela qui est important.

Ces deux fédérations ont avancé deux revendications fondamentales.

La première concerne une contraception gratuite pour tous ou, du moins, pour certaines catégories de la population, la distribution gratuite via les centres de planning familial au minimum pour les moins de 26 ans, des choix politiques de remboursement sur tous les contraceptifs, etc.

La deuxième revendication concerne une éducation affective et sexuelle gratuite et obligatoire pour tous. Un réel accès à la contraception implique aussi d'en connaître l'existence, d'en comprendre le fonctionnement – c'est important – et de pouvoir l'utiliser de façon efficace et pertinente. L'accessibilité financière doit donc s'accompagner impérativement de mesures visant à promouvoir l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Les pouvoirs publics ont, semble-t-il, commencé à prendre conscience de ces éléments importants puisque suite à la Conférence interministérielle des Ministres de la Santé qui s'est tenue en décembre 2001, un certain nombre de mesures ont été initiées au niveau fédéral – j'en parlais tout à l'heure – comme :

– la réduction d'une valeur de trois euros par mois sur la contraception pour les jeunes ;

– la pilule du lendemain gratuite pour les jeunes filles de moins de 21 ans ;

– une campagne d'information de ces mesures qui a été lancée, rappelant la nécessité d'utiliser un préservatif non seulement pour éviter une grossesse non désirée, mais aussi pour prévenir les maladies sexuellement transmissibles.

Madame la Ministre, le Ministre fédéral en charge de la Santé a assuré qu'il existait des concertations avec les Communautés compétentes en matière de promotion de la santé. Je m'en réjouis, évidemment, mais ces concertations ont l'air de stagner.

De plus, je ne peux me départir de l'impression que le découpage des compétences en matière de santé qui est pourtant une des priorités de la population en Belgique, en Région wallonne et en Communauté française, sert dans certaines situations d'argument pour ne rien faire ou, à d'autres moments, à empiéter sur les compétences du collègue d'un autre niveau de pouvoir.

C'est peut-être une occasion manquée de réorganiser la politique de santé dans notre pays. Mais ce sont là des déclarations qui ont été faites en d'autres lieux et à d'autres moments.

En tout cas, Madame la Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez. J'espère que vous nuancerez les propos que vous avez tenus au mois d'août. *(Applaudissements de M. Miller et sur les bancs du MR.)*

M. Miller (MR). – J'applaudis Mme Bertouille car elle a fait une excellente intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, l'avortement, et plus spécifiquement la question du droit à l'avortement, est un sujet difficile.

Le départ de votre intervention le montre à souhait, comme dans tout débat éthique, les sensibilités divergent et s'affrontent parfois de façon exacerbée sans qu'aucun point de vue ne puisse être *a priori* considéré comme illégitime. Néanmoins, des choix de société doivent être posés.

Je dois vous rappeler que par la loi du 13 août 1990, le législateur a tranché le débat éthique. En dépénalisant l'avortement, il a été mis fin aux incertitudes qui pesaient sur les professionnels du secteur médical et social ainsi qu'à la clandestinité et à l'hypocrisie sociale dont avaient à souffrir tant de femmes.

Ce choix politique, social et philosophique ne peut, à mon sens, être remis en question. Notre société ne peut rester indifférente aux situations difficiles, voire dramatiques, vécues par certaines femmes, en particulier par les plus jeunes d'entre elles.

Les difficultés liées à la grossesse chez les adolescentes et les charges liées à l'éducation d'un enfant sont quelquefois insurmontables et peuvent mener à l'exclusion non seulement les mères mais aussi, plus dramatiquement encore, leur nouveau-né.

Je n'en demeure pas moins étonnée de constater qu'une certaine presse semble me prêter la volonté de banaliser le recours à l'IVG. Je voudrais par parenthèse vous préciser, sur ce point, que je ne travaille pas encore à la rédaction des titres de quelque quotidien que ce soit.

Plus sérieusement, je pense être particulièrement bien placée, en tant que mère et en tant que femme, pour savoir à quel point l'avortement est un acte grave et douloureux.

Il s'agit d'une solution extrême et ponctuelle dans le temps, dont le choix doit être basé sur une prise en considération attentive du vécu de la patiente ainsi que de l'ensemble de ses ressources personnelles.

Le recours à l'IVG ne peut donc être en aucun cas systématique ni concerner *a priori* une tranche d'âge donnée de la population, même si ce dernier critère permet d'identifier des profils *a priori* plus vulnérables.

Les chiffres que vous évoquez à l'appui de votre raisonnement méritent sans doute d'être commentés.

Si l'on tient compte des données brutes transmises de façon bisannuelle au Parlement par la Commission d'évaluation de la loi de 1990, le nombre d'avortements déclarés est passé de 13.474 en 1993 à 16.707 en 2003.

Cette augmentation dans les chiffres déclarés ne reflète pas nécessairement l'évolution des IVG réellement pratiquées et doit être affinée sur base d'autres critères :

– le taux d'avortement clandestin est resté plus élevé dans les années directement consécutives à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ;

– la Commission d'évaluation fournit ses chiffres sur base des informations recueillies auprès des médecins et des institutions. Ces données peuvent donc être enregistrées de manière plus ou moins précise et influencer les résultats sans que l'on puisse tirer de conclusions trop hâtives.

Une réflexion plus approfondie est d'ailleurs actuellement entamée par la Commission d'évaluation sur la période 1992-2003. L'ensemble des paramètres – démographiques, médicaux, psychologiques et socio-économiques – doivent être interprétés pour mieux appréhender la problématique, de manière plus précise, l'objectif étant de prévenir le recours aux avortements.

J'aborde à présent le pari de la prévention.

Ces travaux ne dispensent, en effet, évidemment en aucun cas d'une réflexion approfondie sur la prévention. Là est bien, à mon sens, le seul véritable enjeu du débat qui a lieu aujourd'hui.

Ce qui relève de notre responsabilité politique, c'est de limiter au maximum les situations à risque, c'est-à-dire celles qui aboutissent *in extremis* au recours à l'IVG.

Ainsi, l'accès à la contraception, qu'il soit financier, géographique, social ou culturel doit être garanti à toutes et à tous.

Un effort particulier doit être fourni auprès des jeunes. Il est en effet, par exemple, démontré que la moitié des jeunes filles de moins de 20 ans ayant recouru à l'avortement n'ont jamais utilisé de moyen de contraception.

Je note à cet égard les revendications portées par deux des fédérations des centres de planning familial et que vous venez si justement de relayer ici.

Je suis sûre que vous n'ignorez pas que bon nombre de ces revendications ont en réalité déjà été entendues et traduites par le Ministre fédéral de la Santé publique depuis le 1er mai 2004, la contraception est nettement moins chère pour les jeunes de moins de 21 ans.

Les pilules de deuxième génération sont gratuites ainsi que la «pilule du lendemain». Un stock de 500.000 préservatifs a été mis à la disposition des pharmacies et des acteurs de terrain (les centres de planning, les mutuelles, etc.).

Je me réjouis de cette initiative fédérale qui garantit l'accès financier à la contraception à l'ensemble de la population belge.

Le droit à l'éducation sexuelle et affective gratuite et obligatoire pour tous a également été rappelé dans la Déclaration de politique communautaire.

J'aurai d'ailleurs à cœur de développer les synergies nécessaires entre la Communauté française et la Région wallonne pour rencontrer cet objectif fondamental, et ce dès l'école primaire, dans le cadre des cours d'éducation sexuelle et affective.

Il est également dans mes intentions de renforcer, dans le cadre de mes compétences, cette fois, l'accès aux services de prévention pour les personnes les plus démunies.

Je tiens à dire combien les centres de planning familial de la Région wallonne jouent un rôle essentiel d'information et de prévention en la matière.

Leurs missions prennent à cet égard un tournant décisif lorsqu'ils s'adressent plus particulièrement à des femmes précarisées : jeunes placées en IPPJ, personnes analphabètes, population carcérale, toxicomanes.

Parce qu'ils accueillent et accompagnent aussi un public en détresse, les centres de planning familial doivent pouvoir fournir une offre de services de qualité accessible à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

En conclusion, parmi les mesures prioritaires que je prendrai pour mieux me permettre encore d'appréhender les besoins en la matière, je citerai les éléments suivants :

– une évaluation de type universitaire du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning familial sera effectuée rapidement pour vérifier l'adéquation sur le plan quantitatif et qualitatif entre les moyens mis en œuvre et les objectifs à réaliser ;
– l'élargissement des horaires d'ouverture, la création d'antennes dans les locaux des partenaires de réseau ou encore la mise en place de partenariats avec d'autres secteurs (santé mentale, maisons médicales, maisons ouvertes …) seront étudiés dans la perspective de renforcer l'accessibilité des services ;
– enfin, il conviendra de mieux assurer la disponibilité de la pilule au départ des centres de planning familial.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse tout à fait complète sur un thème, comme vous l'avez dit, qui est délicat et difficile.

Si je peux me permettre, je crois que lorsque vous avez fait vos déclarations au mois d'août, vous auriez dû déjà avoir des synergies avec la Communauté française pour présenter complètement la situation comme vous venez de le faire aujourd'hui, ce qui aurait évité d'avoir des propos qui ont été peut-être un peu raccourcis, propos réducteurs en tout cas.

Je vous remercie pour votre réponse. Je suivrai l'évolution des centres de planning familial avec attention parce que, effectivement, dans notre paysage, en Région wallonne, ils ont toute leur importance.

**QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA COOPÉRATION ENTRE
LES DIFFÉRENTS SERVICES PUBLICS
TRANSFRONTALIERS
DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LE FEU»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la coopération entre les différents services transfrontaliers dans le cadre de la lutte contre le feu».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers Collègues, un incendie s'est déclaré le lundi 9 août sur le plateau des Hautes-Fagnes. L'incendie paraissait s'apaiser le lundi soir, mais il a été ravivé pendant la nuit et a seulement pris fin le lendemain soir.

Heureusement, il n'y a pas eu mort d'homme, mais environ 150 hectares de la réserve naturelle ont été ravagés par le feu. Il est important que je cite un relevé de la presse germanophone qui a fait état de certains dysfonctionnements dans le cadre de l'intervention de cet hélicoptère de l'armée allemande qui était venu apporter son aide et qui était équipé d'une nacelle d'une capacité de 5.000 litres. Un fonctionnaire de la Division de la nature et des forêts a conclu qu'il faudrait absolument faire en sorte qu'à l'avenir, le recours à une aide de l'armée allemande se fasse dans des délais moins importants. L'intervention de l'hélicoptère demandé n'a eu en effet lieu que le mardi vers 15 heures 30 et a duré 2 heures 30.

Ce retard s'expliquerait par des problèmes concernant la prise en charge des coûts d'une telle intervention, s'élevant à 6.000 euros par heure de vol. Il semblerait qu'une confirmation écrite certifiant que la Région wallonne prend en charge ces frais aurait manqué et serait une des causes du retard.

Selon le *Grenz Echo*, le Ministre de la Défense allemand aurait en outre proposé le lundi soir de faire stationner les hélicoptères à une base plus proche afin de garantir une intervention plus rapide en cas de besoin. Cette proposition n'aurait pas été jugée nécessaire par la Division de la nature et des forêts. Cette estimation serait un autre élément permettant d'expliquer l'intervention tardive de l'hélicoptère.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me confirmer ces dysfonctionnements, à savoir l'abstention d'attestation écrite de prise en charge des frais et la considération erronée qu'un stationnement des hélicoptères à proximité du sinistre n'était pas nécessaire ?

Si oui, quelles pistes envisagez-vous pour empêcher, à l'avenir, de tels dysfonctionnements ?

Comment pourrait-on, à l'avenir, garantir en cas de nécessité, une intervention plus prompte de ces hélicoptères ?

Un accord de coopération entre la Région wallonne et l'État fédéral allemand ne s'imposerait-il pas dans ce cas d'espèce ?

Y a-t-il à l'heure actuelle d'autres accords de coopération existants avec d'autres régions limitrophes dont on pourrait s'inspirer pour améliorer l'efficacité de l'intervention des services de secours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, chers amis Députés, pour rappeler les faits en quelques mots, le 9 août 2004 vers 14 heures, un incendie s'est déclaré dans la Fagne des Deux Séries à proximité d'un caillebotis.

Étant donné l'étendue des dégâts et les difficultés rencontrées par les équipes sur place, j'ai été informé de la situation vers 20 heures. Quand les responsables présents sur les lieux ont estimé nécessaire de faire appel à un hélicoptère pour éteindre les nouveaux foyers, l'inspecteur général de la DNF m'a contacté et j'ai personnellement marqué mon accord sur le principe de l'utilisation de deux hélicoptères et sur la couverture financière de cette intervention. Lors de cette prise de contact, on me donne donc les tarifs-horaires, le feu a commencé il y a quelques heures et je donne mon accord de principe sur l'intervention des hélicoptères via l'Allemagne et malgré le coût que cela représente. Mais à ce moment-là, on ne connaît pas du tout l'étendue que l'incendie allait prendre par la suite.

Que s'est-il passé ? En fait, à la fin de la journée du 9 août, le vent s'est calmé et l'incendie se trouvant sous contrôle, le centre de crise à Liège a décidé d'annuler le vol des hélicoptères en disant : *«La situation est sous contrôle»*.

Le 10 août vers 8 heures du matin, le feu s'est rallumé à plusieurs endroits en raison d'un vent très vio-

lent sur le plateau. À ce moment-là, le centre de crise a fait appel aux hélicoptères allemands.

Pour des raisons logistiques – citernes, etc. –, ces appareils n'ont pu malheureusement intervenir qu'à partir de 15 heures 30. Il s'est donc écoulé près de 7 heures 30 entre le moment où le centre de crise a finalement fait appel aux hélicoptères et le moment où ils ont pu intervenir sur le plateau.

La DNF a pris ses responsabilités en garantissant vis-à-vis des autorités allemandes le paiement des frais d'intervention. La décision de stationnement des hélicoptères à proximité ou non du site d'intervention, en l'occurrence de l'autre côté de la frontière, n'est de la compétence ni de la DNF, ni des services de secours.

Un accord de coopération entre la République fédérale d'Allemagne et l'État belge existe en cette matière. Il prévoit qu'en cas de catastrophe, l'aide apportée est «gratuite». Je mets entre guillemets «gratuite» parce que l'assistance aérienne peut être facturée jusqu'à 50 % du coût d'intervention.

Suite à ce sinistre, la Région wallonne a pris l'initiative de discuter de ce problème avec les autorités allemandes. J'ai donc demandé que l'on ait des contacts directs avec les autorités allemandes pour éviter ce type de problème en termes de durée d'intervention. Il ressort de ces échanges qui ont eu lieu le 15 septembre qu'à l'avenir, ce type de demande devra être formulé sur un document *ad hoc*. Ce formulaire a été demandé par la caserne de Simmerath au Ministre de la Défense fédéral allemand. De cette façon, des hélicoptères pourraient intervenir plus rapidement ou être stationnés en pré-alerte à proximité du lieu d'intervention.

Au-delà des éléments que je viens de vous donner et pour répondre à la cinquième question que vous avez ajoutée, j'ai demandé dès ce moment-là qu'il y ait une évaluation des accords de coopération existants non seulement avec l'Allemagne mais aussi avec les autres pays limitrophes en termes d'interventions réciproques. Nous pouvons, nous aussi, intervenir, selon les accords qui sont passés, pour aider, à l'un ou l'autre endroit, les pays voisins.

J'attends donc le rapport complet de l'Administration en la matière. Je crois qu'il est important d'insister. Dans ce cas-ci, ce sont près de 150 hectares qui ont été brûlés, malheureusement, dans un site particulièrement remarquable en termes de biotope, faune et flore.

Il est donc clair et net que concernant spécialement le plateau en question, on a maintenant une réponse, vu les formulaires qui seront remplis. Je suis désolé que cela n'ait pas été fait par le passé parce qu'on aurait pu sans doute y gagner en termes d'efficacité. J'ai demandé à la DNF qu'ils me disent pourquoi – même si ce n'est pas directement de leur ressort – cela n'avait pas été fait auparavant. En effet, on aurait pu éviter, en tout cas en partie, la «catastrophe» qui s'est déroulée durant les 9 et 10 août derniers.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends qu'il y a une suite à cette affaire.

Je vous propose donc de poser une question écrite à votre administration afin de recevoir les renseignements complémentaires et précis concernant les accords avec d'autres pays.

(M. Smal, doyen d'âge,
prend place au fauteuil présidentiel).

QUESTION ORALE DE M. LEBRUN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RACHAT DES JARDINS D'ANNEVOIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lebrun à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le rachat des Jardins d'Annevoie».

La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse s'est fait l'écho, quelques jours avant nos vacances, du rachat par la Région wallonne des Jardins d'Annevoie pour la somme rondelette de 3,5 millions d'euros.

L'acte a, semble-t-il – d'après la presse –, été passé le 22 juillet, alors que le nouveau Gouvernement wallon s'était constitué quelques jours plus tôt et recevait ce jour-là la confiance du Parlement wallon.

La presse s'est inquiétée de cette signature, de ce rachat des Jardins d'Annevoie.

Certes, c'est la SOGEPA qui a été chargée de signer ce rachat. Mais il n'y a rien à faire, les Jardins d'Annevoie constituent un élément qui va tomber dans le périmètre du Ministre du Tourisme. S'il y a eu à un moment donné une confusion entre Ministre du Tourisme et Ministre de l'Économie qui a fait intervenir la SOGEPA sur un outil touristique, il est clair que les Jardins d'Annevoie sont destinés au tourisme.

La confusion s'est d'ailleurs emparée des journalistes puisque ceux-ci ont interpellé le Ministre Antoine qui a dit : *«Ce n'est pas de ma compétence* – il avait, à ce moment-là le Tourisme dans ses attributions – *c'est de la compétence du précédent Ministre Kubla qui a demandé à la SOGEPA de signer ce rachat»*.

Bref, nous sommes dans un *imbroglio* total et je dois vous dire, Monsieur le Ministre, que le CGT est déjà intervenu pour les Jardins d'Annevoie, il y a quelques années.

J'ai lu la presse et je cite un journaliste : *«D'aucuns s'inquiètent de la teneur de l'accord. Un conseil d'administration a été mis en place* – Il donne la composition de ce conseil d'administration, essentiellement composé à sa tête par quelqu'un de la SOGEPA, avec un haut fonctionnaire du Patrimoine, un haut fonctionnaire du Commissariat général au tourisme et un représentant de la commune de Anhée et puis, quatre privés qui interviennent à l'intérieur du conseil d'administration. Un administrateur-délégué a été désigné. Et le journaliste continue : «*Une polémique est suscitée à propos du partenariat avec Stéphane Jourdain et les avantages consentis à ce dernier»*.

Monsieur le Ministre, ma question est simple.

Vous avez un représentant du CGT à l'intérieur du conseil d'administration, c'est un outil touristique. Un sauvetage s'est fait via la SOGEPA qui, à mon avis et à ma connaissance, n'a pas compétence première, en tout cas, pour intervenir dans un outil comme celui-là. Qu'est-ce que c'est que ce bidule que l'on a créé, qu'est ce que c'est que ces fonds publics qui servent une fois, deux fois, etc. ?

Bref, comment allez-vous, Monsieur le Ministre du Tourisme, gérer cette chose un peu difforme que nous avons devant nous et qui intéresse particulièrement la Région, ma région et, bien sûr, les travailleurs qui sont toujours, je pense, occupés à l'intérieur de cette infrastructure ?

Je vous remercie déjà de votre réponse qui, si jamais elle n'était pas suffisante, me permettra de rebondir sur une autre question à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, selon mes informations, le principe du rachat avait été décidé par le précédent Gouvernement wallon en avril 2004.

Le rachat du domaine des Jardins d'Annevoie n'a pas été directement réalisé par la Région wallonne, mais par la SOGEPA, comme vous l'avez exprimé.

C'est donc en principe le Ministre de l'Économie et non celui du Tourisme qui était chargé de l'exécution de cette décision. Cela étant, comme vous l'avez souligné, différents représentants font partie du conseil d'administration de cette asbl dont un représentant du CGT. Je me suis d'ailleurs rendu au domaine des Jardins d'Annevoie quatre ou cinq jours après ma prise de fonction au Tourisme. Qu'ai-je demandé ? J'ai demandé au représentant au niveau du tourisme de me remettre rapidement un rapport en termes d'évaluation du financement de la SOGEPA et surtout des perspectives d'avenir pour les Jardins d'Annevoie en termes de visiteurs et pour voir aussi si les critères touristiques qui ont été retenus, d'une façon ou d'une autre, permettent une certaine «rentabilité» du site pour les années à venir.

Je crois que c'est cela l'essentiel, si je prends l'approche qui doit être la mienne au niveau du Tourisme. Si mes souvenirs sont bons, on compte actuellement – je vous dis cela sans avoir pu vérifier – environ 60.000 visiteurs par an aux Jardins d'Annevoie. Il m'a été dit sur place que l'on devrait atteindre rapidement – ce sont en tout cas les perspectives – environ 100.000 visiteurs, vu les investissements qui sont programmés.

Je vous invite, vu le *timing* entre le rachat et les problèmes éventuels de double subsidiation, à interroger mon collègue Jean-Claude Marcourt, en charge de l'Économie et de la tutelle sur la SOGEPA, pour en connaître davantage sur les aléas en termes notamment de dates de décision et d'exécution par rapport à l'intervention de la SOGEPA.

J'espère avoir répondu à votre attente.

M. le Président. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre. Vous n'avez pas tout à fait répondu à mon attente, mais je m'attendais à ce que la question doive rebondir. Je ne manquerai pas de la réinscrire, dès ce soir, à l'adresse du Ministre de l'Économie puisque, visiblement, c'est lui qui a agi en la matière ou plutôt un de ses organes, même si c'est une décision du Gouvernement précédent.

Mais j'insiste sur le fait que c'est un outil touristique. Je pense donc qu'un jour ou l'autre, vous serez amené à mettre de l'ordre dans la boutique.

(M. Lebrun, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel).

M. le Président. – Je remercie notre doyen d'âge de m'avoir remplacé au pied levé.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA BAISSE DU NOMBRE D'AGRICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la baisse du nombre d'agriculteurs».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Ministre, je ne vous apprendrai rien en vous disant que, d'année en année, le nombre de fermes dans notre pays, et évidemment aussi dans notre Région wallonne, est en diminution flagrante.

Les quelques chiffres de l'INS dont nous disposons nous permettent de considérer qu'en 10 ans, nous avons, en Région wallonne, quasiment perdu un tiers des fermes. La raison essentielle de la disparition des exploitations agricoles, réside dans ce qu'on appelle le vieillissement. Cela semble être une chose normale, mais ce vieillissement a pour autre conséquence que les jeunes agriculteurs ne reprennent plus les exploitations. Lorsque les agriculteurs en sortent, ils en sortent quasiment définitivement et donc, il n'y a pratiquement plus de relève.

C'est un constat que le Gouvernement connaît et que tout Ministre de l'Agriculture et tout homme politique qui s'intéresse un peu au monde agricole, connaît également. Mais au-delà du constat, il faut tenter de trouver des solutions.

J'ai, à travers la Déclaration gouvernementale, vu l'une ou l'autre solution. Vous le savez comme moi, des initiatives individuelles voient parfois le jour. Je pense entre autres à ce qui se fait à la Maison de la ruralité de Gembloux où il existe une sorte d'aide psychologique qui vise la formation des jeunes agriculteurs, qui assure le suivi lorsqu'ils ont des difficultés sur un plan budgétaire et qui leur apporte un soutien pour surmonter leurs difficultés. Et on sait que dans une ferme, ces difficultés sont nombreuses. Il y a aussi, dans certains cas, ce qu'on appelle purement et simplement une réorientation professionnelle. Lorsque manifestement les perspectives semblent noires, lorsqu'il n'y a plus de solution, à Gembloux, dans la Maison de la ruralité, on essaie de reclasser ces agriculteurs.

Le tableau, malheureusement, risque encore de s'assombrir avec l'élargissement à 10 pays de l'Union européenne. Vous savez que nombreux sont ces pays qui vivent de l'agriculture et on peut craindre qu'un afflux de produits sur le marché aura pour conséquence une moins bonne commercialisation de nos produits et peut-être, une perte de rentabilité et de compétitivité.

Pour corser le tout, les statistiques nous indiquent qu'il y a une baisse de la main-d'œuvre.

Si je m'en réfère à la Déclaration gouvernementale, je dois dire que j'ai été un peu déçu. En effet, deux mesures très, très généralistes y sont reprises. La première mesure spécifie que les jeunes agriculteurs et agricultrices feront l'objet de mesures de soutien spécifiques, via notamment l'examen de la faisabilité d'une procédure de co-titularité des droits.

Je pense que cela, tout le monde pouvait le dire et que l'on n'a pas pris grand risque en faisant insérer ce paragraphe parce que j'ai la modestie de penser que vous l'avez demandé. En tout cas, vous avez, sans doute, insisté pour que ce soit le cas.

Dans la seconde mesure qui vise les jeunes agriculteurs, le Gouvernement indique qu'il prolongera les actions spécifiques en faveur de ceux-ci, telles que l'encadrement tant pendant la phase préparatoire de la reprise, que pendant la première année d'installation.

Finalement, c'est dire : *«On va essayer de prolonger ce qui se fait déjà»*.

Le problème c'est que ce qui se fait déjà ne fonctionne pas puisque nous sommes toujours dans cette phase de déclin.

Je pense personnellement, Monsieur le Ministre, que l'occasion est peut-être rêvée – mais en politique, on peut parfois concrétiser le rêve – qu'il y ait un plan concret, ambitieux à l'égard de l'agriculture.

Il me semble – vous me détromperez peut-être – qu'il faut viser trois paramètres, trois directions de travail.

La première, c'est la formation. Trop souvent encore, le jeune agriculteur qui, par tradition familiale, se lance, n'a pas connaissance de ce qu'on appelle les technologies modernes. Or, on sait que sans ces technologies modernes, il n'y a pas de compétitivité possible.

Toujours dans le cadre de la formation, je pense qu'il faut aller – et je regrette de ne pas l'avoir lu dans la Déclaration gouvernementale – vers ce qu'on appelle une formation continuée.

Dans l'agriculture comme ailleurs, on ne peut plus se dire que lorsqu'on a suivi une formation pendant trois ou quatre ans à l'école, tout ira comme sur des roulettes par la suite. Il faut également que cet effort soit fait et il appartient, je pense, aux pouvoirs publics de mettre ces formations continuées en pratique, mais surtout de les développer et peut-être d'inciter les agriculteurs à les suivre.

La deuxième direction de travail concerne un problème d'accès au capital. Il suffit de voir l'inflation des prix des terres à remettre. Il est clair que pour un jeune agriculteur – et je dirais que s'il n'est pas issu du milieu agricole, c'est encore plus difficile parce qu'il y a d'autres pratiques que je ne vais pas dévoiler ici, mais que tout le monde connaît –, l'accès au capital foncier devient quasiment impossible vu la rareté, mais aussi le coût de ces terres. Je pense que là aussi, il faut qu'il y ait une intervention publique, en tout cas une régulation.

Dans ce même problème du capital foncier – je reconnais que tout ne dépend pas de vous, mais le Gouvernement peut vous aider –, il y a tout le problème des successions, du partage familial où parfois certains agriculteurs ambitieux, de talent, qui ont diversifié leurs activités, se voient du jour au lendemain, de par ce partage, privés de toute possibilité d'exploitation.

La troisième direction dans laquelle je pense que vous devriez travailler, c'est ce qu'on appelle – mais c'est parfois aussi «tarte à la crème», encore que pour l'agriculteur, c'est loin de l'être – la simplification administrative.

Combien de fois ne voyons-nous pas des agriculteurs – des *cinsîs*, comme on dit chez nous – qui renoncent à l'une ou l'autre ambition d'investissement parce que c'est tellement complexe sur le plan environnemental, c'est tellement complexe sur le plan de l'aménagement du territoire – et l'Environnement, vous l'avez dans vos compétences – qu'ils disent : *«Je préfère ne pas me lancer plutôt que devoir crouler»*.

Je pense que si le Gouvernement ne va pas dans ces trois directions-là, nous ne réussirons pas. Et dans cinq ans – je ne sais pas si je serai encore là, vous le serez peut-être encore ou d'autres seront à votre place –, on nous dira la même chose et on nous annoncera encore un tiers de fermes en moins.

Ce que je vous demande, Monsieur le Ministre, c'est de compléter cette Déclaration gouvernementale et de donner au Parlement le programme concret, pratique du Ministre de l'Agriculture pour éviter que je ne doive, avant cinq ans, vous réinterpeller sur ce qui serait une fuite en avant et une nouvelle perte d'un tiers, si pas plus, de fermes dans notre belle Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vais vous rassurer, et largement, parce qu'au niveau de la politique agricole, la première priorité du Gouvernement, notamment lors des négociations, a été tout simplement – et je crois que c'est une priorité absolue – de refinancer, en tout cas d'apporter un plus au niveau budgétaire, d'accélérer les paiements, de récupérer le retard au niveau des paiements des primes, notamment agro-environnementales, mais également par rapport à l'installation des jeunes.

J'ai prêté serment ici un lundi matin, le lundi après-midi, j'étais à l'Administration pour faire en sorte que la ligne de crédit, qui avait été décidée par mon prédécesseur, puisse être ouverte et fonctionne. Donc, le lundi après-midi, avec l'Administration, qui a travaillé pratiquement toute la nuit avec les informaticiens pour pouvoir avoir un relais dès le lendemain avec les banques et avoir toutes les données nécessaires, et surtout l'accord de l'inspecteur des finances, vu qu'il y avait un accord au niveau de la majorité, on a fait en sorte que ces paiements puissent être exécutés.

Le mardi en fin de journée, je signais pour 15 millions d'euros de paiements qui étaient en retard pour les agriculteurs. Je crois que c'était la première priorité. On continue d'ailleurs le travail au niveau de l'Administration. C'est une priorité absolue pour eux de pouvoir récupérer les retards. Pourquoi ? Vous avez certainement connu, ou connaissez peut-être encore – et j'espère que non, parce qu'on essaie de récupérer le retard – des agriculteurs qui se retrouvent en situation de détresse au niveau de leur trésorerie à cause d'un retard de paiement de la Région. Certains, malheureusement, n'ont pas tenu financièrement et ont connu des difficultés qui les ont conduits à la faillite.

Donc, cela, c'est un premier point et je peux vous dire qu'on en a discuté avec le secteur, avec la Fédération wallonne de l'agriculture dont la première revendication, et elle est bien légitime, c'était le financement et surtout l'accélération des paiements et ce, dans le confort budgétaire afin de pouvoir pérenniser les choses au niveau agricole – et vous en avez parlé – durant les cinq ans qui viennent, ce qui est également le cas dans l'accord politique entre les différents partenaires.

Au-delà de cela, je peux vous assurer, parce que la foire de Libramont a eu lieu quatre jours après, que cela a fait un bien fou à l'ensemble des agriculteurs qui ont reçu leurs indemnités, et cela continue. Je

peux vous inviter au cabinet prochainement, vous verrez tous les dossiers. J'y consacre du temps ; ne fût-ce qu'en termes de signature, cela représente plusieurs milliers de dossiers, environ 3.000 dossiers, afin d'essayer de récupérer au maximum.

On a, aujourd'hui, dernière évaluation de l'Administration qui date de la fin de la semaine dernière, récupéré 70 % du retard.

Deuxième point, et je crois que cela, c'est plus général, je vous dirai que pour les cinq ans qui viennent, l'objectif principal du Gouvernement ce sont les jeunes, les jeunes et encore les jeunes au niveau agricole. Pourquoi ? Parce que, c'est vrai, on peut, comme vous l'avez très bien souligné, dire : «*Voilà, il y a encore x pourcent d'agriculteurs en moins*», même si la Wallonie se porte légèrement mieux en termes de baisse que la Flandre, qui connaît un déclin encore plus fort que la Wallonie ; c'est dû notamment au fait qu'en Wallonie on a quand même une agriculture qui est encore liée au sol et, donc, l'espace nous permet encore de maintenir une certaine agriculture, ce qui n'est pas le cas en Flandre. Mais on pourrait se dire, finalement, dans cinq ans, en ayant regardé les années passer, – comme vous l'avez très bien dit : « *On a encore perdu x agriculteurs ou agricultrices en Région wallonne*».

On doit donc fonctionner par priorité et la priorité absolue, ce sont les jeunes, comme je vous le disais.

Je vais à présent reprendre les trois points essentiels que vous avez abordés. Vous avez parlé de formation en disant que vous ne la retrouviez pas dans la Déclaration. Je vous rassure, la formation continuée se trouve dans la déclaration, mais de façon transversale. Elle ne se trouve pas spécialement en regard du volet agriculture. C'était une demande forte au niveau de l'accord que, de façon transversale, la formation continuée soit reprise parce que c'est important. Donc, c'est important aussi, bien sûr, pour l'agriculture.

Deuxième point que vous avez évoqué, c'est tout le problème de l'accès au capital. Vous aurez vu, je suppose, ou lu, durant ces dernières semaines, qu'au-delà des paiements, première priorité, nous avons déjà, au niveau du Gouvernement, fait passer différentes mesures pour cibler les jeunes. Cibler les jeunes, qu'est-ce que cela veut dire ? Je vais vous donner quelques exemples et la liste n'est pas exhaustive.

Dans le décret-programme de simplification administrative et de relance économique, nous n'avons pas mis d'articles en tant que tels concernant l'agriculture. Par contre, il y a des arrêtés qui sont passés.

Première mesure, pouvoir concentrer les subventions-intérêts, donc, l'intervention, sur 10 ans et puis, sur 15 ans pour aider plus particulièrement le jeune agriculteur de façon importante. Si l'effort des pouvoirs publics, en termes d'aides, se fait sur 10 au lieu de 15 ans, vous aurez compris que l'effort est plus important durant les premières années. Pourquoi ? Parce que un des problèmes, et ce n'est pas le seul, je vais y venir, c'est qu'un manque de trésorerie peut exister, comme dans d'autres entreprises d'ailleurs. Ce n'est malheureusement pas le monopole de l'agriculture. Comme dans d'autres domaines, on remarque un problème de trésorerie aigu au niveau agricole. Donc, cette mesure est destinée à aider plus particulièrement, et de façon plus concentrée, les agriculteurs durant les premières années. Cela, c'est une mesure qui est passée.

La deuxième mesure concerne les quotas laitiers. Je vais rapidement exposer le sujet. La Région wallonne réserve, en termes de disponibilité, au niveau des quotas, 50 % d'accès au moins de 35 ans. C'est une mesure qui existe en Région wallonne et qui n'existe pas, d'ailleurs, au nord du pays. Cela a donné la possibilité, durant ces dernières années, à des jeunes d'avoir en moyenne un accès à 20.000 litres de lait à un prix qui est quand même plus qu'intéressant : 0,37 euro le litre. Cette mesure-là, est à nouveau passée. Nous avons permis également la fusion père – fils au niveau des exploitations, en ce qui concerne les quotas. Donc il y a regroupement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je ne vais pas vous refaire l'historique, mais on a permis cette fusion justement pour aider encore davantage les jeunes.

Comparaison, de nouveau entre le nord et le sud : en Flandre il n'y a pas d'accès, il n'y a pas de quotas réservés aux jeunes agriculteurs, un.

Deux, le prix moyen est de 1,20 euro. Je l'ai dit, il y a 30 secondes, 0,37 euro en Région wallonne en termes de disponibilité et des quotas qui sont disponibles pour les jeunes, réservés à concurrence de 50 %. Or, vous savez que pour arriver à une certaine rentabilité, il faut ± 300.000 litres par unité de travail. Si on fait la différence, de nouveau, entre la Région wallonne et la Région flamande, 300.000 litres avec un différentiel de pratiquement 0,80 euro, vous aurez vite fait le calcul. Cela représente un investissement important et une aide importante pour les jeunes agriculteurs. Ce n'est pas suffisant, j'en conviens parfaitement, mais les mesures que je viens d'évoquer : subvention-intérêt et accès aux quotas et possibilité de fusion, vont dans ce sens-là.

D'autres mesures vont suivre. Aujourd'hui, je suis passé en Gouvernement avec, notamment, la problématique des effluents. Il y a, au niveau de la Région, des demandes qui sont supérieures, en termes de capacité de citernes et autres, à la réalité des effluents.

Qu'est-ce qu'on a fait ? On a revu les critères pour faire en sorte …

M. le Président. – Monsieur le Ministre, il vous reste une minute.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oh là, là, là ! Je vais me dépêcher.

Vous avez parlé de simplification administrative et nous allons aller dans ce sens-là également. Vu qu'il ne me reste qu'une minute, je suis désolé, j'aimerais tellement parler encore plus longuement d'agriculture …

M. le Président. – Je dirais même plus, 30 secondes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Trente secondes ! Au niveau de la simplification administrative, dans le cadre de la réforme à mi-parcours, j'ai demandé à l'Administration de réduire le nombre de formulaires de 10 à 2. C'est aussi pour aider particulièrement les jeunes, mais pas uniquement, en fonction des productions choisies.

En fait – j'en terminerai par là et je vous demande éventuellement de m'interroger à nouveau. Comme cela, je pourrai m'exprimer sur ce sujet qui me tient à cœur, vous l'aurez compris – toutes les mesures qui vont venir – et il y en a d'autres qui vont arriver très rapidement dans les semaines qui viennent – se font en pleine concertation avec non seulement la FWA, mais aussi la Fédération des jeunes agriculteurs qui connaissent mieux que n'importe qui, finalement, leur réalité.

Il y a un dernier élément que je voudrais soumettre à votre réflexion. Parmi les causes de non-reprise des fermes ou du faible taux de reprise des fermes, il y a, bien sûr, l'aspect financier, mais il y a un autre élément – et je laisserai cela à votre appréciation parce que vous avez parlé de rêve – malheureusement, un des freins également à la reprise – j'ai bien dit un des freins – c'est que les femmes, les agricultrices, les épouses d'agriculteurs, ou des futurs agriculteurs ont de moins en moins envie de ce type de vie qui comporte des exigences particulières. Et donc, cela intervient également dans la réflexion, mais ce n'est pas l'élément principal. Les éléments principaux je les ai cités et il y a notamment l'aspect financier qui, je crois, est l'élément principal.

Est-ce que j'ai encore le temps, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Non, vous avez déjà dépassé d'une minute votre temps de parole. Mais clôturez, Monsieur le Ministre, par une phrase.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci, Monsieur le Président. Une phrase. En ce qui concerne la cellule d'aide psychologique même si, reconnaissons-le, c'est une très bonne chose, je n'ai pas d'évaluation. J'ai donc demandé une évaluation pour avoir tous les éléments concernant cette cellule. Cela étant, c'est du sparadrap. Quelque part, même si cela a son importance, ce n'est pas avec cela qu'on va, demain, pouvoir faire en sorte qu'il y ait plus de jeunes agriculteurs qui se lancent. Par contre, pour ceux qui sont en place, c'est une aide tout à fait importante et j'attends l'évaluation de la part des responsables de cette cellule pour aller encore plus de l'avant par rapport aux difficultés qui sont rencontrées par les agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, vous m'aviez dit que vous me rassureriez. Je vais vous faire crédit parce que, effectivement, on sent que vous aimez la matière et de manière à pouvoir me rassurer encore plus, je reviendrai avec une interpellation, vous aurez plus de temps et moi également, la matière en vaut la peine.

Ceci dit, vous l'avez bien compris, ce n'est pas un emplâtre sur une jambe de bois qu'il faut. La mesure prise par le Gouvernement dès le début est une bonne mesure mais insuffisante, largement insuffisante. Il faut aller plus loin, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je voudrais réellement vous donner un conseil : ne vous comparez pas à la Flandre. Quand on me dit : «*On est moins pauvre que l'autre*», cela veut toujours dire qu'on est pauvre et que la Flandre fasse ce qu'elle veut. Elle a effectivement ruiné son agriculture, si ce n'est quelques gros propriétaires qui ne sont plus que des financiers. Il ne faut pas se comparer à cette image totalement détestable dans le monde de l'agriculture, si ce n'est qu'il y a un syndicat extrêmement fort.

Dernière chose, l'invitation à votre cabinet. Je m'y rendrais bien volontiers, mais je ne vais pas remplacer, évidemment, l'ensemble du personnel que vous avez. Nous avons tellement peu de moyens à notre disposition pour pouvoir travailler que j'amputerais, finalement, ma capacité de travail. Ceci dit, je vous invite à venir à la foire agricole de Frasnes-les-Anvaing, qui est la deuxième en Wallonie, après

Libramont, et vous rencontrerez ce week-end plus de 4.000 agriculteurs… *(Réaction de M. Jeholet).*

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il ne va pas être d'accord.

M. Crucke (MR). – Il ne faut pas toujours croire ce que M. Jeholet vous dit non plus. *(Rires).* Je le connais et je peux dire que de temps en temps il peut énerver les gens. Mais ceci dit, venez-y et ceux que j'ai rencontrés étaient à la fois plein d'espoir et aussi plus d'inquiétude. Et donc, je voudrais que plutôt qu'on fasse un plan Marshall des routes, vous soyez le «Marshall de l'Agriculture». Je vous suivrai également à la trace dans ce cadre-là.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA PROBLÉMATIQUE DES DÉGÂTS DE SANGLIERS»

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'OUVERTURE, LA CLÔTURE ET LA SUSPENSION DES PÉRIODES DE CHASSE AU SANGLIER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur «la problématique des dégâts de sangliers» et la question orale de M. Stoffels, sur «l'ouverture, la clôture et la suspension des périodes de chasse au sanglier» à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à Mme Cassart pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, suite aux très nombreux dégâts de sangliers, constatés non seulement dans les cultures et les prairies mais aussi dans les jardins de particuliers, et ce, en divers endroits de la Région, vous avez proposé deux mesures : la faculté d'obtenir une demande de destruction exceptionnelle de sangliers auprès des directeurs des centres de la DNF et l'élargissement des dates d'ouverture de la chasse aux sangliers.

Si ces mesures ont été annoncées à grands coups de communiqués de presse personnels – contrairement à la volonté de communiquer autrement – il faut concéder qu'elles règlent une partie du problème.

Cela fait plusieurs années que des dégâts aux cultures sont constatés. De nombreux agriculteurs liégeois et luxembourgeois sont excédés par cette situation. Je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, quelles sont les autres mesures que vous envisagez pour résoudre de façon structurelle ce problème. Les mesures prises cet été sont-elles transitoires ?

Vous soulignez, dans une de vos nombreuses déclarations, qu'il appartiendra aux chasseurs et à leurs conseils cynégétiques de prendre des mesures plus sélectives ou restrictives pour autant qu'elles respectent un équilibre entre le gibier et son environnement. Vous semblez accorder un rôle important aux conseils cynégétiques. Quelle est votre politique à l'égard de ces conseils ? Tiendrez-vous compte des auditions menées par le Parlement wallon à ce sujet lors de la dernière législature et de la résolution «chasse» adoptée en janvier dernier ? Envisagez-vous une plate-forme permanente de concertation avec les conseils cynégétiques ?

Au-delà des mesures d'urgence prises, il me semble que des solutions structurelles doivent être mises en place pour parvenir à un équilibre entre les activités humaines et notre patrimoine faunique. Dans l'accord du Gouvernement, il était beaucoup question d'évaluer, mais, Monsieur le Ministre, j'attends que vous leviez un coin du voile sur des mesures concrètes et structurelles, notamment pour réguler plus efficacement les populations de gibier.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il paraît que les sangliers n'ont pas seulement fait du dégât mais également beaucoup de bruit dans notre enceinte ainsi que dans la presse.

En effet, lors des derniers mois, j'ai été plusieurs fois interpellé par les chasseurs et les agriculteurs qui se plaignaient des dégâts causés par ces animaux dont le nombre a fortement augmenté.

J'ai relayé, à l'époque, les préoccupations à cette tribune en questionnant votre prédécesseur. Si les espoirs des chasseurs et des agriculteurs n'ont apparemment pas été rencontrés – c'est comme cela que j'interprète les commentaires qu'ils ont faits –

l'attente envers le nouveau Gouvernement est importante mais aussi caractérisée par une vigilance critique. Cela ne m'étonnerait pas qu'ils reviennent sur la question.

Le Gouvernement actuel, en effet, a adopté un arrêté, publié au *Moniteur* du 14 septembre dernier, définissant pour l'année cynégétique les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à tir à l'espèce sanglier, en plaine et en bois, à savoir :

– du 15 septembre jusqu'au 30 juin en ce qui concerne la chasse à l'approche et à l'affût, plus précisément pendant les heures depuis une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil ;
– et du 1er octobre jusque fin de l'année, en ce qui concerne la chasse en battue.

C'est certes une réponse politique qui va dans le bon sens et qui mérite notre approbation.

Cependant, renseignements pris, la mesure pourrait être qualifiée d'incomplète, à moins que les conseils cynégétiques nous garantissent que par cette mesure, les populations peuvent être réduites de façon suffisante. Pour avoir cet effet souhaité, c'est-à-dire une réduction des populations, le risque me paraît réel que les mesures prises ne suffiront peut-être pas.

En effet, je constate que seule la période de chasse à l'approche et à l'affût a été prolongée, la période de chasse en battue étant limitée aux mêmes dates que précédemment. Il va falloir, à mon avis, se préparer à prolonger cette période de chasse en battue pendant au moins le mois de janvier, et ce, d'autant plus que la pression cynégétique sur les populations ne saurait être efficace que si les chasseurs peuvent pratiquer l'encerclement dans la neige. Il faudra pouvoir profiter de la période hivernale et de la neige éventuelle qu'il y aura au mois de janvier pour pouvoir exercer le minimum nécessaire de pression cynégétique.

En plus, il faudrait sans doute que la compétence relative à l'autorisation de pratiquer ce type de chasse soit confiée aux directions locales, pouvant évidemment réagir beaucoup plus vite et de façon beaucoup plus appréciée par rapport à une demande émanant d'un cabinet ministériel ou une administration centrale.

Dans les considérants de l'arrêté, vous évoquez la situation biologique de l'espèce et les circonstances climatiques comme facteurs expliquant l'explosion des populations. Ce sont là, bien sûr, des facteurs sur lesquels nous n'avons pas une mainmise directe.

Il y a cependant un autre facteur, qui ne figure pas dans les considérants de l'arrêté, sur lequel nous pouvons agir de façon directe et qui contribue également à ce que les animaux se reproduisent plus vite et en plus grand nombre. Je parle du nourrissage, à propos duquel, il va falloir mener une réflexion critique tant en ce qui concerne la quantité qu'en ce qui concerne son opportunité. Cela me semble d'autant plus important que les experts me disent qu'en ce moment, les hêtres et les chênes portent plus de fruits que d'habitude et que les sangliers trouveront donc de la nourriture en abondance.

En évoquant ces réflexions et ces arguments à cette tribune et en les soumettant à votre analyse, je souhaiterais, Monsieur le Ministre, vous encourager à continuer dans le bon sens emprunté par l'arrêté de Gouvernement que je viens de citer. Je souhaiterais en plus savoir si les conseils cynégétiques jugent que la mesure parue dans le *Moniteur* est suffisante. Garantissent-ils une réduction suffisante des populations afin que les agriculteurs ne risquent plus l'année prochaine d'être à nouveau les victimes de dégâts causés par les sangliers ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen, pour une réponse de 10 minutes maximum. Ce n'est pas, Monsieur le Ministre, parce qu'il y a deux intervenants que vous avez le droit à deux fois 10 minutes. Non, non, c'est 10 minutes de réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci, Monsieur le Président, mais c'est bien dommage.

Madame la Députée, Monsieur le Député, un clin d'œil pour commencer. Vous avez dit qu'à grand renfort de communiqués de presse, nous avions arrosé la population d'informations. Vous remarquerez quand même une chose, c'est que M. Stoffels n'était pas au courant de tout, parce qu'en termes d'autorisations de destruction, M. Stoffels, dans sa question, dit qu'il serait quand même mieux que ce soit quelqu'un d'autre que le cabinet qui puisse prendre ce type de décision.

Première mesure que j'ai prise, parce que c'était une mesure qui était directement à apporter, elle ne dépendait que de moi et c'était aussi pour connaître au mieux les réalités de terrain et d'y répondre, cela a été de rendre les autorisations de destruction aux agents et aux directions de cantonnement et pas au Ministre. Parce qu'il m'est difficile de connaître chaque lopin de terre de la Région wallonne et de connaître, à tel ou tel endroit, d'autant plus que les demandes affluent – ce sont plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines, par semaine – chaque réalité et d'aller voir sur le terrain s'il faut oui ou non détruire les sangliers. Donc, j'ai simplement décidé de rendre cette autorisation de destruction aux agents et aux

directions de cantonnement qui peuvent mieux que n'importe qui dire s'il faut oui ou non détruire. Cela, c'est la première mesure qui a été prise.

Effectivement, j'ai fait un communiqué sur ce point, mais de façon à ce que l'ensemble de la population et l'ensemble des acteurs concernés soient au courant parce qu'on vit dans une société où, malheureusement, ou heureusement d'ailleurs, la presse peut servir aussi à ce type d'information.

On a connu une situation, réellement préoccupante à certains endroits, reconnaissez-le, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour les particuliers, avec des dégâts importants qui ont donné suite à des indemnisations importantes en ce qui concerne les cultures. Et quand je dis les particuliers, certains jardins ont aussi été détruits et des décisions de justice à ce propos élargissent maintenant le champ d'application, ce qui va sans doute créer la jurisprudence. En effet, deux décisions ont été rendues qui vont dans le sens d'indemniser également les particuliers alors que, normalement, le champ d'application se limite aux cultures. Donc, face à cela, première décision, c'était de rendre l'autorisation de destruction aux directions de cantonnement avec, en cas de refus, la possibilité de retour au cabinet afin que je puisse prendre une décision, le cas échéant. J'ai opté pour le recours et pas la procédure en première instance pour simplement accélérer les réponses que l'on peut donner. S'il y a bien un cas où il faut être rapide, c'est celui-là. Entre le moment où on constate les dégâts, où les agents viennent et la réponse, s'il se passe plusieurs jours, plusieurs semaines, comme les sangliers, vous le savez, cela bouge beaucoup, c'est un peu compliqué de les détruire si on ne prend pas des décisions rapides.

Cela étant, juste un point par rapport à la destruction et puis, je viendrai à l'arrêté. Reconnaissons une chose – et j'ai demandé à l'Administration de rapidement plancher sur le sujet – le formulaire à remplir – parce qu'on parle de simplification administrative – pour obtenir une autorisation de destruction est relativement conséquent et contient plusieurs pages. Cela demande beaucoup d'efforts et de renseignements, notamment en ce qui concerne tous les permis de tous les chasseurs et les explications sur plan, etc. Il n'y a pas beaucoup d'aide au niveau de l'Administration à ce niveau-là et plusieurs chasseurs s'en plaignent à raison. Donc, il faudra sans doute améliorer et simplifier ce document pour encore accélérer les choses.

J'en viens maintenant à la deuxième mesure. Vous savez qu'il y a un arrêté quinquennal par lequel on peut éventuellement changer les dates d'ouverture de la chasse, à condition que cela se repose sur trois critères : un critère biologique, un critère météorologique ou un critère sanitaire. Ce sont les trois éléments sur lesquels je peux m'appuyer pour changer des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Dans le cas présent, par rapport aux sangliers et pour répondre à une attente tout à fait légitime, il y avait urgence. Pourquoi ? Parce que les cultures arrivaient vraiment à terme et à maturité pour les sangliers. Donc, nous devions répondre dans l'urgence pour faire face à une réalité de terrain, et Dieu sait si j'ai reçu des demandes et des plaintes qui venaient de partout, vous l'avez vu au travers de la presse.

C'est pour cela que j'ai demandé qu'on avance de 15 jours la chasse à l'approche et à l'affût, au bois, du sanglier et de prolonger jusqu'au 30 juin de l'année prochaine.

Au-delà de cela, j'avais évidemment demandé l'avis du Conseil supérieur wallon de la chasse. Ce dernier m'a d'abord remis un avis positif et a formulé une demande complémentaire – et je réponds à M. Stoffels plus particulièrement à ce niveau-là, à propos des battues – qui était la suivante : «*Ouvrons aussi la chasse à la battue durant tout le mois de janvier*». Mais il faut quand même tenir compte d'une chose, c'est que depuis plusieurs années, nos citoyens ont pris l'habitude que le 31 décembre la chasse soit terminée. Je parle de la chasse à la battue, je ne parle pas du reste. Donc, j'ai veillé tout simplement à ce qu'il y ait aussi une certaine tranquillité, parce que je crois que c'est important, dans nos forêts à partir du 31 décembre. Cela étant, j'ai demandé aussi à l'Administration de prévoir une évaluation des populations de sangliers, même si ce n'est pas évident, pour la mi-novembre ou la fin novembre et en fonction de cette évaluation, on verra si la pression cynégétique aura été suffisante, de par les mesures prises pour accélérer les destructions, si le fait d'avancer les dates de la chasse à l'approche et à l'affût au bois au 15 septembre, aura été suffisant et si on est arrivé à réguler suffisamment les populations de sangliers. Si ce n'est pas le cas et si des mesures complémentaires s'imposent, je prolongerai éventuellement les dates d'ouverture de la chasse à la battue durant une partie du mois de janvier, mais il n'y a aucune raison d'anticiper. Je suis incapable de dire – si quelqu'un est capable de me le dire tant mieux – quelles vont être les conséquences de la prolongation de la période de chasse à la battue sur les populations. Il est très difficile de le dire. J'espère que cela permettra, en ce qui concerne les sangliers de réguler les populations qui grandissent de façon exponentielle depuis plusieurs années.

Pour rappel, on est passé de 270 jours d'ouverture de la chasse aux sangliers à 90. Donc, on a divisé par trois, durant ces dernières années, les périodes d'ouverture et inévitablement, vu que c'est un animal

qui se reproduit très facilement, la population de sangliers a augmenté largement.

Je n'ai donc pas voulu anticiper parce qu'il faut être mesuré par rapport à la chasse et il faut trouver un équilibre entre tous les acteurs. Il y a évidemment des conséquences pour les chasseurs, pour les agriculteurs, mais aussi pour monsieur et madame tout le monde qui utilisent la forêt pour leurs loisirs, sans oublier, bien sûr, les exploitants forestiers. Donc, par rapport à toutes ces personnes qui utilisent la forêt, il doit y avoir un dialogue et une concertation afin de prendre des mesures hyperciblées qui répondent à toute situation. C'est en tout cas la volonté qui sera la mienne durant les années à venir.

En ce qui concerne les conseils cynégétiques, ils peuvent et doivent idéalement faire en sorte, en fonction de la gestion de leur territoire et de la réalité de leur territoire, de prendre des mesures particulières durant les battues pour avoir une pression cynégétique particulière sur le sanglier s'ils estiment que c'est nécessaire. Qui mieux que les conseils cynégétiques et ceux qui en font partie connaissent bien leur territoire ? Ce sont eux aussi qui sont responsables de l'équilibre faune/flore et des activités humaines sur le territoire qui est le leur.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, il vous reste une minute.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Décidément… En ce qui concerne les autres mesures pour la chasse, et je terminerai par-là, il faut être prudent en la matière et faire en sorte, et ce sera ma volonté, de faire participer tous – je dis bien tous et je le souligne trois fois – les acteurs quels qu'ils soient. Le rôle des environnementalistes est également important en termes de conseils. Il y a une évolution au niveau de l'entente et de l'écoute, qui est réciproque et qui existe entre les acteurs. Il faut renforcer au maximum ce dialogue pour préparer le prochain arrêté quinquennal.

En dehors des mesures spécifiques concernant le sanglier, je ne passerai pas mon temps à réformer pour le plaisir de réformer la chasse. Par contre, le changement, ce sera peut-être qu'il y en aura un peu moins durant les années à venir et nous collaborerons au maximum avec l'ensemble des acteurs pour permettre que le prochain arrêté quinquennal soit encore plus équilibré pour la faune et la flore, et pour la défense de la nature par rapport aux activités humaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Elle me paraît relativement complète, mais je resterai quand même très vigilante par rapport à ce problème qui est un problème quotidien que rencontrent énormément d'agriculteurs et pour lequel j'ai reçu énormément de plaintes. Donc, c'est un problème qui me tient réellement à cœur et pour lequel je serai très vigilante. Nous verrons au mois de novembre comment il aura évolué, mais je pense que les décisions et les solutions ne seront pas suffisantes. Il faut venir sur place pour se rendre compte du nombre de kilomètres de clôture, dans le Condroz liégeois ou dans la Province de Luxembourg, qu'on a dû mettre, tellement le problème est grave.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Tout d'abord, c'est avec plaisir que j'apprends que le Ministre a déjà pris une mesure dans le sens de confier la compétence relative à l'autorisation de pratiquer la chasse aux directions locales, voire aux cantonnements. Je tiens à dire qu'il y a une semaine et demie, quand j'interrogeais les cantonnements dans ma région, bien sûr, ils n'étaient pas encore au courant. Peut-être ont-ils souffert d'un manque d'information et que celle-ci leur est enfin parvenue à présent, c'est possible. Depuis une semaine et demie, je n'ai plus posé la question, c'est vrai.

Deuxièmement, j'apprécie la réponse du ministre dans le sens où il essaie d'établir, dans les forêts, un certain équilibre parce qu'il y a différents intérêts à rencontrer : ceux du monde touristique, ceux des autochtones, ceux des chasseurs, etc., mais il me semble que si vous avez raison de ne pas anticiper l'organisation de la chasse en battue, au mois de janvier, nous devons quand même nous préparer à cette discussion. Il me semble que la situation exceptionnelle que nous avons vécue pendant quelques mois mérite aussi une réponse adaptée, voire exceptionnelle.

Troisièmement, je ne vous ai pas entendu à propos de la réflexion critique à mener quant au nourrissage des animaux, un élément qui contribue quand même de façon très importante à l'explosion des populations.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas eu le temps.

M. Stoffels (PS). – Cela viendra peut-être plus tard.

M. le Président. – Il faut en laisser pour la prochaine séance, Monsieur Stoffels.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES ASPECTS BUDGÉTAIRES DE LA POLITIQUE AGRICOLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aspects budgétaires de la politique agricole».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier les collègues qui sont restés pour écouter cette dernière question. Ils ne sont pas nombreux mais ce sont certainement les meilleurs, j'en suis sûr.

Monsieur le Ministre, on a évoqué tout à l'heure, l'importance de l'agriculture et du soutien des agriculteurs qui restent dans notre pays et en Wallonie. Différents aspects ont été abordés comme l'aide aux jeunes agriculteurs, des jeunes agriculteurs que vous rencontrez, comme nous rencontrons, des gens qui sont motivés, qui sont passionnés par leur métier. Un autre aspect est le maintien des exploitations agricoles qu'on aurait pu également aborder, la nécessité aussi de la diversification, l'accès au capital et au financement pour les agriculteurs et, bien évidemment, la politique agricole commune et les conséquences de l'adhésion de 10 pays européens.

Au-delà de l'agriculture et du soutien des agriculteurs, il faudra être vigilant – on aura certainement l'occasion d'en reparler – par rapport au secteur agroalimentaire, un secteur qui se porte bien, croit-on. Mais si je prends un seul chiffre, en Province de Liège, par exemple, le nombre d'emplois dans le secteur agroalimentaire, en 15 ans, a diminué de 10 %. Cela interpelle parce qu'on pense que le secteur agroalimentaire continue à se développer de façon forte, mais c'est un secteur qui a été touché par de nombreuses crises : vache folle, dioxine etc., et donc, c'est un secteur qui mérite notre soutien.

Je ne vais pas polémiquer avec mon collègue et ami, M. Crucke, concernant l'importance de la foire agricole de sa commune, mais je peux lui dire qu'avec le double de visiteurs, la foire agricole de Herve-Battice est, je pense, la deuxième derrière Libramont, mais ceci évidemment en boutade et en amitié …

M. Crucke (MR). – Selon les policiers.

M. Jeholet (MR). – Plus sérieusement … *(Rires.)*

M. Stoffels (PS). – Ce sont les policiers qui …

M. Jeholet (MR). –… qui font le tour. C'est selon les organisateurs et selon les policiers.

Plus sérieusement en ce qui concerne la politique budgétaire agricole, et vu l'importance des besoins pour le secteur de l'agriculture, quel pourcentage supplémentaire dans le budget de votre département, comptez-vous défendre dans les négociations pour le budget 2005 ? Vous allez me dire qu'il est certainement trop tôt, mais on peut peut-être déjà savoir si oui ou non vous allez réclamer un budget supplémentaire pour l'année 2005, pour le secteur de l'agriculture.

Mais concernant l'année 2004, lors de l'inauguration de la foire agricole à Herve-Battice, où vous étiez présent, vous avez annoncé que vous aviez retrouvé 45 millions d'euros de moyens, un peu comme un magicien. Tout à l'heure, lors d'une réponse à la question d'un collègue, vous avez dit que 15 millions avaient été consacrés dès le départ pour rattraper tous les retards accumulés jusque-là.

Comment expliquez-vous ces retards ? Déjà avant les élections, des articles de presse annonçaient que votre prédécesseur avait vidé les caisses du secteur de l'agriculture.

Où ont été les sous ? Comment expliquez-vous que vous ayez, malheureusement pour vous, retrouvé des caisses vides à votre arrivée ?

Par ailleurs, les 15 millions d'euros, directement libérés à votre arrivée, font-ils bien partie, si je vous comprends, des 45 millions d'euros que vous avez annoncés lors de l'inauguration de la foire agricole à Herve-Battice ? Parce que, dès lors, je suppose que les 30 millions d'euros vont servir à couvrir ce qui est dû pour l'année 2004 et donc, que ces 45 millions d'euros ne correspondent pas à des mesures, ce que j'avais cru comprendre à l'inauguration de la foire agricole à Herve-Battice. J'avais cru comprendre que c'était destiné à des mesures nouvelles en faveur des agriculteurs mais, si je comprends bien, cela servira à payer ce qui a été promis et ce qui est dû en 2004.

Ces 15 millions d'euros, je suppose qu'ils ne sont pas tombés du ciel. Je suppose que vous avez agi sur la trésorerie et que lors de l'ajustement budgétaire 2004 vous allez retrouver cet argent. Toutefois, ce sont des formules risquées – j'espère avoir l'occasion de vérifier – suffisamment rares en Région wallonne, mais qui m'inquiètent. J'ai rencontré, hier matin – vous allez me dire que je n'ai pas expliqué ce volet

dans ma question et je ne vous demanderai dès lors pas une réponse aujourd'hui – des indépendants qui travaillent pour la direction des espaces verts, ici, à Namur, en tout cas qui sous-traitent et qui font des travaux d'entretien d'infrastructures dépendant de la Région wallonne et de votre Ministère, et qui ne sont plus payés depuis le mois de juin pour des travaux effectués en mai : ils n'ont pas été payés au mois de juin, pas au mois de juillet, pas au mois d'août et pas, jusqu'à présent, au mois de septembre, mais vous allez me dire que c'est normal. Donc, je ne vous demande pas une réponse aujourd'hui mais peut-être de pouvoir vérifier. Tout cela, et je terminerai par là, pour montrer mon inquiétude par rapport à l'aspect budgétaire et par rapport aux finances de votre département.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour répondre rapidement à la dernière partie de votre intervention, on ne va pas attendre que vous me posiez une question. Je vous suggère après, si vous voulez bien encore rester – et je vous remercie, d'ailleurs, d'écouter non seulement les questions mais également les réponses – qu'on se voie afin que vous me donniez les noms des personnes ou des sociétés que cela concerne pour que, dès demain, je puisse me renseigner et faire en sorte que ces personnes soient rapidement payées, le cas échéant.

M. Jeholet (MR). – Je vous remercie.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous en prie. Deux, je vous rassure, je ne suis pas un magicien.

M. Bayenet (PS). – Permanence sociale au Parlement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Permanence sociale au Parlement, voilà, exactement.

M. le Président. – Après la séance, Monsieur Bayenet.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous rassure, je ne suis pas un magicien. Par contre, je tiens à remercier, puisque vous m'y invitez pratiquement, l'ensemble des négociateurs – et il en reste quelques-uns ici dans la salle – à propos des accords du Gouvernement qui ont permis, dès le mois de juillet, de voir au niveau budgétaire quelles étaient, soit les difficultés, soit les heureuses surprises que nous aurions pu découvrir. Et il y a un accord, effectivement, sur l'année 2004, ajusté à concurrence de 45 millions d'euros pour le budget de l'agriculture. Cela, c'est une première chose. Donc, il y a un accord politique par rapport à cela.

Pourquoi les paiements – et moi, j'ai surtout regardé l'avenir plutôt que le passé – ne s'effectuaient-ils plus ? Parce que mon prédécesseur avait demandé l'ouverture d'une ligne de crédit pour permettre la continuité des paiements, mais le budget en tant que tel ne pouvait plus les couvrir. Donc, l'inspecteur des Finances a remis un avis négatif. À partir du moment où nous avons eu un accord politique bien bétonné par rapport à l'agriculture, j'ai eu l'accord de l'inspecteur des Finances pour utiliser cette ligne de crédit qui avait été mise en place, je tiens à le souligner, par mon prédécesseur. Objectif : aller le plus vite possible, comme je vous l'ai dit, pour payer ce qui était dû. Donc, on doit faire la différence entre, d'une part, ce qui était dû – et d'ailleurs, il y avait parfois des paiements relatifs à l'année 2003-2004 – et, d'autre part, les marges éventuellement nouvelles qu'il pourrait encore y avoir pour l'année 2004.

L'essentiel, comme je l'ai dit, c'est de récupérer le retard au niveau des paiements. Cela concerne, dans une première fournée, ± 3.000 dossiers. C'est pour cela que je remercie l'Administration, ici, parce qu'ils ont accéléré les choses. Dès qu'on a eu un accord de l'inspecteur des Finances et que la ligne de crédit a pu être réutilisée, ils ont fait tous les efforts nécessaires que pour que les paiements se fassent évidemment le plus rapidement possible, parce que derrière les 3.000 dossiers, il y a quasiment autant, parce qu'il y a des regroupements, de personnes qui sont en attente d'un paiement qui leur est dû. Ce n'est pas quelque chose qu'on donne en plus.

Je tiens à vous rassurer pour les années à venir, pour 2005 – et je l'ai d'ailleurs dit lors de ma précédente intervention sur l'agriculture – ce sera avec un confort budgétaire.

Maintenant, par rapport à toute une série d'autres mesures qui concerneront l'agriculture – je vous en ai parlé tout à l'heure – nous allons évidemment avoir chaque fois une évaluation de chaque mesure en termes d'impact budgétaire, ce qui me paraît relativement logique.

Je ne veux pas anticiper parce que nous en reparlerons lors de la discussion budgétaire. Je vous explique simplement pourquoi et comment nous avons pu dégager les moyens et faire en sorte que les paiements

se fassent le plus vite possible. Le reste de la discussion budgétaire aura lieu plus tard.

Mais je tiens à être très rassurant à cet égard et je remercie d'ailleurs l'ensemble des négociateurs qui ont permis d'assurer – je crois que c'était une priorité – un avenir à l'agriculture en Région wallonne en termes budgétaires.

Les aspects budgétaires, c'est une chose mais ce n'est pas cela qui va sauver l'agriculture. Cela permet de faire en sorte que l'agriculture ne s'écroule pas mais ce n'est pas cela qui, demain, fera que l'agriculture se développe davantage.

Vous avez parlé du secteur agroalimentaire, qui est excessivement important. Vous avez parlé d'une baisse de 10 % en Province de Liège durant les dernières années, la situation est un peu différente d'une province à l'autre. Si je prends ma chère et belle Province de Luxembourg, les chiffres sont un petit peu plus flatteurs, notamment parce que certaines entreprises sont venues s'installer. Donc, il y a parfois un différentiel un petit peu plus positif.

Cela étant, peu importe la différence d'une province à l'autre. Sur l'ensemble de la Région wallonne, cela doit être une priorité de soutenir le secteur agroalimentaire. Quel secteur agroalimentaire ? Parce que cette question-là, nous devrons la poser, j'espère que nous nous la poserons ensemble et je vous y invite. Je vous remercie d'être aussi nombreux à vous intéresser de près à l'agriculture. Je crois que l'on doit travailler de façon concertée.

Mais quelle agriculture et quel type de secteur agroalimentaire voulons-nous demain ? Je crois qu'il est important, pour les agriculteurs qui sont les fournisseurs évidemment, de renforcer au maximum – c'est déjà le cas, ils n'ont pas attendu les services publics, heureusement, d'ailleurs, particulièrement, et je tiens à le souligner, dans votre région où il y a un dynamisme, une culture, une tradition de la coopérative entre les différents agriculteurs et des filières qui sont parfois un petit peu plus complètes que celles qui existent ailleurs – ce type de filière depuis l'agriculteur jusqu'au produit fini et d'essayer de valoriser un maximum de produits en agriculture.

Il est clair et net qu'en termes d'emploi – on parle beaucoup d'emploi –, au-delà de l'impact de la diminution des agriculteurs que nous connaissons depuis plusieurs années, le secteur agroalimentaire a, lui, un autre impact. Quand on lit les chiffres au plus près, on se rend compte que le secteur agroalimentaire est fournisseur d'emplois. Il y a de grosses entreprises, certes, mais en termes de durabilité d'emploi, des petites entités, des petites coopératives ont permis – c'est vrai dans votre province, c'est vrai dans le Hainaut également avec toute une série de coopératives qui se sont mises en place et qui fonctionnent bien – d'avoir un circuit plus complet entre l'agriculteur, le transformateur et le vendeur et d'avoir une sécurité beaucoup plus grande pour l'agriculteur également, en termes de prix et de ventes directes.

Ce sont parfois de petites entités mais elles permettent une pérennité plus grande en termes d'emploi.

Tout le débat sur le secteur agroalimentaire est maintenant lancé. On doit avoir toute une réflexion en profondeur par rapport au secteur agroalimentaire pour pouvoir non seulement rencontrer les attentes de grosses entreprises, mais aussi et surtout multiplier et favoriser la coopérative entre les différents acteurs en les regroupant, ou en tout cas en les aidant à se regrouper parce que les pouvoirs publics ne sont pas là pour faire tout à la place des gens. Bien au contraire, les initiatives existent. On doit faire en sorte d'enlever toutes les contraintes pour leur permettre de coopérer au mieux. Mais je profite de ma présence à la tribune pour dire que la réflexion doit être profonde sur cette question : que voulons-nous demain comme secteur agroalimentaire et quel type de secteur agroalimentaire est-il le plus durable en termes d'emploi ?

M. le Président. – Une minute, Monsieur le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai répondu sur l'aspect budgétaire et sur l'aspect agroalimentaire.

En dehors de ces deux aspects – je tiens à terminer par là – vous avez commencé par une boutade. Entre la première, la deuxième, la troisième foire agricole … peu importe Herve est une très belle foire, je tiens à le souligner ici, j'y retournerai chaque année avec plaisir. J'irai aussi à la foire de Frasnes. Nous irons tous ensemble. Je crois qu'il est important que toute une série de petites foires existent – et elles se sont multipliées pendant ces dernières années –, des toutes petites, bien plus petites que celles que vous avez citées tout à l'heure mais qui commencent à prendre forme, avec des marchés de produits du terroir et avec une réalité qui doit être très présente et qui consiste à ouvrir nos produits directement du producteur vers le consommateur. Ayons aussi l'attention tournée vers les petites foires, les toutes petites qui prennent naissance maintenant et qui apportent un plus à l'ensemble de la Région wallonne.

M. le Président. – Juste dix minutes. La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, finalement, M. Lutgen, avec quelques questions seulement,

aura parlé autant que l'ensemble des Ministres cet après-midi.

Je pense qu'il a abordé le débat général et qu'il est intéressant d'avoir ce débat dans cette Assemblée et en Commission. Il est vrai que l'on sent combien il est passionné, mais il y a aussi des parlementaires qui le sont, cela tombe bien.

Je prends note que les 45 millions d'euros serviront à payer ce qui avait été promis et ce qui est dû et qu'il n'y a pas de politique nouvelle annoncée pour 2004.

Concernant le budget et les caisses qui étaient vides au mois de juin 2004, on vérifiera dans les comptes mais il y a une enveloppe budgétaire, c'est qu'elle a été épuisée au mois de juin. On verra pourquoi. Ou alors, c'est que votre prédécesseur a vraiment mal négocié le budget 2004 pour son département.

Et enfin, troisième remarque concernant …

M. Bayenet (PS). – Je vais vous rassurer, c'était un accord global du Gouvernement.

M. Jeholet (MR). – Oui mais enfin, Monsieur Bayenet, avec des rapports de force. C'est donc qu'il n'a pas eu la force de négocier un budget qui n'était pas superflu puisque M. Lutgen a dû trouver les moyens …

M. Bayenet (PS). – Il y avait le même problème en travaux subsidiés, vous savez.

M. Jeholet (MR). – Écoutez, on parle d'agriculture. On peut encore prolonger la soirée longtemps mais restons dans l'agriculture, s'il vous plaît …

M. le Président. – Il vous reste 30 secondes, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Oui, je vais les utiliser simplement, Monsieur le Président. Monsieur Bayenet, ne soyez pas susceptible comme cela ! Allez …

M. Bayenet (PS). – Je ne suis pas susceptible, le Ministre ne peut pas vous répondre.

M. Jeholet (MR). – On verra en 2005 évidemment. C'est un peu comme le cas de la recherche dont M. Kubla a parlé avec Mme Marie-Dominique Simonet tout à l'heure : le budget n'est pas le seul moyen d'avoir des politiques volontaristes dans quelque domaine que ce soit mais il est nécessaire et constitue peut-être le premier élément pour justement mener de telles politiques.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, nous avons terminé nos travaux. Je remercie l'Assemblée encore nombreuse ce soir d'avoir tenu jusqu'au bout et comme on l'a dit, le Ministre Lutgen a pratiquement parlé autant que les autres.

Un membre. – C'est qu'il est passionné.

M. le Président. – La séance est levée.

– *La séance est levée à 20 heures 48 minutes.*

– *Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ABS	Antilock brake system
ACS	Agent contractuel subventionné
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AVES	Société ornithologique (protection des oiseaux)
CAWA	Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé
CCI	Chômeur complet indemnisé
CGT	Commissariat général au tourisme
DEI	Demandeur d'emploi indemnisé
DNF	Division nature et forêts
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
GRE-L	Groupe de redéploiement économique du Pays de Liège
IBSR	Institut belge de sécurité routière
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFPME	Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
IPPJ	Institution publique de protection de la jeunesse
ISPPC	Intercommunale de santé publique du pays de Charleroi
IVG	Interruption volontaire de la grossesse
PIB	Produit intérieur brut
PTP	Programme de transition professionnelle
RNOB	Réserve naturelle et ornithologique de Belgique
SAS	Société par action simplifiée
SELOR	Sélection et orientation – Bureau de sélection de l'administration fédérale – ancien SPR – Secrétariat permanent de recrutement
SETHY	Service d'études hydrologiques
SODIE	Société pour le développement et l'industrie et de l'emploi
SOFRIWAL	Société de gestion du fonds de rénovation industriel de la Région wallonne
SPAQUE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SRI	Société régionale d'investissement